Enquête publique : Demande de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis

Arrêté préfectoral d'ouverture n° 2016/2342 en date du 18 juillet 2016
enquête publique ouverte du 7 novembre au 28 novembre 2016 inclus
- soit pendant 22 jours consécutifs-

RAPPORT D'ENQUÊTE
&
CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUËTEUR

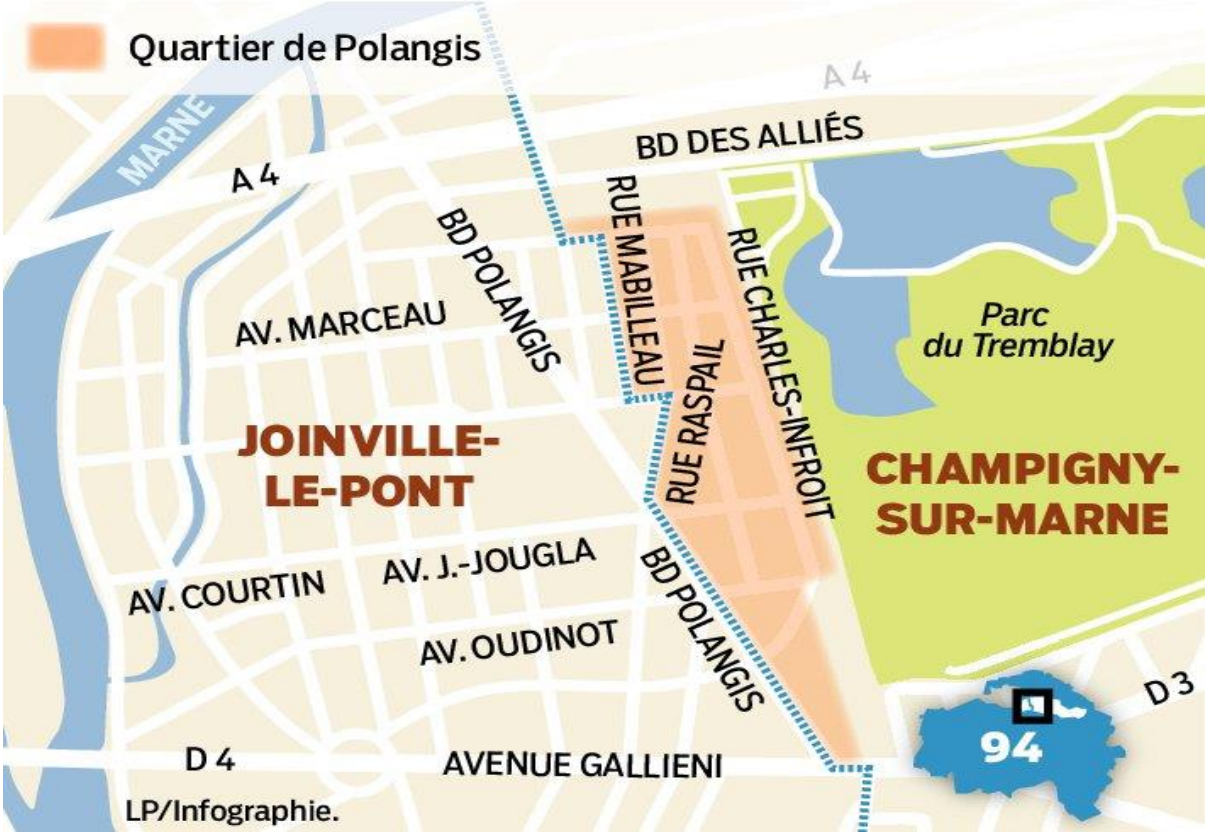

Plan de situation

DECEMBRE 2016

Commissaire enquêteur Manuel Guillamo

Manuel Guillamo

Le quartier de Polangis est bordé au Nord et à l'Ouest par la Marne, au Sud par l'axe de l'ancienne route nationale 4 (baptisée avenue Galliéni dans la commune de Joinville-le-Pont, et anciennement Route de Brie) et à l'Est par le Parc du Tremblay, anciennement Hippodrome du Tremblay, et historiquement ancienne Ferme du Tremblay, situé dans la commune de Champigny-sur-Marne. A la Révolution, le domaine de Polangis était formé d'un château et d'une ferme, celle du Tremblay. En 1812, le cadastre napoléonien, chargé de délimiter précisément les communes, coupe en 2 parties le domaine de Polangis par une ligne droite, partant du sud de l'ile de beauté à Nogent, vers la Fourchette. La plus grande partie (environ 88%) revenant à ce qui n'était pas encore la commune de Joinville-le-Pont, l'autre, la plus petite, à Champigny-sur-Marne. La commune de Joinville-le-Pont ne fut créée que plus tard.

En 2000, le quartier de Polangis compte 4 354 habitants dans la partie la plus importante du quartier qui est rattachée à Joinville-le-Pont (70 hectares). L'autre partie, plus réduite, est rattachée à Champigny-sur-Marne, mais elle est complètement enclavée entre Joinville-le-Pont et le Parc du Tremblay (GPS 48°82' 37'' et 2° 47'95''). Il s'agit d'environ 13 hectares comprenant les rues Charles Infroit, Jeanne d'Arc, Edouard Branly, Charles Tellier, Edouard Jenner, Mabilleau (numéros pairs seulement), et Raspail (numéros pairs et impairs à partir du numéro 17), des avenues Louis Forrest et de l'Horloge et boulevard Polangis (numéros pairs de 2 à 56 seulement). Cette partie comprend environ 873 personnes (sans les habitants de la rue Langevin et du Piple) et 618 électeurs inscrits[1].

Photo 1 : Vue satellitaire du quartier de Polangis

[1] *Cf. annexe 12*

LISTE DES ANNEXES et PIECES JOINTES	
Annexe 1	**Arrêté du Préfet du Val-de-Marne** Arrêté préfectoral n°2016/2342, de M. le Préfet du Val-de-Marne, portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne, dans le quartier de POLANGIS, en date du 18 juillet 2016. (3 pages)
Annexe 2	**Affiche « Avis d'enquête publique ».**
Annexe 3	**Lettre du maire de** Champigny-sur-Marne du 26 juillet 2016.
Annexe 4	**Décision n° DEC16-146 du 15 juillet 2016 du Conseil municipal de** Champigny-sur-Marne.
Annexe 5	**Tarifs de l'Ecole de Danse de Joinville-le-Pont.**
Annexe 6	**Tarifs de l'Ecole municipale des Arts de Joinville-le-Pont.**
Annexe 7	**Extrait du PLU de Champigny-sur-Marne concernant l'assainissement.**
Annexe 8	**Publications légales dans la presse.**
Annexe 9	**Certificats d'affichage.**
Annexe 10	**Prix du mètre carré.**
Annexe 11	**Taxes foncières et d'habitation.**
Annexe 12	**Comptage de la population du quartier.**
Annexe 13	**Convention.**
Pièce 1	**Dossier d'enquête et registres** - Dossier d'enquête relative au projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis. - Registres « papier » (8)

1° partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En 2012, les habitants de la partie campinoise de Polangis ont formé une association "*Réunissons Polangis*", pour demander leur rattachement à la commune de Joinville-le-Pont, berceau historique du quartier de Polangis, et ainsi réunifier l'ensemble du quartier sur l'emplacement de l'ancien parc du château de Polangis. Une pétition rassemblant 411 habitants sur 700 a demandé expressément ce rattachement : l'association a déposé à ce titre, en avril 2013, un dossier à la Préfecture du Val-de-Marne.

Jusqu'aux élections municipales de mars 2014, le Préfet ne pouvait enclencher la procédure de rattachement, mais depuis avril 2014 la préfecture était en mesure de mettre en place une enquête publique. L'association a déposé un recours administratif au Tribunal Administratif de Melun en décembre 2014 pour obliger le préfet du Val-de-Marne à organiser une enquête publique. Dans un jugement n°1410746 du 18 mai 2016, le Tribunal Administratif de Melun enjoint «*le Préfet du Val-de-Marne de mettre en œuvre la procédure prévue aux dispositions des articles L.2112-2 à L.2112-4 du code des collectivités territoriales et notamment prescrire une enquête publique… »*

Au terme de la procédure, le Ministère de l'Intérieur prendra une décision en s'appuyant sur le rapport et les conclusions de l'enquêteur, l'avis d'une commission consultative, la délibération des conseils municipaux de Champigny-sur-Marne et Joinville-le-Pont et l'avis du Conseil départemental du Val-de-Marne.

En application des prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment des articles R134-3 à R134-32 du code des relations entre le public et l'administration, le président de l'association "Réunissons Polangis" a demandé à la Préfecture du Val-de-Marne, qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique.

A noter que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne a engagé dès le15 juillet 2016 une procédure (cf. la décision en annexe 4) contre la décision du Tribunal administratif. Cet appel n'étant pas suspensif, l'enquête publique a pu s'effectuer.

Le dossier soumis à l'enquête est composé de 4 pièces :

- Une notice explicative ;
- Le jugement n°1410746 du 18 mai 2016 du Tribunal Administratif de Melun ;
- L'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/2342 du 18 juillet 2016 ;
- La décision DEC 16-146 du 15 juillet 2016 du conseil municipal du Champigny-sur-Marne.

CHAPITRE 2 – Organisation et déroulement de l'enquête :

2.1 Organisation

J'ai été contacté par Monsieur Christophe LEGOUIX, chef du Bureau de l'Urbanisme de la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales (DRCT-3) à la Préfecture du Val-de-Marne et nous avons préparé l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique par le quel j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur (arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/2342 du 18 juillet 2016). Nous avons fixé les dates de permanence et défini les modalités pratiques d'organisation de l'enquête (cf. annexe n° 1).

Un exemplaire du dossier d'enquête m'a été adressé.

Je me suis rendu successivement à la Mairie de Joinville-le-Pont et de Champigny-sur-Marne le 21 octobre 2016 où j'ai vérifié l'affichage, la mise en place du dossier d'enquête et du registre et visité les locaux.

Les salles affectées aux permanences étaient facilement accessibles au public.

J'ai également effectué une reconnaissance des lieux à Champigny-sur-Marne, le 22 juillet 2016 où se situe le quartier de Polangis qui demande son rattachement, accompagné par M. Marc JAMET, maître d'ouvrage.

2.2 Déroulement de la procédure

L'affichage a bien été effectué et vérifié par mes soins. (Les certificats d'affichage sont joints en annexe 9).

Un premier avis d'ouverture d'enquête publique a été publié le mardi 25 octobre 2016 dans les journaux LE PARISIEN, édition du Val-de-Marne et LES ECHOS.

Une seconde parution a eu lieu dans les mêmes journaux le mardi 8 novembre 2016 (copies jointes en annexes au rapport).

De plus les deux villes ont fait paraître dans leur bulletin municipal respectif de novembre 201, un article concernant l'enquête. Cette information a été complétée par un article sur le site internet de la ville de Joinville-le-Pont : www.ville-joinville-le-pont.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces constituant le dossier est resté déposé aux Mairies de Joinville-le-Pont et de Champigny-sur-Marne, à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Je me suis tenu à la disposition du public :

- à la Mairie de Joinville-le-Pont :

  - Le Lundi 7 novembre 2016, jour d'ouverture de l'enquête, de 9 h à 12 h,
  - Le Samedi 12 novembre 2016 de 9 h à 12 h,
  - Le Lundi 28 novembre 2016, jour de clôture de l'enquête, de 14 h à 17 h.

- à la Mairie de Champigny-sur-Marne :

  - Le Jeudi 10 novembre 2016, de 14 h à 17 h,
  - Le Samedi 19 novembre 2016 de 9 h à 12 h,
  - Le Vendredi 25 novembre 2016, de 14 h à 17h.

J'ai eu des entretiens avec, les deux Maires, le président du Conseil Général du Val-de-Marne, également conseiller départemental du quartier et les deux Députés concernés.

Entretien avec monsieur le Maire de Joinville-le-Pont, le 7 novembre 2016, après ma permanence à la Mairie.

« Le maire de Joinville-le-Pont m'a affirmé qu'il connaissait beaucoup d'habitants qui sont favorables à ce rattachement et qu'il est confronté maintenant à une enquête publique. Il s'étonne que son collègue de Champigny ait accepté l'enquête publique si facilement.

Il m'a confirmé qu'il n'est plus contre cette demande de modification de la limite territoriale et reste persuadé que son conseil municipal votera, en son temps, favorablement le rattachement. En revanche il ne m'a pas caché ses inquiétudes en ce qui concerne la capacité d'accueil de ses établissements scolaires qui sont déjà saturés. Il voudrait connaître le nombre d'enfants supplémentaires à scolariser si ce rattachement a lieu. »

Entretien avec monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne le 10 novembre 2016, avant ma permanence à la Mairie.

« Ce dernier s'oppose à toute modification des limites communales et souhaite le maintien du statu quo. Il considère que la démarche engagée par l'association est anachronique compte tenu du contexte de collaboration accrue entre ces communes dans le cadre du Territoire T10 et de la mise en service de la gare de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris "Champigny Centre" en 2021, qui modifiera profondément les flux de population actuellement constaté. » Il maintient sa position explicitée dans le courrier du 26 juillet 2016 (cf. annexes 3a et 3b). »

Entretien avec monsieur le Député de l'actuelle circonscription, le 21 novembre 2016.

« Ce dernier n'a pas été étonné par cette demande. Ce projet est bien connu de lui depuis qu'il est député en 1999. Le député m'a confirmé qu'il n'est plus contre et qu'il ne peut pas, en droit, s'opposer à la demande des habitants de Polangis de se rattacher à la commune de Joinville-le-Pont, mais qu'il comprend aussi les institutions et la commune de Champigny qui s'opposent à ce rattachement. »

Entretien avec monsieur le Président du Conseil Général, le 21 novembre 2016.

«Le Président du Conseil Général m'a confirmé qu'il avait reçu l'association en 2013 et qu'il n'avait pas eu de changement de limites territoriales dans le Val-de-Marne depuis 50 ans. Ce dernier m'a affirmé qu'il avait trois préoccupations de fond :

- crainte de créer un précédent ;

- création de nouvelles compétences territoriales avec la naissance du Territoire n°10 ;

- ce n'est pas la seule coupure urbaine dans le département.

Pour toutes ces raisons il souhaite le maintien du statu quo. »

Entretien avec monsieur le Député de la circonscription de Joinville, le 24 novembre 2016.

Le Député de la circonscription de Joinville-le-Pont/ Maisons-Alfort m'a affirmé qu'il avait reçu l'association « Réunissons Polangis » et qu'il trouve cette démarche naturelle. L'actuel rattachement administratif de ce quartier à Champigny est une rémanence historique qui ne correspond plus à la vie quotidienne des habitants. Il conteste l'argument de l'intercommunalité pour maintenir le statut-quo. Pour ces raisons il est plutôt favorable au rattachement du quartier à Joinville-le-Pont. »

L'enquête publique, très médiatisée, s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Les sept registres d'enquête ont été côtés, paraphés et ouverts par le commissaire enquêteur le 21 octobre 2016, avant l'ouverture de l'enquête.

Ils ont été clos, également par le commissaire enquêteur, le 28 novembre 2016, à l'issue de la dernière permanence à Joinville-le-Pont. Les huit registres m'ont été remis le même jour ainsi que le dossier d'enquête.

CHAPITRE 3- Analyse des Observations :

Le public a manifesté un très fort intérêt pour ce projet soumis à enquête publique. Cette enquête a suscité une forte mobilisation et une grande affluence aux permanences du commissaire enquêteur qui a chaque fois dépassé les créneaux horaires impartis. L'étude du dossier et la visite des lieux montrent clairement l'utilité de cette procédure.

3.1 Recueil des registres et courriers

L'enquête se terminant avec la troisième permanence à Joinville-le-Pont, le 28 novembre, je suis reparti avec les sept registres d'observation mis à la disposition du public.

J'ai aussitôt procédé à la clôture des registres conformément aux stipulations de l'article R.123-18-1er alinéa du Code de l'environnement et à l'arrêté du Préfet.

L'ensemble du dossier et les huit registres avec leurs documents annexés sont joints au présent rapport remis en préfecture le 20 décembre 2016.

3.2 Bilan comptable

Au total :

Les huit registres mis à disposition du public en Préfecture et Mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne comportent 177 observations écrites numérotées de 01 à 177 dont 52 courriers et 57 courriels adressés au commissaire-enquêteur et joints aux registres.

Au total seulement 68 personnes se sont présentées au cours des 6 permanences effectuées par le commissaire enquêteur. Toutes ces personnes ont rédigé des observations écrites). Au total 8 registres papiers ont été remplis (y compris courriels reçus en préfecture.)

Les élus (2 députés, un conseiller départemental, 2 maires), tous consultés, ont été entendus pendant la période de l'enquête publique.

Très forte participation du public, dominée bien sûr par les adhérents de l'association « Réunissons Ponagis » (40 %) mais pas seulement il y a eu également de non-adhérents à l'association, des retraités, des actifs, des propriétaires, des locataires qui se sont exprimés. Ce sont également déplacés des habitants de Joinville (10 %) et du reste de la commune de Champigny (10 %).

3.3 Analyse et synthèse des observations écrites ou orales et des courriers relatifs à ce thème :

Le dépouillement des observations (observations écrites sur les registres, courriers et courriels) ci-après s'organise selon 10 thèmes principaux :

- 1° Les établissements scolaires ;
- 2° Les services publics ;
- 3° La procédure utilisée ;
- 4° Les commerces et les services ;
- 5 Les équipements publics ;
- 6° La police et la sécurité des biens et des personnes ;
- 7° Les tarifs et les coûts ;
- 8° L'accès aux réseaux de communication et les transports ;
- 9° Le sentiment d'identité ;
- 10° La sécurité des personnes.

Photo 2 : Ecole primaire Oudinot à Joinville-le-Pont

1° Thème : Etablissements scolaires

Le quartier de Polangis (côté Joinville-le-Pont), comporte une école maternelle l'école Jougla et une école primaire, l'école Oudinot. Pour inscrire un enfant à Joinville-le-Pont, il est d'abord nécessaire de faire une demande à la mairie de Champigny-sur-Marne. Cette demande n'est pas forcément traitée immédiatement. La démarche consiste ensuite à se rendre avec les documents avalisés par la Mairie de Champigny, à celle de Joinville-le Pont. Il n'y a pas d'automatisme. C'est suivant les places disponibles. Dans beaucoup de cas, c'est sur l'insistance des parties demanderesses, avec des arguments reconnus comme valables (par exemple un frère ou une sœur déjà inscrit), que la mairie de Joinville-le-Pont peut accepter la demande de dérogation. Enfin, la direction de l'école peut opposer un veto par manque de place. Ce type de dérogation n'est donc pas générale et certains habitants sont actuellement contraints d'accompagner leurs enfants 2 ou 4 fois par jour dans une école éloignée à Champigny-sur-Marne (école Jacques Decour située à 1,14 km et 20 mn à pied).
Pour le secondaire, les enfants du quartier doivent normalement fréquenter le collège Rol-Tanguy de Champigny qui se situe à 2,7 km de Polangis et de l'autre côté de la RD4 (ex N4). Le quartier de Polangis (côté Joinville-le-Pont), possède un établissement secondaire, le collège Jules Ferry. Actuellement, le collège est plein et toute demande d'inscription venant des habitants du secteur de Champigny-sur-Marne est systématiquement refusée, sauf si exceptionnellement l'enfant a déjà effectué son cursus primaire à Joinville-le-Pont.

Distance depuis Polangis (rue Charles Infroit)	**Joinville-le-Pont**	**Champigny-sur-Marne**
Ecole maternelle	Ecole Jougla : 633 m	Ecole J. Decour : 1, 14 km
Ecole primaire	Ecole Oudinot: 376 m	Ecole J. Decour : 1, 14 km
Collège	Collège J. Ferry : 937 m	Collège R.Tanguy: 1, 64 km

Observation n°2 Champigny-sur-Marne 26 juillet et 10 novembre 2016

Monsieur ADENOT Dominique, maire
14 rue Louis Tamoni 94500 Champigny-sur-Marne

« La scolarisation des enfants en maternelle et élémentaire des petits Campinois se fait à l'école Oudinot pour la plupart de demandes avec l'accord de la ville de Joinville.»[2]

Observation n°7 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur VEDRINE Lionel
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Le problème de la scolarisation pour les enfants de Champigny pour des écoles sur Joinville situées à 500 m de mon domicile nous a obligé d'utiliser les adresses de complaisance sur Joinville. Ceci nous a conduit à vivre pendant près de 20 ans dans l'angoisse d'être découvert et c'est contraire à l'esprit républicain. »

Observation n°9 Joinville-le-Pont 7 novembre 2016

Monsieur DUMONT Gilles
3, rue Raspail 94340 Joinville-le-Pont

« Habitant Joinville-le-Pont nous subissons des nuisances dues au fait d'être en limite de commune. …Nous avons choisi de nous installer à Joinville car nous connaissions le risque lié à la scolarisation de notre fils si nous étions restés domiciliés à Champigny.»

Observation n°18 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Madame CERSOY,
64, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«J'ai rencontré des difficultés lors de la scolarisation de mes deux enfants au milieu des années 80. J'ai obtenu dans les délais une dérogation de Champigny pour inscrire mes enfants à l'école Oudinot (la plus proche de notre domicile). Le directeur de l'école Oudinot (Joinville) a refusé de les inscrire car il n'avait plus de place dans ses classes. Mes enfants ont du fréquenter l'école de la rue Emile Roux à Champigny (la plus éloignée et surtout avec l'obligation de les aider à traverser le Bd Gallieni. Mon fils handicapé est passé en

[2] *Cf. Convention en annexe 13.*

commission départementale et renvoyé de l'école. La commission nous a promis de le prendre dans des associations sportives de Champigny. Il n'a jamais été accepté.
Finalement ma fille a fréquenté l'école de Paragon à Joinville et le collège du centre car mes parents aujourd'hui décédés habitaient 95 rue de Paris à Joinville. Je souhaite devenir Joinvillaise pour toutes ces raisons évoquées par Mme Serrano (cf. Observation n°17).»

Observation n° 12 Champigny-sur-Marne 8 novembre 2016

Courriel de Monsieur MONDOT Théo
rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«J'habite le quartier de Polangis depuis 15 ans, rue Charles Infroit, chez mes parents. Auparavant nous avons habité Joinville, avenue Foch, quelques années. J'ai fait ma maternelle, ma primaire et mon collège à Joinville-le-Pont, ville à laquelle je suis profondément attaché. J'y ai rencontré mes amis les plus proches et j'y ai passé toute mon enfance. »

Observation n°28 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame BROUZES Maria
49, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous habitons rue Charles Infroit depuis bientôt 11 ans. Nos enfants (deux garçons) ont eu la chance de pouvoir étudier à Jules Ferry, grâce à l'aide d'une personne habitant à Joinville-le-Pont qui nous a prêté son adresse. Oui je pense que devenir Joinvillaise est absolument une nécessité. »

Observation n°30 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur MAGGI Rodolphe
10, avenue Louis Forest 94500 Champigny-sur-Marne

«Ma principale motivation concerne la scolarité de mes enfants. Mon fils Raphaël de 4 ans n'a pas pu être scolarisé à la maternelle de Jougla car résident Champigny. Joinville a accepté une dérogation dans une autre école que j'ai accepté (Petit Gibus) mais cela a triplé notre temps de trajet. C'est pourquoi je demande le rattachement.»

Observation n° 39 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur AVRIL Olivier
34, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Mon principal argument à la demande de rattachement est que cela facilitera et fluidifiera l'accès aux écoles e au collège des enfants, car les difficultés actuelles sont énormes. Du fait de notre encavement à l'extrême périphérique de Champigny.»

Observation n°42 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Madame LACHAUMETTE Sophie
68, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Habitante du quartier depuis1984, je suis très attachée à ce quartier et me suis toujours sentie plus Joinvillaise que Campinoise…
Le problème majeur et insensé reste celui des écoles et du collège. Pour les écoles, les dérogations sont acceptées certes mais ce n'est pas constant souvent tardif et liée aux écoles de Joinville donc ce qui est vrai aujourd'hui ne l'étant pas hier et ne sera peut-être plus demain (par exemple en 2003 les dérogations ont été refusées). Quelle aberration de devoir prendre alors sa voiture ou parcourir un long chemin à pied en traversant la RN 4 pour amener ses enfants à l'école !
Concernant le collège j'habite à 289 m du collège Jules Ferry (Joinville), le collège dont nous dépendons est à 1,7 km soit 20 mn à pied ou en bus qu'il faudra prendre place de Verdun à Joinville ou traverser la RN 4 si dangereuse ; pour des raisons de bon sens, de sécurité et de bien être évidents pour mes enfants je ne me vois pas envoyer mes enfants ailleurs qu'à Jules Ferry.

En conclusion, voici essentiellement pourquoi je suis pour un rattachement de notre enclave à la commune de Joinville non pas comme se permettent de juger et penser pour nous certains Campinois pour des raisons spéculatives immobilières mais pour le bien être, le bon sens, la sécurité et la santé concernant la scolarité de mes enfants. Ecoles + collège+ de proximité et aussi un sentiment d'appartenir à Joinville pour son tissu social et économique duquel nous participons de par notre proximité. En espérant que nous serons entendus… »

Observation n°46 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur et Madame MARTY
50, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous sommes pour le rattachement de l'ensemble du quartier de Polangis pour les raisons suivantes :
- contrairement aux rumeurs, impossible d'inscrire nos enfants à la crèche Kangourou du quartier, ni à la halte-garderie trampoline. Nous avons été reçus par l'adjointe à la petite enfance de Joinville et rien n'a été possible. Les 2 établissements étaient à 1 minute et 2 minutes respectivement par rapport à mon domicile…
Encore une fois nous sommes pour ce rattachement à Joinville. »

Observation n°51 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel de Madame NEVES Anabela
80, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«J'habite au 80 rue Charles Infroit, je veux vous donner mon avis concernant le changement de notre quartier (Polangis) pour Joinville-le-Pont.
Moi et mon mari habitons ici depuis deux ans avec notre fils de presque 5 ans. Comme tout le monde ayant des enfants, nous voulons le scolariser dans l'école la plus proche. Ce n'est pas le cas s'ils fréquentent l'école à Champigny. Nous avons tous demandé des dérogations et beaucoup d'entre nous n'avons pas été acceptés dans l'école maternelle Polangis. On est quand même à Joinville mais pas notre quartier car les Campinois ne sont pas

prioritaires à Joinville. Je fais mes courses et tout le reste dans mes commerces de proximité qui sont situés bien évidemment à Joinville. Je travaille même pour la crèche de Joinville-le-Pont, mon métier d'assistance maternelle me permet de gagner ma vie en gardant les bébés des Joinvillais !
Si vous pensez que ça ne suffit pas comme raisons de nous faire cette démarche vous vous trompez. Quand on me demande où j'habite, je réponds sans hésitation « à Joinville-le-Pont ». Champigny est loin pour nous et notre quotidien est 100% à Joinville !
Je serai bien soulagée de ne plus avoir à faire des dérogations et autres paperasses pour voir mon fils grandir dans l'école de mon quartier.»

Observation n°52 Joinville-le-Pont 12 novembre 2016

Courriel de Monsieur et Madame RAMBURE Philippe
94340 Joinville-le-Pont

« Je me permets de vous faire part de mes observations quant au rattachement de la partie campinoise au quartier joinvillais de Polangis…
Habitante joinvillaise de ce quartier et enseignante à l'école maternelle Polangis, je suis très souvent confrontée aux problèmes que pose la séparation sur deux communes de ce quartier, en particulier au niveau de la scolarisation des enfants campinois sur le groupe scolaire Polangis. Chaque année, les parents de ce quartier sont obligés de faire des demandes de dérogation pour les enfants auprès de la mairie de Champigny afin de les scolariser dans nos écoles, demandes dont les réponses sont longues à obtenir et très incertains voire refusées.
Cela met de nombreuses familles dans l'embarras et l'inquiétude et nombre d'entre elles partent en vacances sans savoir où seront les enfants à la rentrée.
Au niveau des écoles, nous sommes également dans l'incertitude au moment de prévoir les effectifs de la rentrée et de faire les répartitions dans les futures classes.
Il serait de fait plus simple, plus judicieux et plus logique que ces deux parties de ce même quartier soient enfin réunies, comme elles l'étaient auparavant et comme la délimitation naturelle par le parc du Tremblay et la nationale 4 le suggère. En tant qu'habitante de ce quartier et adhérente à l'association « Réunissons Polangis », je milite pour la réunification du quartier de Polangis. »

Observation n°69 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Courrier de Madame HUNEAU Sophie
4, rue Charles Infroil 94500 Champigny-sur-Marne

« J'ai eu l'occasion, en tant que représentante des parents d'élèves, de travailler avec l'ancien principal du collège Jules Ferry…. A plusieurs reprises il a demandé aux représentants du Conseil général du Val de Marne de changer la carte scolaire et d'accepter que les rues de Champigny situées le long du Tremblay soient affectées à ce collège de secteur. Il trouvait anormal de devoir parler de sécurité et pour les familles résidantes dans les rues quasi en face du collège, de devoir les envoyer sur le collège Roll Tanguy. »

Observation n°70 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur DANIAS Julien et Mlle CHIALE Emilie
23, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Après notre déménagement de Joinville à Champigny (Polangis), nous avons souhaité inscrire notre fille Alice, en élémentaire/ La dérogation de la mairie a été acceptée, par contre le service solaire de la mairie de Joinville nous a refusé son inscription, en affirmant que nous n'étions pas prioritaire sur cette école. Il nous orientait sur l'école du quartier de Palissy. Nous n'avons pas accepté cette décision, et nous sommes passés en commission au mois de juin. La décision est restée la même. Nous avons alors dû passer de nombreuses fois pour le service scolaire….Notre ténacité a fini par l'emporter.
Comment se fait-il qu'après avoir passé 3 ans dans un établissement, habitant à 7 minutes à pied de celui-ci et ayant reçu une lettre du maire de Champigny,…nous avons été obligé de remuer ciel et terre pour cette inscription ?»

Observation n°75 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Madame PHILIPPE Clémentine
39 rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis favorable au rattachement du quartier à la commune de Joinville car il n'existe aucune garantie que mes enfants soient scolarisés dans l'école et le collège à 100 mètres de chez moi. Habitant Champigny je ne suis pas prioritaire pour les inscriptions aux écoles et activités périscolaires de mes enfants. »

Observation n° 83 Champigny-sur-Marne 20 novembre 2016

Courriel de Madame LAPORTE Juliette
Rue Edouard Jenner 94500 Champigny-sur-Marne

« Mais là où nous rencontrons une difficulté majeure et la plus dure à vivre pour nous, cela concerne la scolarité des enfants. En effet même si Champigny accorde systématiquement la dérogation, cela ne signifie pas que Joinville soit en mesure de l'accepter. Et c'est ce qui nous est arrivé. Valentin, notre garçon a commencé sa scolarité à Polangis, puisque nous habitions place Mozart, et sa petite sœur était gardé en co garde avec une autre famille du quartier. A son entrée en primaire, nous venions de déménager et la dérogation n'a pas été acceptée par la mairie de Joinville. C'est une situation que je ne souhaite à personne…. »

Observation n° 91 Champigny-sur-Marne 22 novembre 2016

Monsieur MONDOT Quentin
94500 Champigny-sur-Marne

« Le majeur problème a été durant mes études à Joinville-le-Pont. N'ayant pas obtenu de dérogation, mes parents ont dû prétendre que j'étais domicilié chez mon oncle pour que j'obtienne une admission à l'école primaire de Polangis ainsi qu'au collège Jules Ferry. J'ai donc dû apprendre l'adresse de mon oncle par cœur et prétendre habiter à cette adresse lors des différents formulaires de début d'année. Quelle angoisse d'utiliser cette fausse

adresse à chaque début d'année scolaire. J'avais peur de ne plus m'en souvenir et de devoir changer d'école et d'amis si je me trompais. Ayant habité les 5 années précédentes avenue Foch à Joinville-le-Pont, tous mes amis étaient Joinvillais et j'avais réellement peur de ne plus pouvoir aller dans les mêmes écoles qu'eux à cause de notre déménagement dans le quartier Polangis campinois…J'espère que cette démarche de réunir le quartier Polangis aboutira car, en tant qu'habitant du quartier, elle fait grandement sens et simplifierait la vie de beaucoup d'habitants. »

Observation n° 112 Champigny-sur-Marne 25 novembre 2016

Monsieur et Madame BERNHARD
30, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

« Favorable au rattachement : 1° argument Inscription à Champigny, dépôt de dérogation en janvier, accepté en mars ; dérogations à Joinville en mars, accepté en juillet au Petit Gibus et non dans l'école du quartier ; tarifs extérieurs pour activité extrascolaire au gymnase derrière l'école ; démarche à renouveler pour primaire et collège. »

Observation n°167 Joinville-le-Pont 28 novembre 2016

Courriel de Madame REGARD Stéphanie
Rue Vauban 94500 Champigny-sur-Marne

«Notre famille habite le quartier Polangis depuis 15 ans. Nous avons vécu 14 ans rue Charles Infroit avant de déménager l'an dernier rue Vauban à Joinville-le-Pont. Nous sommes très attachés à ce quartier. Nos enfants sont nés rue Charmes Infroit et malgré toutes nos démarches à l'époque nous n'avons pas réussi à obtenir de dérogation pour les inscrire en maternelle à Joinville. Ils ont donc effectué toute leur scolarité maternelle et primaire dans le groupe Jacques Decour à Champigny…

Ce problème d'inscription dans les écoles du quartier a joué un rôle déterminant dans notre décision de déménager pour avoir une adresse à Joinville et permettre ainsi à nos enfants d'aller au collège à pied et de se faire des copains dans le quartier. »

Mais il existe des habitants qui assument cette sectorisation de la scolarisation à Champigny (anticipation, respect de la mixité) :

Observation n°49 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel de Monsieur GALLAIS Christian, (cf. observation N°1)
9 rue Edouard Branly 94500 Champigny-sur-Marne

«Ce second mail pour compléter le précédent, établi un peu rapidement dans la colère, car ce matin nous sommes passés en mairie mais la file d'attente était trop longue et visiblement monopolisées par les « pro » rattachement à Joinville. Nous habitons et sommes propriétaires d'un pavillon situé 9 rue Edouard Branly depuis 1977, quand nous nous sommes installés dans notre maison, nous nous étions informés des dispositions administratives et scolaires du quartier et avons assumé et scolarisés nos enfants à Champigny en connaissance de cause. Cette démarche élémentaire est, je pense faite par

chaque nouvel arrivant avant d'acheter dans un quartier, ce n'est pas une fois installé que l'on s'inquiète des inconvénients ?
Depuis 40 ans nous avons vécu dans le quartier Polangis en partageant sans la moindre difficulté, nos activités antre Champigny et Joinville.
De plus aujourd'hui nous sommes retraités et nous ne souhaitons pas voir notre fiscalité augmenter en changeant de commune. J'espère que cette enquête ne prend pas en compte que le seul avis des propriétaires qui sont directement concernés par ce rattachement, pour moi les locataires mécontents ont toujours la possibilité de déménager.
Campinois depuis 64 ans je ne m'associe pas à cette démarche.»

Observation n°72 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur BELLIOT Bruno
5, rue Babeuf 94500 Champigny-sur-Marne

«Je m'oppose catégoriquement à la séparation du quartier de Polangis d'avec la ville de Champigny ; Mes arguments : 1- Sur la carte scolaire, c'est un argument spécieux car il faut respecter la mixité dans les écoles pour éviter justement d'avoir une éducation à deux vitesses. Les écoles ne sont pas si loin, des dérogations existent. Les parents amènent leurs enfants en voiture. Cet argument veut simplement faire de « l'évitement. »

Observation n° 79 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Courriel de Madame VOLLAIS Emmanuelle,
Avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

«Vos enfants pourront être scolarisés à Joinville et sans dire aux gens que cela occasionnera une paperasse monstrueuse (nous allons devoir faire changer tous nos papiers administratifs) et qu'il n'est en rien certain que la sectorisation du collège change. Car oui c'est un point noir dans ce quartier, c'est la sectorisation du collège qui oblige nos enfants à traverser cette dangereuse nationale 4, et là dessus j'aurais pu être mobilisée, non pas pour changer de ville, mais pour faire modifier cette sectorisation effectivement aberrante. »

Observation n° 98 Joinville-le-Pont 24 novembre 2016

Anonyme
94430 Joinville-le-Pont

« Finalement ce projet n''intéresse pas les Joinvillais, à part les conseillers municipaux et retraités. En ce qui concerne les Ecoles tout le monde connaît la carte scolaire et ses dérogations. Aucun intérêt y compris pour le commerçant du haut Joinville ! »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

En théorie, le Maire de Champigny a raison lorsqu'il affirme que la commune de Champigny-sur-Marne rembourse la cantine scolaire lorsque les enfants sont scolarisés à Polangis (cf. annexe 13). Toutefois l'enquête a permis de constater que la réalité est bien différente. L'obtention d'un dérogation scolaire est un circuit long (plusieurs mois) et fastidieux qui met les parents dans un réel embarras, voire dans l'angoisse. A titre d'exemple, une famille venant d'emménager n'a su que 2 jours avant la rentrée que son enfant était accepté à Joinville, soit 7 mois après sa première demande.
De plus l'accord entre la commune de Champigny et celle de Joinville porte sur l'ensemble des habitants de Champigny et est soumis au nombre de place sur la commune d'accueil au lieu d'être de droit au vu de la proximité[3]. La conséquence est que les écoles de Joinville du quartier de Polangis sont pleines de Campinois qui n'habitent pas le quartier de Polangis, car aucune priorité n'est donnée aux habitants du quartier. De plus, avec ou sans accord, des enfants d'autres communes (Saint-Maur par exemple), fréquentent également les écoles du quartier de Polangis. Ces pratiques fragilisent l'accord évoqué par le Maire de Champigny et amènent des personnes à quitter le secteur campinois de Polangis, comme Mme Stéphanie REGARD (observation n° 167).

Les collèges sont gérés par le Conseil Général du Val-de-Marne et il a, pour l'instant, jamais répondu favorablement à un nouveau découpage de la sectorisation (entretien avec M. Favier du 21 novembre 2016.)
Les Polangeois campinois souffrent de ne pas pouvoir inscrire automatiquement leurs enfants à Joinville. Ils sont les plus nombreux (87 %) à s'être manifestés pendant l'enquête publique pour demander leur rattachement du quartier (cf. ci-dessous le tableau des items p. 66) Cette situation angoissante est très mal vécue (demander des dérogations sans avoir la certitude qu'elle soit acceptée, avoir une adresse de complaisance et courir le risque d'être dénoncé) même si finalement 80 % des enfants sont inscrits dans les école et collèges de Joinville. Les enfants refusés dans les écoles de Polangis courent le risque de perdre tout repère sur leur environnement amical proche ce qui peut nuire au développement de leur vie sociale.

L'incertitude générée par la demande d'inscription des enfants à Joinville fait que certains habitants vivent dans l'angoisse et sont contraints de tricher, d'utiliser des adresses de complaisance pour domicilier les enfants chez des parents habitant Joinville-le-Pont. Bien que ce soit compréhensible du fait de l'éloignement du collège de Champigny-sur-Marne le plus proche, cette solution n'est pas viable et peut être remise en cause à tout contrôle. De plus, les familles qui bénéficient d'adresses de complaisance pour les écoles ou le collège, bénéficient d'un avantage financier important pour les activités périscolaires (cf. annexes 5 et 6).

Ainsi la scolarité constitue largement, l'argument le plus régulièrement avancé pour le rattachement du quartier. Ce rattachement éventuel ne provoquera pas un afflux massif de nouveaux enfants vers les établissements joinvillais comme le craignent certains élus de cette ville.

[3] *Cf. annexe 13.*

2° Thème : Services Publics

Photo 3 : Bureau de poste avenue Galliéni à Joinville-le-Pont

Les démarches administratives sont obligatoirement effectuées sur Champigny-sur-Marne (la mairie est à environ 3,5 km et la mairie annexe à 2,2 km). Le bureau de vote (gymnase Maurice Baquet) se trouve à 2,5 km. Aucun de ces 3 lieux ne peut être atteint à pied, mais uniquement en automobile ou en autobus (ce qui est difficile le dimanche pour aller voter, notamment pour les personnes âgées ou les personnes handicapées). Alors que la mairie de Joinville-le-Pont se situe à 1,5 km et le bureau de vote est dans le quartier de Polangis. Bien entendu, les Polangeois de Champigny n'y ont pas accès.

Le réseau assainissement du quartier est un réseau unitaire comme l'indique le PLU actuellement en vigueur[4]. Actuellement il reçoit indifféremment les eaux pluviales et les eaux usées, préalablement traitées dans des stations privatives (fosses septiques ou toutes eaux). Il est ouvert sur l'extérieur par des avaloirs au coin des rues. Ce réseau doit être d'évidence mis aux normes. La commune de Joinville-le-Pont a déjà réalisé les travaux de mise aux normes dans son quartier et dans les deux voies communes.

[4] *Cf. annexe 7*.

Distance depuis Polangis (rue Charles Infroit)	**Joinville-le-Pont**	**Champigny-sur-Marne**
Mairie	1,5 km	3 km
Poste	300 m	2 km
Commissariat	600 m	7 km
Bureau de vote	Collège Jules Ferry : 200 m	Gymnase Baquet : 3 km
Station RER	1,6 km	3 km

Observation n°3 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur PAIMPARAY Dominique
30, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

«Pourquoi j'ai adhéré :… 2° avec le bureau de vote à la Fourchette de Bry à 3 km.»

Observation n°5 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur CARON Yves
34, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous habitons effectivement à Champigny-sur-Marne mais nos activités habituelles nous conduisent à utiliser essentiellement les services situés sur Joinville que sont la Poste, le marché, les différents commerces, éventuellement médecin, dentiste ; ceci en raison de la proximité.
Il est certain et compréhensible pour des multiples raisons que les pôles d'intérêt principaux de Champigny se situent plus à l'Est de cette commune. »

Observation n°8 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur BRASSIER Gérard,
9, Rue Edouard Jenner 94500 Champigny-sur-Marne

» Avantages d'être sur Joinville :
On se sent plus proches des commerces de Joinville que ceux de Champigny ;
- tous les services administratifs ainsi que les écoles seront à proximité sur Joinville ;
- les trottoirs sont à l'abandon ; la propreté de la rue n'est pas toujours au RV ;
- les impôts sont très importants dans la commune de Champigny ;
- je pense qu'au niveau internet Joinville fera en sorte d'améliorer la réception ;
- nous avons une inquiétude sur Champigny on est à plus de 65 % de logements sociaux et à dernière réunion de quartier, la commune nous a annoncé qu'elle allait en construire d'autres dans les secteurs pavillonnaires par préhension.»

Observation n° 12 Champigny-sur-Marne 8 novembre 2016

Courriel de Monsieur MONDOT Théo,
rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«J'habite le quartier de Polangis depuis 15 ans, rue Charles Infroit, chez mes parents...Si cette partie du quartier dépend de la commune de Champigny, ce n'est à mon sens qu'administratif, et en aucun cas en rapport avec son quotidien.
D'abord géographiquement - et c'est une évidence quand on regarde le plan- ces quelques rues coupées de l'agglomération campinoise appartiennent au territoire joinvillais. »

Observation n°17 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Madame SERRANO Sylvette
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Bureau de vote très éloigné (2 km) ; aucun commerce attractif qui me ferait venir plutôt sur Champigny ; la bibliothèque, médiathèque, théâtre et. Cinéma loin de chez moi ; pour le ramassage des ordures ménagères et les encombrants il y a 2 ramassages joinvillais et campinois donc 2 fois plus de dépenses… propreté des rues négligée…. Pour toutes ces raisons le souhaite devenir joinvillaise.»

Observation n°19 Champigny-sur-Marne 11 octobre 2016

Monsieur et Madame MONTOURCY
4, rue Mabilleau 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous souhaitons notre rattachement à la ville de Joinville-le-Pont pour diverses raisons : inscription des enfants à Joinville dans les écoles du quartier qui nécessite des demandes de dérogations et des déplacements entre les mairies des deux villes pour des inscriptions à la cantine avec calcul du quotient familial.
Bureau de vote à Joinville à 3 minutes à pied de notre domicile alors que le bureau de vote de Champigny est éloigné de plusieurs kilomètres ; notre quartier est un peu délaissé pour l'entretien de la voirie ; la mise au norme pour l'assainissement a été très longue. »

Observation n°50 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel Monsieur et Madame TROUVE Michel
55, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Sont unanimes pour le rattachement du quartier de Polangis à la commune de Joinville…
Entretien du quartier : En 55 ans la réfection des rues n'a été réalisée qu'une seule fois (petit goudronnage et gravillons), les éclairages ont été revus 2 fois (lampes LED) l'an passé, des câbles éléctriques/TV sont encore en très grande partie aériens avec d'anciens poteaux !!! Trottoirs déformés par les racines amenant la chute des piétons ;
En conclusion, nous considérons être dans un quartier oublié et ignoré en grande partie par Champigny… »

Observation n°71 **Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016**

Courrier de Monsieur CERSOY Daniel
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Fibre optique : on ne sait pas où en est l'équipement (infrastructure dans la rue). A priori Orange à Joinville et Noos/Numéricâble (réseau initiative Publique) entre les deux communes. »

Observation n° 93 Champigny-sur-Marne 22 novembre 2016

Courriel de Monsieur et Madame LEMAROTEL Daniel
76 rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous sommes habitants du quartier de Polangis sur la commune de Champigny, depuis 35 ans et sommes très favorables à devenir Joinvillais…
Etre Joinvillais c'est l'avantage de : Proximité pour les démarches administratives, proximité des bureaux de vote… Si nos deux enfants ont pu bénéficier de fréquenter avec des dérogations le écoles et activités à Joinville, je souhaite qu'il en soit de même sans ces problèmes administratifs pour tous mes descendants qui occuperons la maison plus tard. »

Observation n° 100 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Anonyme
Quartier de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous sommes pour le changement de commune de notre quartier de Polangis, notre vie quotidienne se passant sur Joinville. Tous les services, commerces etc…sont à 5 minutes à pied de chez nous alors que nous venons de passer 20 minutes à relier le centre de Champigny. Nous avons le sentiment d'être un quartier oublié par la municipalité sur bien des points !!! Nous profitons de notre venue à la mairie pour récupérer le bulletin municipal qui une fois encore, ne nous a pas été distribué, preuve que nous ne comptons pas beaucoup pour cette municipalité. »

Observation n° 102 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Madame DENARIE Frédérique
94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis entièrement favorable à ce rattachement, et je considère que cette modification offre une véritable chance aux habitants de ce quartier de pouvoir conserver leur bien immobilier et ainsi échapper aux projets toujours plus nombreux de construction de logements sociaux initiés par le maire actuel de Champigny, et ce au détriment des quelques pavillons survivants et en sursis de ce quartier. Mais également d'intégrer une commune dans laquelle les projets et les équipements concernent tous les habitants et non seuls ceux qui offrent une opportunité électorale. »

Observation n° 103 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Monsieur et madame DRAUART Jean-Claude
88 rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous sommes favorables à la modification de la limite communale entre Joinville le Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier Polangis pour les raisons suivantes :
- La proximité des bâtiments administratifs qu'il est possible de rejoindre à pied alors que la Mairie de Champigny oblige à utiliser les transports en commun peu accessibles.
- La proximité des établissements scolaires pour notre petit fils dont nous avons la garde tous les soirs.
- La proximité des infrastructures sportives.
- La proximité des associations (club d'échecs ouvert récemment, école de musique, tennis…)
- La vie en générale pour l'ensemble des commerces et marchés.
Ces éléments démontrent que le quartier Polangis est plus en adéquation avec la commune de Joinville le Pont. En conséquence nous sommes convaincus que l'intégration du quartier Polangis à la Commune de Joinville-le-Pont faciliterait la vie quotidienne. »

Observation n° 105 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Monsieur PASSALENTI Gelindo
48 rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

«Résidant dans le quartier Polangis (côté Champigny-sur-Marne) depuis 1967, je suis tout à fait favorable au rattachement du quartier Polangis à la commune de Joinville, car durant ces bientôt 50 ans, nous ne pouvons que constater et déplorer que la municipalité n'a pas ou peu fait évolué notre environnement.
Services : Les services techniques de la ville de Joinville sont installés dans notre quartier, ceux de Champigny (passage de la balayeuse une fois par semaine depuis la création de l'Association « Réunissons Polangis » !!!!) sont quasi inexistants. De plus, à ce sujet, il est bien dommage de constater qu'avant le passage hebdomadaire de la balayeuse, les cantonniers ne soient pas en mesure de venir balayer les trottoirs (surtout en période automnale) ce qui fait qu'après le passage de la balayeuse les trottoirs et caniveaux sont de nouveaux envahis de feuilles = opération nulle !!! Concernant les rues communes, il est bien dommage de voir le ramassage des ordures ménagères, l'élagage des arbres, s'effectuer sur Joinville un jour donné sur un côté et un autre jour sur l'autre côté de la même rue par Champigny, également pour la distribution du courrier effectuée par des facteurs différents !!! Alors que tout cela pourrait être fait dans le même temps et de plus il y aurait, à notre avis, une économie non négligeable à réaliser sur ce plan. …/… »

-

Les tenants du maintien du statu quo répondent que les services sociaux de Champigny sont excellents et que le conseil municipal de Champigny et le nouveau territoire n° 10 a bien pris en compte les demandes de travaux de voirie.

Observation n°58 Champigny-sur-Marne 16 novembre 2016

Monsieur GARCIA Joseph
2 Bd Jean Savu 94500 Champigny-sur-Marne

«La ville de Champigny est très étendue et le Conseil municipal est conscient des problèmes que rencontrent les Campinois qui vivent dans ce quartier, souvent depuis des années. Des travaux ont été effectués afin d'améliorer leur quotidien et dans le dernier conseil de quartier toutes les assurances ont été données sur la poursuite de la réfection de la voirie, des infrastructures de tout à l'égout. Le sentiment d'abandon de certains habitants cache-t-il une volonté de voir améliorer la valeur immobilière de leur bien ? Il faut savoir que le prix du mètre carré jounvillais est bien supérieur à celui de Champigny ! »

Observation n° 87 Champigny-sur-Marne 21 novembre 2016

Madame GILLAUD Claude Anfrée
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis contre le transfert de Polangis à cause des services sociaux positifs de la ville de Champigny : 1° Les personnes âgées forum du temps, 2) CCAS. ..»

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Les Polangeois de Champigny (surtout les plus âgés) se plaignent généralement de l'éloignement des services publics. La mairie et bureau de vote à Champigny-sur-Marne ne peuvent être atteint à pied, mais uniquement en automobile ou en autobus (ce qui est difficile le dimanche pour aller voter, notamment pour les personnes âgées ou handicapées) et représente un coût additionnel par rapport aux services de Joinville qui, eux, sont accessibles à pied. A contrario, la mairie de Joinville-le-Pont est située à 1,5 km et le bureau de vote est dans le quartier.

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement envisagés depuis 10 ans sont régulièrement retardés. Une première étude a été lancée en 2006, par le cabinet "*Méthode*", une deuxième en 2015, par la société «*Buffet ingénierie*». Les travaux effectués sont faits sous la conduite de Joinville-le-Pont, pour certaines rues communes aux deux municipalités comme le boulevard de Polangis et une partie de la rue Raspail. Depuis 2011, la commune de Champigny-sur-Marne accepte que les nouvelles constructions n'aient plus de traitement individuel des eaux usées et demande à chaque mutation de supprimer celles qui existent.

L'enquête publique a permis de constater qu'il reste encore près de 60 % des habitations non raccordées au réseau du tout à l'égout contre 10 % au Polangis joinvillais[5]. Même si des travaux de mise aux normes ont été entrepris du 15 septembre au 30 novembre 2016, sur une petite rue du quartier, l'avenue Louis Forest.

[5] *Mail de M. Denis BENECK Ingénieur Principal du 28/11, Etablissement Public Territorial Marne et Bois Chef du service Assainissement + Gestion des OM pour la ville de Joinville-le-Pont. Hôtel de Ville - 23, rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont Tél.: 01-49-76-60-24 - Télécopie: 01-48-89-85-30 d.beneck@joinvillelepont.fr*

3° Thème : La procédure

Les partisans du rattachement (87 % des observations) trouvent que le projet de rattachement à Joinville, est un projet intelligent, logique qui intéresse fortement les Polangeois de Champigny. L'enquête publique est pour eux pleinement justifiée.
Les opposants au rattachement estiment que le cadre normal du dialogue doit être les réunions de quartier ou le conseil municipal.

Photo 4 : Quartier de Polangis, vu du Parc du Tremblay

Les partisans de la procédure de l'enquête publique sont en majorité des habitants campinois du quartier de Polangis, membres ou pas de l'association « Réunissons Polangis » :

Observation n°4 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Courrier de Madame GIORGI Mauricette
47, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis favorable à la procédure de rattachement. »

Observation n°22 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Courrier de Monsieur JAMET Marc
43, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Je souhaite vous apporter mon témoignage dans le cadre de l'enquête publique…
Nous étions d'anciens Campinois, puisque nous venions du quartier de Coeuilly… ce quartier comporte écoles maternelles et primaires et un Collège. Le commissariat est proche et le RER E est facilement accessible à pied. Enfin les bureaux de vote sont également accessibles à pied, bref rien que de plus normal dans le quartier d'une grande ville…
Je souhaite plutôt mettre en exergue la participation des citoyens à la vie de la cité. Je citerai deux dossiers emblématiques : la réfection du pont de Nogent et la pose de murs anti-bruit le long de la A 86/A4. Dans un premier cas seul Joinville est concerné, dans le second cas la commune de Champigny a arrêté la mise en place de ce mur.
Nous souhaiterions soutenir officiellement la mairie de Joinville en tant que Joinvillais. Bref nous souhaiterions être considérés comme des citoyens à part entière dans le cadre de notre vie quotidienne et participer pleinement à la vie de notre quartier, ce qui n'est pas les cas actuellement. »

Observation n°29 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame COHEN Nathalie
16, Bd de Polangis, 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis située au Bd de Polangis, côté Champigny alors qu'il existe une partie de ce boulevard à Joinville. Pourquoi cette différence de territoire ? Je souhaiterais être rattachée à Joinville (commerces, transports, sports…) En espérant que nous serons compris. »

Observation n° 33 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame DUPUIS Jean-Claude
10, rue Mabilleau 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous approuvons et appuyons la démarche de « Réunissons Polangis » portant sur notre rattachement à Joinville….
- il semble que quelques Campinois hors de Polangis s'opposent à notre démarche ; en quoi celle-ci leur porte t'elle préjudice ? S'agit-il d'un dérisoire « nationalisme » communal pour un si petit secteur ? Le coût administratif est faible. Des raisons politiques entrent-elles en jeu (perte fiscale pour la majorité ; Polangis rapporte-t-il plus qu'il en coûte ? Perte d'électeurs pour l'opposition ?
- les réalités de la vie des habitants d'un quartier et le sentiment d'identité qui en découle ne sont-ils pas prioritaires au regard de telles considérations, s'il en est ?
- la vie de quartier existe concrètement : pour l'exemple, la fête des voisins rassemble chaque année les habitants des deux côtés de la commune. La situation géographique de notre secteur enclavé nous relie essentiellement à Joinville où s'est, de fait, tissé notre réseau relationnel. Notre démarche va dans ce sens d'une logique simplement humaine.»

Observation n°44 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Madame LECARON Anne
64, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Vous comprenez maintenant pourquoi je souhaite ardemment que notre demande de rattachement aboutisse le plus rapidement possible car tout dans ce quartier se fait sur la commune de Joinville-le-Pont et non sur Champigny qui me semble très éloigné par la distance et dans la compréhension de nos préoccupations : entre autre celle de la scolarisation des enfants loin de leur quartier (les accord de dérogation étant soumis au nombre de place sur la commune d'accueil au lieu d'être de droit au vu de la proximité.»

Observation n°47 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame DUPUIS Michèle
10, rue Mabilleau 94500 Champigny-sur-Marne

«J'appuie la demande de « Réunissons Polangis » et souhaite le rattachement de mon quartier à Joinville. Les réalités de vie des habitants de ce quartier et le sentiment d'identité qui en découle justifient clairement cette démarche. »

Observation n°50 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel Monsieur et Madame TROUVE Michel
55, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Sont unanimes pour le rattachement du quartier de Polangis à la commune de Joinville
La vie au quotidien : Tous les services disponibles sur Joinville sont à proximité immédiate et accessibles facilement à pied, alors que ceux de Champigny bien plus éloignés, obligent à prendre un véhicule ou le transport en commun (temps perdu, coût supplémentaire, pollution, problèmes de stationnement…
Les services : Les services techniques de la ville de Joinville sont à deux pas de chez nous…Il y a à notre avis une économie non négligeable à réaliser sur ce plan…
En conclusion, nous considérons être dans un quartier oublié et ignoré en grande partie par Champigny, alors que nous pourrions renforcer la population du quartier Polangis de Joinville et ainsi participer au mieux à la vie de la collectivité de ce quartier qui doit être impacté par les futurs travaux du pont de Nogent qui amèneront assurément et très certainement des modifications dans la vie quotidienne de tous (circulation aux abords du parc du Tremblay, avenue des Alliés, boulevard de Polangis) de plus l'argument avancé par certaines personnes concernant une éventuelle spéculation immobilière et totalement dénué de sens, les biens se vendent aussi bien sur Champigny que sur Joinville. »

Observation n°53 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Courriel de Monsieur FITOUSSI David,
14, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis résidant en immeuble boulevard de Polangis, côté Champigny. En lisant ce matin l'article de l'enquête publique sur le journal de la Ville de Champigny, je n'ai pu m'empêcher de vous exprimer mon avis sur ce rattachement. Tout d'abord le titre « la ville en partage » m'étonne ! Un tel titre pour un sujet qui ne concerne que quelques centaines de Campinois

quand la ville compte 75 000 habitants et qui est amenée à croître de façon importante avec les nouveaux tracés du Grand Paris.
J'espère que nous n'aurons pas à payer des règlements de compte sur un sujet qui n'est rien de politique mais faciliterait surtout le quotidien de nombreux citoyens. ..
De plus le rattachement ne changera aucunement le dynamisme de cette grande ville qui s'apprête à accueillir 2 nouvelles gares du Grand Paris ainsi que le site de maintenance et de remisage de la ligne en espérant que les citoyens souhaitant ce rattachement seront entendus. »

Les partisans du rattachement se trouvent également dans d'autres communes comme Joinville, Saint-Maur… :

Observation n°13 Joinville-le-Pont 9 novembre 2016

Monsieur PHILIPPOT B.
27, rue Eugène Voisin 94340 Joinville-le-Pont

«Je pense que cette réunion de ces ruelles de la commune de Champigny à Joinville est tout à fait logique. »

Observation n°14 Joinville-le-Pont 8 novembre 2016

Monsieur et Madame FRUITIER
27, rue Eugène Voisin 94340 Joinville-le-Pont

«Je pense que le rapprochement de Joinville et Champigny est nécessaire. »

Observation n°61 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Monsieur et Madame WALLU L. et E.
19, rue de Sévigné 94100 Saint-Maur

«Nous avons habité de nombreuses années non loin de ce quartier « rattachiste » et nous comprenons parfaitement leur souhait que nous approuvons pleinement. »

Observation n°62 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Monsieur DESTOUCHES Michel,
17, rue Canrobert 94340 Joinville-le-Pont

«Joinvillais depuis 33 ans, je me suis toujours demandé comment ce quartier excentré de Champigny « fonctionnait ». Les enfants doivent user de dérogations pour aller aux écoles maternelles, primaires et secondaires à Joinville proches de leur domicile) évitant aux enfants des transports. Ce quartier vit avec Joinville et dans Joinville au niveau des commerçants, des infrastructures sportives…Venant d'apprendre cette enquête publique, je réponds bien-sûr positivement au rattachement de ce quartier à la commune de Joinville. »

Observation n°63 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Madame LAR Marie-Louise
14, rue Canrobert 94340 Joinville-le-Pont

«Je trouve tout-à fait normal que cette partie de Champigny soit rattachée à Joinville. Les habitants de Champigny-Polangis font toutes leurs courses sur Joinville. Il serait normal que leurs enfants soient scolarisés sur Polangis. Il n'y a bien souvent qu'une rue à traverser…. »

Observation n°64 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Monsieur et madame LARROQUE Jean-Marie
72, rue Estienne d'Orves 94340 Joinville-le-Pont

«Il y a une logique forte au rattachement. De la partie Est de Polangis, actuellement située dans la commune de Champigny, à notre commune. Pour la commodité du quartier, pour la simplification administrative et pour le développement de Joinville. »

Observation n°66 Champigny-sur-Marne 16 novembre 2016

Courrier de Monsieur NERIN Georges
129, Bd de Polangis 9340 Joinville-le-Pont

«Je suis Joinvillais du quartier de Polangis et ex-conseiller Général à la retraite, de l'ancien canton de Joinville. L'association « Réunissons Polangis » peut être fière d'avoir provoqué une enquête publique sur l'avenir de Joinville. Ils ont raison : le découpage ne correspond plus aux réalités actuelles. La très grande partie des Polangeois de Champigny vivent de fait sur Joinville. »

Observation n° 84 Joinville-le-Pont 20 novembre 2016

Courriel de Madame FOUILLADE Sophie
94340 Joinville-le-Pont

« Habitante de Joinville-le-Pont, je souhaiterais apporter aux habitants de Champigny-Polangis tout mon soutien pour un rassemblement de quartier. Nos enfants sont élevés ensemble dans les écoles proches de chez nous alors que les écoles de Champigny sont très loin. Nous aimerions que cette enclave de Champigny devienne Joinvillaise pour une vie de quartier. »

Observation n°74 Joinville-le-Pont 19 novembre 2016

Madame FUHRMAN Claire
16, Avenue Gounod 94340 Joinville-le-Pont

« Je suis favorable au rattachement du quartier à la commune de Joinville pour les raisons suivantes :
- l'unité du quartier me paraît importante pour tout ce qui concerne la question de voirie (poubelles, encombrants, déchets) et pour avoir un poids par rapport aux nuisances de l'autoroute (niveau sonore notamment.) »

Observation n° 82 Joinville-le-Pont 20 novembre 2016

Courriel de Madame CHARTRINS Céline
94340 Joinville-le-Pont

« Nous habitons Joinville-le-Pont et souhaitons soutenir tous nos amis qui habitent Champigny. Le quartier Polangis ne fait pas d différence entre les rues qui appartiennent à Joinville et celles qui appartiennent à Champigny. Nos enfants vont à la même école, ils assistent aux mêmes cours de sport et aux mêmes activités extrascolaires. Ainsi en toute logique le quartier de Polangis de Champigny devrait pouvoir être raccordé à notre quartier de Joinville.»

Observation n° 88 Joinville-le-Pont 18 novembre 2016

Monsieur BARUGEL Alain
34 avenue de Paris 94340 Joinville-le-Pont

«Favorable à 100 % car ce quartier fait partie dans sa réalité quotidienne de Joinville ! por les écoles, les commerces, les bus. Tout se passe à Joinville. Les habitants du quartier Polangis désirent profondément leur attachement à notre belle commune qui de toute façon fait partie de l'EPT 10 et donc l'harmonie fiscale n'est pas un prétexte.
En qualité de commerçant, voici longtemps que les habitants de Polangis m'ont exprimé ce profond souhait. »

Observation n° 94 Joinville-le-Pont 22 novembre 2016

Madame HESLOUIN Julie
43, Bd de Polangis 94340 Joinville-le-Pont

« En tant que résidente du quartier de Polangis depuis 5 ans, je soutiens la cause de l'association « Réunissons Polangis » afin que le quartier Polangis soit un seul et même quartier car la vie de tous les habitants (Joinvillais ou Campinois) est à Joinville-le-Pont. »

Observation n° 97 Joinville-le-Pont 23 novembre 2016

Madame DURAND Chantal
Conseillère départementale du canton de Charenton, Maire adjoint de Joinville-le-Pont

« Je me prononce sur un périmètre d'enquête accepté par M. Le Maire de Champigny. Il suffit de regarder le plan du périmètre sur lequel porte l'enquête pour constater que ce quartier devrait être rattaché à notre ville (pas de commerces, éloignement des écoles et des lieux administratifs de Champigny ainsi que les lieux de culture) A titre d'exemple précis le Collège Jules Ferry reçoit de nombreux enfants de ce quartier (j'en témoigne en qualité de membre du conseil d'Administration).
Une question se pose : l'enquête ne précisant pas un nombre précis d'habitants concernés par catégories d'âges, les services publics ont-ils al capacité d'accueillir cette population (estimée à 873 personnes, cf. annexe 12.)

Observation n° 109 Champigny-sur-Marne 25 novembre 2016

Monsieur Laurent JEANNE
Conseiller Municipal et Territorial de Champigny-sur-Marne

«Je considère que la fonction du maire est d'unir tous les Campinois et de ne pas diviser la population. Dès lors quelle est la cohérence de la demande de rattachement de ce quartier à Joinville si tout le quartier n'est pas concerné, il me semble peu logique que la cité de rue Paul Langevin ne fasse pas partie de la demande. »

Les partisans du maintien du statu quo, moins nombreux arguent l'intensification du dialogue dans le cadre des réunions de quartier, du conseil municipal ou du nouveau territoire T10 pour résoudre les difficultés du quartier. Ils habitent majoritairement Champigny-sur-Marne et utilisent souvent l'anonymat :

Observation n°1 Champigny-sur-Marne 20 août 2016

Courriel de Monsieur GALLAIS Christian
Champigny-sur-Marne

«Il est incroyable qu'une poignée de bobos désœuvrés et implantés dans le quartier depuis peu, puisse entraîner, à son insu, la population d'un quartier dans une démarche de rattachement à Joinville qui ne présente aucun intérêt ni bien être supérieur compte tenu des accords entre les 2 municipalités et départementaux, si ce n'est des espoirs spéculatifs possibles en changeant de localité. Il n'y a eu aucune concertation ni dialogue dans le quartier entre les membres de l'association et les propriétaires, lors des réunions périodiques de l'association, les opposants ou simples personnes voulant en savoir plus sur la démarche et les implications administratives et fiscales associées ne sont pas admises, car le président de l'association ne supporte pas la contradiction.
Cette démarche est inutile et contraire à l'évolution naturelle du département. Campinois depuis 64 ans je ne m'associe pas à cette démarche. »

Observation n°11 Joinville-le-Pont 7 novembre 2016

Courrier anonyme adressée à la mairie, 94340 Joinville-le-Pont

«J'habite Joinville-le-Pont depuis 2002 et suis contre ce projet de rattachement. Si le rattachement se fait, on peut imaginer que dans quelques années, les futurs « voisins » Campinois pourront à leur tour demander leur rattachement : ça peut-être sans fin…
Donc CONTRE. »

Observation n°21 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Monsieur CHAUVE Christian
135 Bd Aristide Briand 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis contre le rattachement du quartier de Polangis à Joinville car il fait partie depuis longtemps de Champigny. Le problème soulevé par une partie des habitants qui cautionne le rattachement devrait plutôt se réfléchir en terme de coopération que de division ce qui est déjà fait dans le domaine de l'école et de l'assainissement. Les raisons invoquées pour le rattachement sont en relation avec e service public. Pour moi quel que soit le territoire a pour mission de répondre aux besoins des habitants dans un esprit d'égalité. Ainsi il n'y a pas de

lieu dans ces conditions de procéder au rattachement à moins que les motivations se trouvent ailleurs ce qui serait dommage (spéculation immobilière.»

Observation n°54 Champigny-sur-Marne 14 novembre 2016

Monsieur SAGAE Armand
54, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis contre ce projet de rattachement dues à des motivations obscures et douteuses.»

Observation n°68 Champigny-sur-Marne 18 novembre 2016

Madame KENNEDY Olarie et famille HAFRAOUI
9, bis rue A. Vigon 94500 Champigny-sur-Marne

«Je ne suis pas favorable au rattachement du quartier de Polangis qui conduirait à une dislocation de la cohérence de la ville de Champigny. Ce quartier est Campinois depuis de longues dates et va se développer avec les projets en cours (métro, pont de Nogent). Tous les problèmes de ce quartier comme ceux des autres quartiers sont à débattre dans le cadre des conseils de quartier ou de demandes de rendez-vous.»

Observation n° 101 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Anonyme
Quartier du Plant 94500 Champigny-sur-Marne

«J'habite le quartier du Plant à Champigny. Quand j'ai appris le projet de retirer un quartier de la commune pour rejoindre la commune voisine, j'ai tout d suite eu une inquiétude. Cela ouvre la porte à d'autres découpages (à Champigny ou ailleurs) qui peuvent être justifiés par d'excellentes raisons!) Agissons plutôt pour que la commune soit un lieu républicain de bienvivre ensemble, d'égalité et de solidarité. Les efforts de chacun doivent être d'abord orientés dans ce sens !»

Observation n° 104 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Monsieur KALFAYAN Philippe
19, avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne
« Je suis résident du quartier considéré depuis 1976 à la même adresse, et donc directement concerné par la demande de rattachement…
Il me semble donc, qu'à défaut d'un consensus politique entre élus des deux communes, représentants du Territoire, du Département, et de l'Etat, pour ou contre le rattachement de l'enclave campinoise de Polangis à la commune de Joinville le Pont, la solution pour sortir de cette impasse politico-administrative pourrait se profiler de la manière suivante : 1) La commune de Champigny devrait envisager (cela me semble important et objectif, notamment pour les personnes ayant peu de mobilité) d'implanter une annexe de services municipaux qui pourrait aussi servir de bureau de vote, ainsi qu'un ilot de police de proximité ou municipale. 2) Les communes de Champigny et de Joinville devraient élaborer et signer un accord administratif et budgétaire permanent sur l'accès des familles du quartier de Polangis/Champigny aux établissements scolaires de Joinville le Pont, pour les classes de maternelle, primaire et secondaire (collège). 3) Cet accord permanent, pour pouvoir être mis

en œuvre dans des conditions budgétaires acceptables par les deux communes nécessiteraient que celles-ci s'engagent à vérifier de manière plus sérieuse et stricte la domiciliation des enfants scolarisés à Joinville. »

Observation n° 107 Champigny-sur-Marne 24 novembre 2016

Anonyme
94500 Champigny-sur-Marne

«Je ne comprends pas cette position de modifier les limites de la ville, pour que le quartier de Polangis puisse rejoindre Joinville. Il paraît absurde aujourd'hui de faire une telle modification à l'heure actuelle où se met en place les territoires, à l'heure où nous faisons partie du même territoire Champigny et Joinville, pourquoi déplacer une partie e la population de Champigny sur Joinville ? »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Le périmètre du territoire objet de l'enquête (excluant la cité Paul Langevin) a été déterminé d'un commun accord entre les deux maires et le sous-préfet de Nogent-sur Marne le 13 juillet dernier. Pour le calcul du nombre d'habitants, le commissaire enquêteur a retenu la fourchette d'estimation entre 880 et 930, en retenant 2 habitants par maison et appartement résultat : 873 habitants (cf. hypothèse de comptage en annexe n°12).

La fin de cette enquête publique a correspondu avec le lancement de l'enquête publique concernant la révision du PLU de Champigny (14 novembre-16 décembre). La ville de Champigny-sur-Marne, grâce au « Grand Paris » et à « Orbival » va recevoir des investissements très importants dans les années qui viennent, très supérieurs à la perte éventuelle des rentrées fiscales du quartier de Polangis, avec l'arrivée de deux métros et de terrains pour accueillir des entreprises et des emplois.
Le principal argument avancé par les partisans du maintien du statu quo est la spéculation immobilière. Le commissaire enquêteur a pu constater que le différentiel du prix du m2 entre les deux quartiers de Polangis est de – 10 % en faveur de Champigny-sur-Marne[6]. Le deuxième argument est, selon le discours officiel de la mairie de Champigny, l'archaïsme de la démarche à l'heure de la coopération entre les communes dans le cadre des nouveaux territoires.

[6] *Cf. annexe 10.*

4° Thème : Commerces et services

Le quartier de Polangis, secteur de Champigny-sur-Marne, ne comporte aucun commerce, aucun service, aucun professionnel de santé. Du fait de son enclavement, ses habitants utilisent quasi exclusivement les commerces et services situés sur l'avenue Galliéni à Joinville-le-Pont qui est l'artère la plus importante du quartier. Mais il en est de même pour les Campinois des quartiers du Maroc ou Le Plant (Ouest de Champigny-sur-Marne.)

L'avenue Galliéni présente de nombreux commerces et services : un bureau de Poste (auquel les habitants du secteur sont rattachés), de nombreuses agences bancaires, 3 supermarchés, nombreux cafés et restaurants, tabac, journaux et livres, 3 boulangers, 3 bouchers-charcutiers, 2 marchands de primeurs, 2 pharmacies, 2 fleuristes, 2 pressings, chocolatier, brûlerie de café, magasins de souvenirs, laverie, magasin de vins et spiritueux, 5 coiffeurs, parfumerie, cabinet d'esthétique et de très nombreux autres magasins. Toutes les catégories de professionnels de santé sont représentées dans le quartier. Il existe également un office notarial.

Observation n°3 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur PAIMPARAY Dominique
30, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

«Pourquoi j'ai adhéré : …les commerces sont mieux à Joinville.»

Observation n°40 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame RODRIGUES Henrique et Lidia
80, rue Charles Infroit, 94500 Champigny-sur-Marne

« Je voudrai appartenir à Joinville-le-Pont car : je vais au marché à Joinville tous les mardi et samedi ; j'utilise la poste de Joinville-le-Pont ; je vais aux pharmacies de Joinville-le-Pont ainsi que ses divers commerces ; quand je prends les transports c'est aux arrêts de bus de Joinville et le RER de Joinville que je vais…
En résumé Joinville-le-Pont est plus proche de chez moi que tout le reste de la ville de Champigny-sur-Marne. »

Observation n°73 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Madame BELZIC Dominique
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Je désire que le 16 Bd de Polangis dépende de Joinville et non de Champigny, pour la proximité des commerces, la pharmacie, les café, le sport au gymnase de Joinville, écoles crèches...Je vais au cinéma J. Prévert à Joinville. »

Observation n° 103 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Monsieur et Madame DRAUART Jean-Claude
88, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous sommes favorables à la modification de la limite communale entre Joinville le Pont et Champigny sur Marne dans le quartier Polangis pour les raisons suivantes :
- la proximité des bâtiments administratifs qu'il est possible de rejoindre à pied alors que la Mairie de Champigny oblige à utiliser les transports en commun peu accessibles.
-l a vie en générale pour l'ensemble des commerces et marchés.
Ces éléments démontrent que le quartier Polangis est plus en adéquation avec la commune de Joinville le Pont. En conséquence nous sommes convaincus que l'intégration du quartier Polangis à la Commune de Joinville le pont faciliterait la vie quotidienne. »

Observation n° 115 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courrier de Madame BOTTELOUP Laurence
74, rue Charles infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous rappelons que nous continuons à vivre quotidiennement dans notre quartier de Polangis. Nous participons activement à la vie de notre quartier en faisant fonctionner commerces, restaurants, achat au marché de Joinville, participation aux associations sportives joinvillaises (gymnastique au gymnase Lecuirot, association Joinville Eau vive pour la pratique du Kayak .»

Observation n° 143 Champigny-sur-Marne 27 novembre 2016

Courrier de Monsieur LOPEZ Pablo
66, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous faisons nos courses aux marchés et dans les commerces de Joinville. Ceci ne vous est mentionné que pour souligner que tous les services de proximité sont situés à Joinville. Nous travaillons dans Paris et prenons les transports en commun. C'est naturellement la gare RER de Joinville qui est la plus proche et que nous empruntons chaque jour. »

Observation n° 160 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Madame DUSSAILLANT Monique
36, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne
«Je suis pour le rattachement du quartier de Polangis à Joinville-le-Pont. Pour ce qui me concerne, je suis à Joinville-le-Pont car je profite de tous les services, commerces, RER, écoles. Pourtant j'habite Champigny. Pour toutes les démarches administratives c'est très compliqué. Et on est très isolé.»

Observation n° 161 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Mesdames ALLERAT, LEROI et DESNOUX-DELMAS Chantal
16-18 Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne
« Je souhaite être rattachée à Joinville-le-Pont pour la proximité de la poste et des commerces ainsi que le marché de Joinville-Polangis. Les bureaux de vote sont très

éloignés du Bd Polangis. Tous les services administratifs sont deux fois plus loin à Champigny qu'à Joinville, ainsi que les activités seniors»

Observation n° 168 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courriel de Monsieur et Madame GHOZLANE Lazhar
108, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Tout d'abord, nous tenons à affirmer notre soutien à cette initiative de rattachement du quartier Polangis à la commune de Joinville-le-Pont et nous espérons qu'elle sera couronnée de succès…De même, chacun de nous est inscrit à une activité sportive organisée par la ville de Joinville. Nous faisons notre marché le samedi à Joinville, nos courses (boulanger, boucher, maraîcher ?..) à Joinville et pour aller travailler nous prenons tous le jours le RER à Joinville.»

Les tenants du maintien du statu quo rétorquent que le quartier du Tremblay ou du Maroc à Champigny-sur-Marne sont dans la même situation que le quartier de Polangis et qu'ils effectuent leurs courses également sur l'avenue Galliéni. Les opposants Joinvillais craignent la saturation des infrastructures ou l'augmentation des impôts[7] :

Observation n°58 Champigny-sur-Marne 16 novembre 2016

Monsieur GARCIA Joseph,
2 Bd Jean Savu 94500 Champigny-sur-Marne

«Le quartier du Tremblay à Champigny est très semblable au quartier de Polangis. De cette même commune. La proximité des commerces et du marché de l'avenue Galliéni (RN 4) est un avantage non négligeable dont disposent les habitants de cette zone. Cela ne justifie pas à mes yeux un rattachement à la commune de Joinville-le-Pont. La ville de Champigny est très étendue et le Conseil municipal est conscient des problèmes que rencontrent les Campinois qui vivent dans ce quartier, souvent depuis des années.»

Observation n°114 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courrier de Monsieur NGUYEN VAN François
39 rue Diderot 94500 Champigny-sur-Marne

«Je suis habitant de Champigny et comme vous le dites très bien[8] « à l'heure du travail intercommunal, cette partition relève d'une volonté d'entre soi passéiste ou de calculs relevant plus de la valeur foncière générée en cas de vente que de réels problèmes de vie ! » C'est une des raisons pour laquelle je suis opposé à cette scission d'une partie des habitants qui souhaitent se rattacher à Joinville. Je soutiens l'unité de Champigny-sur-Marne.»

[7] *Cf. annexes 11 et 12.*
[8] *Référence à la tribune de M. le maire de Champigny-sur-Marne dans son bulletin municipal du mois de novembre au sujet de l'enquête publique.*

Observation n°138 Joinville-le-Pont 28 novembre 2016

Courrier de Monsieur DESESTRETS David
56, Quai d'Anjou 94430 Joinville-le-Pont

«Je souhaite donner un avis défavorable au rattachement à Joinville de la partie campinoise du quartier de Polangis. Ci-dessous quelques raisons :
- capacité des infrastructures en général (écoles de musique.)
- cela crée un précédent avec toutes les problématiques d'aubaines immobilières. »

Observation n°151 Joinville-le-Pont 26 novembre 2016

Anonyme
94430 Joinville-le-Pont

«Personnellement je ne vois pas l'intérêt de ce rattachement hormis la satisfaction personnelle des habitants du quartier pour lesquels une adresse à Joinville a meilleure réputation qu'à Champigny. Ceci donnerait sans aucun doute une plus-value à leur patrimoine immobilier. J'espère que ceci ne pèsera pas sur les impôts locaux et fonciers de l'ensemble des Joinvillais qui ont été majorés de + 30 %.»

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Les habitants campinois du quartier utilisent les services publics joinvillais et effectuent leurs achats, pour la plupart, sur Joinville-le-Pont. Les services municipaux campinois sont délaissés car trop éloignés. Deux fois par semaine, se tient à Champigny-sur-Marne, le marché de Stalingrad (le plus proche mais plus petit). Eloigné, il est difficilement accessible pour les habitants du quartier, surtout pour les personnes âgées.

5° Thème : Equipements publics

Photo 5 : Collège Jules Ferry à Polangis

L'éloignement des excellents équipements publics de Champigny-sur-Marne comme la Bibliothèque municipale, les centres culturels, l'École de Musique et de Danse ou le conservatoire (situés à 3,4 km) handicape les habitants campinois de Polangis. Pour s'y rendre il faut impérativement emprunter le bus avec un, voire deux, changements (7 stations, plus de 15 minutes) ou l'accompagnement par un adulte en voiture. La voirie semble délaissée, les trottoirs mal entretenus. L'assainissement constitue le thème le plus insatisfaisant, dans le domaine des équipements publics, objet d'un fort mécontentement.

Observation n°2 Champigny-sur-Marne 26 juillet et 10 novembre 2016

Monsieur ADENOT Dominique, maire
14 rue Louis Tamoni 94500 Champigny-sur-Marne.

« Nous allons refaire complètement le réseau d'assainissement à très court terme. »

Observation n°67 Champigny-sur-Marne 17 novembre 2016

Monsieur CHEVALIER Alain
28, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

« Un rattachement du quartier ne se justifie pas… Et surtout parce que actuellement et depuis le 1° janvier 2016 c'est le territoire Paris Est Marne et Bois qui a la responsabilité du ramassage des ordures, de l'assainissement, du PLU. Les travaux pour mise aux normes de l'assainissement sont en cours conjointement entre Champigny et Joinville. Alors que l'avenir

est la création du territoire de 700.000 à 800.000 habitants est un impératif. Vouloir céder un territoire de 750 habitants ne va pas dans le sens de l'histoire. »

Observation n° 165 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courriel de Madame CAPORAL Chrysis, conseillère municipale
94500 Champigny-sur-Marne

«J'ai interrogé les services de la ville, sur les travaux d'assainissement. En 2012 ont été réalisé les travaux du département sur l'avenue. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les travaux d'assainissement ont pu commencer à Polangis, en 2013, ils se sont poursuivis en 2014-2015 et continuent en ce moment. Donc aucune volonté de délaisser le quartier. »[9]

Cet optimisme est loin d'être partagé par la majorité des habitants du quartier qui est lasse de voir le projet de raccordement du tout à l'égout de la partie campinoise de Polangis sans cesse repoussé.

Observation n°10 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur JAMET Marc, Président de l'association « Réunissons Polangis »
34, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

« L'assainissement est un vaste sujet…Cela fait 10 ans que l'assainissement doit être mis aux normes. Cette situation n'est pas conforme au PLU, ni aux règles publiques de salubrité. Cette situation a été dénoncée à plusieurs reprises par notre association. ..Après 10 ans de tergiversations et de travestissement de la réalité, ce paragraphe prend une autre valeur de compréhension. Il reste encore à Joinville à réaliser la mise aux normes de quelques rues du quartier de Polangis. Les habitants de notre secteur font plus confiance à cette dernière commune pour défendre ses intérêts auprès du Territoire en se référant au passé.»

Observation n°23 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame BOIGONTIER Bruno
9 rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« L'assainissement : nous sommes en fosse septique car pour l'heure la rue Charles Infroit n'est pas prévue dans le projet d'assainissement de Champigny. La propreté des rues : trottoirs sales, mal entretenus, crevasses, herbe autour des arbres non retirées, déchets dans les rigoles. Cantonniers inexistants. Les riverains sont obligés d'entretenir eux-mêmes la chaussé…
Nous faisons partie du quartier de Polangis et souhaitons pour les raisons évoquées ci-dessus devenir Joinvillais. »

Observation n°27 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur TAYSSE Gérard et de Mlle TAYSSE Aline
21, Av Louis Forest et 14, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

Nous n'avons aucun contact avec la commune de Champigny :

[9] *Travaux d'assainissement effectués du 15 septembre au 30 novembre sur l'avenue Louis Forest.*

- assainissement rue Louis Forest : visite d'un bureau d'étude privé et non des services techniques de la commune de Champigny, pas de plan de détail pour le raccord du réseau privé sur le réseau public eaux usées/eaux de pluies. J'en suis fort mécontent, étant un ancien des travaux publics. »

Observation n°37 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Courrier de Madame BERONNEAU
14, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Activités la commune ne connaît pas ce quartier, les riverains arrivant à organiser une brocante, une journée par an. Pour les jeunes enfants : danse classique ou musique à l'île Fanac de Joinville (trajet à pied), sans difficulté) danse pour les petits rien à Champigny. Musique : conservatoire quartier « Cité Fordius », toujours avec les transports d'où perte de temps. En plus si nous optons pour Joinville nous payons un surcoût. Alors tout ceci pris en compte, i, il vaut mieux payer les impôts sur Joinville qui, nous apportera un plus. »

Observation n°41 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur et Madame DOUBLIER Pascal
32, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«- Argument 1 : Inscription aux écoles et Collège Jules Ferry, difficiles si non Joinvillais ;
-Argument 2 : utilité de rattacher à Joinville pour traiter des problèmes de sécurité routière liés aux futurs travaux du Pont de Nogent avec retour à double sens du Bd des Alliés (dangerosité du boulevard de Polangis) ;
- Argument 3 : Eloignement du commissariat et absence de passage de polices (nationale et municipales) ;
-Argument 4 : Activités sportives, musicales, artistiques, et du culte (coût doublé ou refus d'inscription) Ecole de musique, bibliothèque de Joinville ;
-Argument 5 : Eloignement du bureau de vote alors que les bureaux de vote de Joinville sont très proches ;
-Argument 6 : Cohérence sur l'entretien du quartier, trottoir non circulable en poussette, rue Charles Infroit. Pas d'investissement de la part de la mairie, enlèvement des feuilles ;
-Argument 7 : Quartier enclavé mais qui reste un esprit « Joinville » ce qui n'est pas le cas des autres quartiers limitrophes de Champigny (Maroc), Polangis est un et seul quartier ;
-Argument 8 : Dépenses économiques.se font uniquement avec les commerçants de Joinville. Les autres quartiers ont des commerçants communs à Champigny. »

Observation n°50 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel Monsieur et Madame TROUVE Michel
55, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Sont unanimes pour le rattachement du quartier de Polangis à la commune de Joinville…
Tout à l'égout : Inexistant malgré une étude menée en 2006 par la municipalité de Champigny, dans les rues situées sur cette commune (sauf celles mi- Champigny/mi-Joinville récemment à Joinville qui a été maître d'œuvre, mais pour les autres Champigny oblige les propriétaires, vendant leur pavillon, de supprimer leur fosse septique et de faire réaliser des travaux de raccordement temporaire sur la canalisation unique existante actuellement dans la rue, dans l'attente d'hypothétiques travaux de tout à l'égout fournissant une double canalisation

En conséquence, à ce jour, tous les déchets non traités » (plus de fosse septique pour certains) ainsi que les eaux usées, les eaux de pluie sont évacués dans un même et unique canalisation (non hygiénique/non écologique à notre sens –odeurs, vermines) ;

En conclusion, nous considérons être dans un quartier oublié et ignoré en grande partie par Champigny… »

Observation n°57 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel de Monsieur et madame TOUZET Christian
6, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne
«Campinois depuis 15 ans voici les principales motivations qui nous ont conduit à adhérer à l'association « Réunissons Polangis » :

- réseaux d'assainissement : En février 2006 une étude de mise en conformité de nos réseaux d'assainissement a été établi, par CODAL-PACT 94, présentant entre autre un schéma de préconisation et une estimation budgétaire. Etant précisé dans cette étude qu'aucun travaux ne devait être engagé par nos soins, tant que nous n'aurions pas reçu un courrier intitulé « autorisation de raccordement ». 11 ans après cette étude nos réseaux d'assainissement sont toujours en l'état et nous sommes dans le flou le plus artistique du fait des réponses contradictoires de la mairie sur ce sujet, lors des réunions de quartier. Oui pour un rattachement à Joinville-le-Pont pour mis en conformité de nos réseaux d'assainissement.»

Observation n°60 Champigny-sur-Marne 11 novembre 2016

Monsieur CARDONA
9, Av de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

«L'appartenance au quartier Polangis à Joinville est une question de bon sens...
Le quartier Polangis aimerait un aménagement harmonieux, les arbres sont différents, le mobilier urbain aussi, l'entretien et le nettoyage ne semble pas se faire au même rythme. Il va y avoir des travaux pour que les habitants puissent donner leur avis et avoir un poids, il ne faut pas qu'ils appartiennent à deux communes.
Il y a certainement d'autres situations que je n'ai pas vécues. Une anecdote quand même, il y a quelques années en allant inscrire un de mes enfants au Conservatoire de Champigny, car il n'y avait pas de place à l'école de musique de Joinville, une employée d'âge mur m'a dit ne pas savoir que l'avenue de l'horloge faisait partie d Champigny. Elle était visiblement très surprise.»

Observation n° 80 Champigny-sur-Marne 20 novembre 2016

Courriel de Madame MONDOT Christine
94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis pour le rattachement du quartier Polangis-Champigny à la commune de Joinville-le-Pont pour les raisons suivantes…
Le tout à l'égout promis en 2003 toujours pas réalisé (ceci est contraire aux lois européennes votées cette année-là. »

Observation n°90 Champigny-sur-Marne 22 novembre 2016

Courriel de Monsieur MONDOT Quentin
Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Mon deuxième regret est plus subjectif, il s'agit de mes premières élections. J'ai eu 18 ans en 2011 juste avant les élections présidentielles. Alors que tous mes amis sont allés voter tous ensemble sur Joinville-le-Pont, je me suis retrouvé tout seul à voter sur Champigny, manquant de vivre ce moment très important dans la vie de jeune adulte avec mes amis.
Enfin, d'ordre plus technique, nous avons toujours eu des problèmes avec notre connexion internet. Je me suis renseigné il y a plus de 3 ans sur la fibre optique. Alors que la fibre optique est disponible sur la quasi totalité de Joinville-le-Pont, elle ne l'était pas dans notre quartier et cela est toujours le cas actuellement. Ce débit internet m'a grandement handicapé tout au long de mes études.

Mon dernier point sera à propos du tout-à -l'égout, que la ville de Champigny-sur-Marne nous a promis depuis de nombreuses années et que nous n'avons toujours pas.
J'espère que cette démarche de réunir le quartier Polangis aboutira car, en tant qu'habitant du quartier, elle fait grandement sens et simplifierait la vie de beaucoup d'habitants. »

Observation n° 99 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Anonyme
94500 Champigny-sur-Marne

«A quand les travaux pour le raccordement du tout à l'égout. Important pour les riverains. La fosse septique entraîne de gros problèmes. »

Observation n°117 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame CLAIRE
71, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Assainissement : la mairie n'a toujours pas effectué les travaux pour relier notre rue au tout à l'égout. Ces travaux ont été effectués sur la partie de Polangis faisant partie de Joinville-le-Pont.»

Observation n°119 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame EDERY Mikaël et leurs enfants
43, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Tout d'abord je vous exprime au nom de ma famille, notre totale volonté pour que ce quartier campinois soit enfin rattaché à la commune de Joinville-le-Pont… nous avons acquis un terrain en vue d'y faire construire au 43 , rue Charles Infroit…
En effet, la rue Charles Infroit où je vais habiter, n'est pas équipée d'un réseau d'assainissement conforme à la législation et aux normes de salubrité. En effet, elle n'est desservie que par un écoulement unique qui regroupe les eaux pluviales et les eaux usées, ce, qui est normalement interdit. En effet, un réseau d'eaux usées doit être totalement fermé

et n'avoir aucun contact extérieur. Ce n'est pas le cas de celui de la rue Charles Infroit qui recueille les eaux pluviales de la rue par des « avaloirs », bouches ouvertes le long des trottoirs. De plus, en tant que réseau unitaire, il reçoit, sans traitement préalable, des eaux usées depuis 6 ans et de celles qui ont supprimés leurs fosses septiques. En effet, dans cette situation, toutes les habitations doivent avoir une fosse septique, ce qui est loin d'être le cas. Aucune date, aucun planning ne prévoit la mise en conformité du réseau d'assainissement. Les risques y compris pour les nouvelles maisons sont les odeurs, le refoulements et la présence de rats (constatée depuis 2 ans!! pour avoir parlé avec mes futurs voisins de la rue.)»

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Les activités artistiques et culturelles proposés par Champigny-sur-Marne, bien qu'excellentes et nombreuses, sont trop éloignées pour permettre une fréquentation régulière, notamment par les plus jeunes. C'est notamment le cas de la Bibliothèque municipale, des centres culturels ou de l'École de Musique et de Danse. Pour Champigny, c'est le bus avec un, voire deux, changements ou l'accompagnement par un adulte en voiture. Le conservatoire de Champigny est situé à 3,4 km du quartier.

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement envisagés depuis 10 ans sont régulièrement retardés. Une première étude a été lancée en 2006 par le cabinet "Méthode", une deuxième en 2015 par la société « Buffet ingénierie». Les travaux effectués sont faits sous la conduite de Joinville-le-Pont, pour certaines rues communes aux deux municipalités comme le boulevard de Polangis et une partie de la rue Raspail. Depuis 2011, la commune de Champigny accepte que les nouvelles constructions n'aient plus de traitement individuel des eaux usées et demande à chaque mutation de supprimer celles qui existent. L'enquête publique a permis de constater que cette mise aux normes n'est toujours pas réalisée, même si des travaux ont été entrepris sur une petite rue du quartier, l'avenue Louis Forest (du 15 septembre au 30 novembre 2016). Il reste encore 60 % de connexions au réseau à faire. Alors qu'à Joinville-le-Pont 90 % du quartier Polangis est relié. [10]

[10] *Mail de M. Denis BENECK Ingénieur Principal du 28/11, Etablissement Public Territorial Marne et Bois Chef du service Assainissement + Gestion des OM pour la ville de Joinville-le-Pont. Hôtel de Ville - 23, rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont Tél.: 01-49-76-60-24 - Télécopie: 01-48-89-85-30 d.beneck@joinvillelepont.fr*

6° Thème : Police et sécurité des biens

Les services de la Police Nationale affectés à la commune de Champigny-sur-Marne sont situés au quartier de Bois-Labbé, soit environ 7 km du quartier de Polangis et connaît actuellement un déficit de 35 agents. L'intervention de la police nationale nécessite de ce fait un délai assez long. Mais il en est de même pour les Campinois des quartiers du Maroc ou Le Plant (Ouest de Champigny-sur-Marne). Il n'y a pas de police municipale dans cette ville.

Il n'existe aucune solution alternative de proximité en dehors de la commune de Joinville-le-Pont. Les Joinvillais disposent en effet d'un service de Police Municipale qui ne peut pas intervenir dans le quartier concerné par l'enquête. Le non-respect de la réglementation en matière de stationnement fournit un bon exemple d'insatisfaction.

Observation n°3 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur PAIMPARAY Dominique
30, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

«Pourquoi j'ai adhéré : 1° la distance avec le commissariat est d'environ 7 km, 2° avec le bureau de vote à la Fourchette de Bry à 3 km. Et les services de Joinville (voirie trottoirs impeccables à Joinville et les commerces sont mieux à Joinville.»

Observation n°6 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Madame MAGISSON Paulette
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis Joinvillaise pour les habitudes de la vie courante. De plus en ce qui concerne le stationnement qui est alterné, du fait de la présence de deux communes, un trottoir Champigny, l'autre Joinville, pas de respect de changement de côté et pas de répression. De plus ce boulevard allant au camping international, c'est un concert de klaxon à chaque changement de quinzaine. »

Observation n°8 Champigny-sur-Marne 7 novembre 2016

Monsieur BRASSIER Gérard
9, Rue Edouard Jenner 94500 Champigny-sur-Marne
«Avantages d'être sur Joinville :
- au niveau de la police elle est à proximité à Joinville et en plus une police municipale de proximité serait à notre service ;
- les riverains de la rue Jenner aimeraient matérialiser au sol le stationnement côté impair, car de l'autre côté il y a trop de rues et de sorties de garages, et de déplacer d'1,5 m les deux panneaux « zone 30 » pour que les camions d'ordures puissent tourner rue Mabilleau .»

Observation n°16 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Madame BESSE Jeanine
7, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Je pense devenir Joinvillaise pour une foule de raisons :
- l'existence à Joinville d'une police municipale ;
- l'état existant des égouts ; - la proximité des écoles et du cimetière ; l'éloignement du bureau de vote ; le manque de structures pour la propreté (corbeilles) qui à Joinville sont presque à chaque croisement. »

Observation n°17 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Madame SERRANO Sylvette
16, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Il y a de grosses difficultés à faire intervenir le commissariat de Bois l'Abbé si problèmes… j'ai eu un problème de santé un samedi et j'ai appelé SOS médecins qui au départ ne voulait pas se déranger car j'habitais Champigny, j'ai du lui dire que j'étais limite Joinville pour qu'il accepte de se déplacer… pas de police municipale. Pour toutes ces raisons le souhaite devenir Joinvillaise.»

Observation n°23 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame BOIGONTIER Bruno
9 rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Absence de la sécurité à Champigny : Après diverses discussions avec M. Fautre, adjoint au maire de Champigny, et notamment lors de la réunion de quartier qui s'est déroulée le 20 octobre dernier, il n'aura pas de police municipale à Champigny et nous invite à appeler
Eloignement du bureau de vote : obligés de prendre la voiture, car trop éloigné. Nous faisons partie du quartier de Polangis et souhaitons pour les raisons évoquées ci-dessus devenir Joinvillais. »

Observation n°26 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame BARRE Jean
7, avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

«Pas de police municipale règlement de stationnement non respecté de ce fait, caniveaux non nettoyés. Eloignement du centre ville pour toutes formalités. Tous les achats sur Joinville, marché, commerces. Eloignement des centres de vote (de plus en plus loin, situé à la Fourchette de Bry au Gymnase Bacquet.)

Observation n°34 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame LOEB
14, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Sécurité inexistante : Cambriolés au mois d'août huit (?) Agents se sont présentés chez nous mais sollicités par téléphone sont ressortis au bout de 30 secondes. On ne les a jamais revus. ..Le commissariat est situé à 7 km de notre quartier et son emplacement n'est quasiment pas indiqué.»

Observation n°38 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame KERREVIOU Yannick
3, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Campinois depuis 1988 d'abord au 6 bd Polangis à Champigny puis actuellement au 3 rue Charles Infroit depuis mai 1997.
Le stationnement alternatif tous les 15 jours non respecté et non verbalisé occasionnant la fluidité du trafic dans la rue lors de cette période. Par ailleurs il y a une recrudescence de cambriolages dans le secteur avec très peu de passage de surveillance. »

Observation n° 85 Champigny-sur-Marne 20 novembre 2016

Courrier de Monsieur LEFEVRE Philippe et Madame GALLAIS Julie
32, Bd Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Les habitants de Polangis subissent également tous les inconvénients du stationnement alterné du boulevard de Polangis (rue séparative des deux communes), impliquant à de nombreuses reprises, des décalages de changement de véhicules et de blocage de camions y compris des camions poubelles.
En cas de difficulté, nous n'avons pas non plus de service de sécurité, police municipale, ou commissariat. Ces services sont là encore inaccessibles pour les habitants campinois de Polangis.
Toutes ces raisons font qu'il apparaît d'une bonne administration que le quartier de Polangis de la commune de Polangis soit rattachée à la commune de Joinville-le Pont. »

Observation n° 106 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Monsieur et madame BESCOU
1, avenue Louis Forest 94500 Champigny-sur-Marne

«Pourquoi avons-nous adhéré à « Réunissons Polangis » ? Car comme beaucoup de personnes dans ce quartier nous avons pris de l'âge (68 ans) et les démarches administratives nous sont pénibles par leur éloignement. En 2011, on m'a volé mon véhicule Kangoo, garé près de chez moi. Lorsque je suis allé (avec les moyens de transports en commun) au Commissariat de Police, j'ai découvert un Hôtel de Police « blindé, avec des grilles », j'y ai fait ma déposition auprès d'un Officier de Police qui m'a avoué qu'il ne connaissait pas notre quartier Polangis….On voit beaucoup de rodeurs en pleine journée qui observent les rues, en lorgnant les maisons…Quand les forces de police circulent, toute sirène hurlante, cela renforce la sensation d'insécurité potentielle. A Joinville le Pont, les rondes fréquentes, de police, se font dans le calme, pour gérer les sorties d'école ou s'assurer que tout est calme et sous contrôle ! »

Observation n° 159 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Monsieur ATTAL Franck
21 rue Edouard Jenner 94500 Champigny-sur-Marne

« Suite à une agression à mon domicile le 6 mars 2016 et à un incendie de mon véhicule le 17 mai dernier, j'ai pu constater que les services de police détachés à la commune de Champigny étaient défaillants. La police a mis 1h 30 à intervenir et les pompiers à plus de 45

minutes. De plus je constate que les services de voirie sont limités (passage des encombrants une fois par mois). Pas de rondes de police municipale… J'ai habité Joinville d'août 2007 à 2015 et je vois une réelle différence.»

Observation n° 171 Champigny-sur-Marne 29 novembre 2016

Courriel de Monsieur LEYRE Alexandre
34, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Je m'appelle LEYRE Alexandre, je suis responsable informatique pour un groupe de concessionnaires automobile, j'ai 29 ans et habite au 34 boulevard de Polangis (côté Champigny de ce boulevard marquant la frontière entre deux villes dans un seul et même quartier) depuis Septembre 2015…

Lors de mon arrivée dans le quartier j'ai tout d'abord été surpris que ce quartier soit réparti sur deux communes et d'autant plus de façon minoritaire dans la commune de Champigny qui est déjà territorialement une commune très étendue. De plus, j'ai l'impression que mon quartier est un peu délaissé par la commune de Champigny du fait de son isolement. Par exemple, lorsque j'ai dû solliciter la Police pour tapage nocturne dans ma rue, la Police municipale de Joinville (certainement appelée par des voisins Joinvillais du trottoir d'en face) est intervenue plus rapidement que celle de Champigny, que j'ai dû appeler au commissariat du bois l'abbé et qui est arrivée 15 minutes après. Autre exemple, des bouteilles de bières ont été laissées sur le trottoir de mon côté du boulevard au moins pendant 2 mois sans que rien ne soit fait. Je me demande même si ce n'est pas un habitant de mon quartier qui a fini par les enlever … »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Les services de la Police Nationale affectés à la commune de Champigny-sur-Marne sont situés au quartier de Bois-Labbé, soit environ 7 km du quartier de Polangis. Leurs interventions nécessitent de ce fait un délai très long. En l'absence d'ilot de police municipale ou de proximité dans le quartier, il n'existe pas de solution alternative. A contrario, la commune de Joinville-le-Pont dispose d'un service de Police Municipale implanté dans le quartier Palissy, soit à moins de 800 m du point le plus éloigné du quartier de Polangis campinois.

Les habitants du Polangis campinois éprouvent un fort sentiment d'insécurité et d'abandon par la police de Champigny-sur-Marne : pas de patrouilles, non-respect de la règle de l'alternance pour le stationnement. Alors qu'ils assistent à l'application de la loi dans les rues avoisinantes de Joinville-le-Pont grâce aux rondes régulières effectuées par la police municipale. D'où leur incompréhension et frustration.

7° Thème : Tarifs et Coûts

Les Polangeaois campinois ne bénéficient d'aucun régime de faveur au moment d'inscrire leurs enfants dans les établissements sportifs et culturels de Joinville-le-Pont. Ils supportent un tarif majoré prévu pour les non-résidents à Joinville (en général le double). On constate que l'accord d'accueil entre les deux communes n'est pas systématique. Des enfants d'autres quartiers de Champigny-sur-Marne, plus éloignés, obtiennent également des dérogations, ce qui diminue d'autant les places disponibles pour les Polangeois. Il n'y a donc pas de politique préférentielle pour eux.

Musique :
Joinville (tarif Joinvillais) : 422 € (musique 1 instrument +1 formation musicale)
Joinville (tarif non Joinvillais) : 759 € (idem ci-dessus)
Champigny : 460€

Danse :
Joinville (tarif Joinvillais) : 207 €
Joinville (tarif non Joinvillais) : 310 €
Champigny : 310 €[11]

Une grande majorité des Polangeois campinois se sent par esprit « Joinvillais » et ne comprend pas l'application d'un différentiel de prix qui leur est appliqué[12] :

Observation n°11 Joinville-le-Pont 7 novembre 2016

Courrier anonyme adressée à la mairie, 94340 Joinville-le-Pont

«J'habite Joinville-le-Pont depuis 2002 et suis contre ce projet de rattachement. Les personnes ayant acheté sur ce quartier de Champigny-sur-Marne parce que l'immobilier est moins cher, doivent assumer le fait que :
1- ils dépendent des écoles, collèges et lycées campinois ;
2- ils dépendent de Champigny pour les impôts, voiries et autres, même si « collés » à Joinville-le-Pont. »

Observation n°24 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Madame ATRY Valérie
5, rue Edouard Branly 94500 Champigny-sur-Marne

«Je me sens Joinvillaise uniquement. Nous n'avons aucune vie sociale à Champigny-sur--Marne. La spéculation immobilière est un faux problème puisque les pavillons se vendent très bien. Ce n'est pas la frontière entre les deux villes qui baisse les prix.»

---

[11] *Chiffres fournis par M. LOPEZ (observation n°143) et Mme PERNICHET-JAMET (observation n°152) et vérifiés par le commissaire enquêteur (cf. annexes 5 et 6).*
[12] *Cf. Thème 9 ci-dessous..*

Observation n°31 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame JANKOVIC Fema
52, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

«Mes principales motivations sont listées ci-dessous :
- problème de scolarité de ma fille (dérogation refusée) ;
- problème de voirie (enclave, pas de nettoyage) ;
- problème de vie sociale qui est faite à Joinville ;
- les activités extra-scolaires de ma fille faites à Joinville avec les tarifs non-Joinvillais ;
- quartier de Polangis non reconnu par les taxis sur la commune de Champigny ;
- les RAR sont allés chercher à la poste de Joinville ;
- la rue Raspail, moitié côté Champigny/ moitié côte Joinville etc. ;
En conséquence et vu ce qui précède je suis pour le rattachement à la commune de Joinville-le-Pont. »

Observation n°32 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame FORMAUX Isabelle
66, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Je souhaite le rattachement du quartier pour des raisons principalement de proximité et d'organisation de la vie quotidienne. La scolarité des enfants (j'ai 3 enfants entre 2 et 7 ans) pour laquelle le casse-tête est incroyable afin d'éviter les aberrations d'affectation ; les activités extra-scolaires, pour lesquelles les tarifs appliqués sont doubles et non dégressifs par rapport aux Joinvillais ; commerces, administration, transport, etc… »

Observation n° 33 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame DUPUIS Jean-Claude
10, rue Mabilleau 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous approuvons et appuyons la démarche de « Réunissons Polangis » portant sur notre rattachement à Joinville. Nous avons 76 et 67 ans et habitons ce quartier de Champigny pavillonnaire mais coincé entre le parc du Tremblay et Joinville (la rue Mabilleau fait la limite de commune) depuis 23 ans. Nous n'avons aucune hostilité vis à vis de Champigny qu'il s'agisse de ses habitants (2 de nos enfants y résident et nous y avons aussi des amitiés) ou de l'équipe municipale (le tout à l'égout a été effectué il y a 1 an…peut-être parce que Joinville limitrophe le réclamait.)
Nous n'avons aucune intention de vendre notre maison ni donc de réaliser une supposé plus-value… »

Observation n°35 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame MACZKOWSKI
90, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne
« Dépenses publiques : Quel intérêt économique avons nous, de faire dans ce quartier de Polangis, deux tournées de ramassage de poubelles, de déchets verts, d'élagages, d'entretien, de nettoyage des voies publiques, de véhicule de police quand une seule serait possible ? orange vient de signer un accord avec la ville de Joinville pour installer la fibre optique dans le quartier de Polangis. Mais ne seront concernées que les rues de Joinville. J'ai d'abord pensé que c'était une plaisanterie en lisant cet article, mais c'est parfaitement

sérieux. Pousserons-nous la stupidité jusqu'au bout, rue Mabilleau, en ne raccordant que le trottoir de droite côté Joinville et laisser celui de gauche, côté Champigny, avec son débit ADSL ?
La ville de Joinville franchirait un cap en nombre d'habitants et bénéficierait de la part de l'Etat de dotations supplémentaires. Notre quartier s'est exprimé et apporte des éléments concrets. »

Observation n°44 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame LECARON Anne,
64, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Les sports : Karaté, scrabble, tennis sur Joinville-le-Pont ; l'an passé les enfants avaient du théâtre sur l'île Fanac et auparavant 5 ans de multi sport et au tarif extérieur quand l'activité différencie Joinvillais et Campinois. Ce sont pourtant les activités les plus proches de notre domicile.
De plus nous devons nous estimer heureux que depuis la rentrée 2015-16 la mairie de Champigny prenne en charge le différentiel de restauration scolaire entre les deux communes.
Par contre aucune aide concernant le tarif hors Joinvillais appliqué en périscolaire du soir ou des vacances. Le tarif extérieur appliqué par Joinville est vraiment différencié par rapport aux Joinvillais même plafond.»

Observation n°46 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur et Madame MARTY
50, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous sommes pour le rattachement de l'ensemble du quartier de Polangis pour les raisons suivantes :
- l'accès aux commerces et infrastructures de Joinville car la configuration du quartier est une enclave pour la partie campinoise ;
- accès aux installations sportives, je suis membre du club de boxe de Joinville et je paye plus cher alors que le club est à 5 minutes ;
- rumeur sur la spéculation immobilière. Notre quartier étant considéré par les agences comme dans Joinville, les biens des propriétaires seraient donc évalués exactement de la même façon si nous passons à Joinville. Nous bénéficions déjà de ce point qui n'est pas recevable. Encore une fois nous sommes pour ce rattachement à Joinville.»

Observation n°50 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel Monsieur et Madame TROUVE Michel
55, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

«Sont unanimes pour le rattachement du quartier de Polangis à la commune de Joinville…
De plus l'argument avancé par certaines personnes concernant une éventuelle spéculation immobilière est totalement dénué de sens, les biens se vendent aussi bien sur Champigny que sur Joinville. »

Observation n°57 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel de Monsieur et madame TOUZET Christian
6, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Campinois depuis 15 ans voici les principales motivations qui nous ont conduit à adhérer à l'association « Réunissons Polangis »…
- sport : Bien que nous ayons soutenu la ville de Joinville-le-Pont pour le maintien de la concession c/c de la mairie de Paris. La mairie de Joinville pratique une politique tarifaire différente entre les habitants du quartier de Polangis ; Oui pour un rattachement à Joinville-le-Pont, pour une uniformisation des tarifs des activités sportives pour tous les habitants du quartier Polangis… »

Observation n° 78 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Courriel de Monsieur MARTY Olivier
94500 Champigny-sur-Marne

L'acte notarial du terrain nu acheté en 2011 au 50 rue Charles Infroit, soit 300 m2 pour 315 000 euros, l'estimation de la maison construite à cette même adresse par l'Agence petit, entre 700 000 et 750 000 euros. Vous constaterez donc que nous ne bénéficions pas de la valeur du Quartier de Polangis sans distinction Joinville et Champigny. L'argument de la spéculation immobilière ne tient pas. »

Observation n° 110 Champigny-sur-Marne 25 novembre 2016

Monsieur RAGHEBOOM René
8 rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne
«Je regrette profondément qu'à une logique purement citoyenne, des personnes n'habitant pas nécessairement Polangis voient dans cette demande de rattachement des raisons douteuses jusqu'à la spéculation immobilière,
Il semble que l'idéologie ou la politique politicienne cherche alors à introduire dans le débat. »

Les tenants du maintien du statu quo arguent malgré tout que l'opération financière intéressante est le principal argument au rattachement. Ils disent que la commune de Champigny-sur-Marne prend part au surcoût engendré par l'enclavement en remboursant la cantine[13].

Observation n°20 Champigny-sur-Marne 10 novembre 2016

Monsieur FELIX Bernard
18 rue de Meautry 94500 Champigny-sur-Marne

«Je ne pense pas que la solution d'un problème quel qu'il soit puisse se résoudre par un rattachement à une autre ville fut-elle voisine. La solution est à trouver dans le cadre d'une concertation avec la municipalité et à résoudre au sein du conseil de quartier auquel j'appartiens. Je pense que la volonté de rattacher ce quartier à Joinville procède plutôt d'un projet de revalorisation des terrains et des habitations pour réaliser des opérations financières intéressantes.

[13] *Cf. annexe 13.*

Observation n°67 Champigny-sur-Marne 17 novembre 2016

Monsieur CHEVALIER Alain
28, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

Un rattachement du quartier ne se justifie pas. D'une part parce que les problèmes de scolarité et remboursement de la cantine par le commune de Champigny sont résolus (tarif plus cher à Joinville). «

Observation n°72 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur BELLIOT Bruno
5, rue Babeuf 94500 Champigny-sur-Marne

«Je m'oppose catégoriquement à la séparation du quartier de Polangis d'avec la ville de Champigny ; Mes arguments : 2- Je pense que les partisans de la séparation veulent simplement profiter de la spéculation immobilière. D'ailleurs se sont rarement d'anciens Campinois mais plutôt des couples installés récemment qui voudraient faire une bonne affaire3 Cet argument ressemble étrangement à celui de l'association « Saint Maur » qui prône la « dénomination » de la gare RER A à Champigny-Saint-Maur au prétexte que cela fait perdre de la valeur à leurs biens. Ceci est un mépris social à l'encontre des Campinois. »

Observation n° 104 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Monsieur KALFAYAN Philippe
19, avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis résident du quartier considéré depuis 1976 à la même adresse, et donc directement concerné par la demande de rattachement. Je vous indique toutefois pour la plus grande transparence de mon exposé que j'ai été impliqué dans la conception et la mise en forme du dossier initial déposé à la Préfecture, en qualité de conseiller de l'Association « Réunissons Polangis » à titre purement bénévole. J'étais d'ailleurs présent lors du premier rendez-vous en Préfecture le 28 mars 2013 auprès de Monsieur Philippe Moelo. Je pourrais bien entendu vous fournir toutes les preuves de cette implication si vous l'exigiez. J'avais adhéré à l'association en 2013 mais n'ai pas renouvelé mon adhésion les années suivantes.

Quelles sont donc les raisons subjectives de la demande ? En réalité il y en a deux et elles s'entremêlent. La première est totalement cachée par les débats publics : il s'agit de la valeur foncière du bien. Il convient de relever que le même bien immobilier, je prends pour exemple le mien, qui se situe dans à 100 mètres de la frontière avec Joinville le Pont, a une valeur moindre de 100.000 € en raison de son appartenance à la commune de Champigny-sur-Marne et non à celle de Joinville le Pont. Cette différence de valorisation a deux fondements : - Le premier est relatif à une certaine image sociale renvoyée par la commune de Joinville le Pont, comparée à celle de Champigny sur Marne, plus diverse mais dominée par une image populaire et historique dévalorisante (« bastion communiste » ; « cités » du Plateau). - Le deuxième est relatif au problème de la scolarisation… »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Le remboursement de frais supplémentaires de cantine (les non-Joinvillais payent un tarif extérieur majoré) est effectué dans la limite des tarifs de Champigny-sur-Marne avec les conditions de tarification différentes de celles de Joinville-le-Pont (quotient familial par exemple) et sur la base de tarif "*à la semaine*". Donc le plafond est vite atteint. Ce remboursement est récent.

Aucune des personnes interrogées n'a entendu parler d'un quelconque remboursement de la part de la Mairie de Champigny des activités périscolaires. La délibération municipale sur les tarifs 2016/2017 des Écoles d'Art de Champigny, n'en fait pas mention. En tous cas, il convient de rappeler que les Écoles d'art de Joinville se trouvent à quelques minutes à pied du quartier et permettent ainsi aux enfants de s'y rendre seuls. Joinville-le-Pont propose d'autres activités, notamment des activités artistiques pour les jeunes (mais aussi pour les adultes). Il n'y a pas à notre connaissance de numerus clausus comme pour l'enseignement général. En revanche, les tarifs appliqués sont des tarifs extérieurs, majorés jusqu'à 100% par rapport aux tarifs Joinvillais. L'alternative entre les deux sites n'existe pas vraiment, d'autant que la qualité des enseignements est comparable. Pour information en prenant le quotient familial le plus élevé pour le conservatoire de Champigny (Joinville ne l'applique pas), on obtient les tarifs décrits plus hauts.
Les familles qui bénéficient d'adresses de complaisance pour les écoles ou le Collège, situés à Polagis, bénéficient d'un avantage financier important pour les activités périscolaires.

Les opposants au projet accusent les partisans du rattachement de vouloir faire de la spéculation immobilière.[14] D'après le cabinet immobilier ORPI de Joinvile (cf. annexe 10) les marchés immobiliers de Joinville/Polangis et Champigny/Polangis sont assez similaires. On note toutefois une décote de 5 à 10 % en faveur de Champigny, sur des biens de caractéristiques identiques. Par exemple une maison ancienne à Joinville/Polangis de 90 m2 habitable sur un terrain de 333 m2 vendue 608.000 euros soit environ 6.750 euros du m2 vendue en en 102 jours en comparaison une maison identique à Champigny/Polangis de 90 m2 habitable sur un terrain de 310 m2 vendue 570.000 euros soit environ 6.333 euros du m2 vendue en en 45 jours.

[14] *Cf. annexe 10.*

8° Thème : Accès au quartier et autres aux réseaux de communications

Pour entrer ou sortir de Polangis de Champigny-sur-Marne, les habitants sont obligés de traverser le territoire de la commune de Joinville-le-Pont. C'est l'accès le plus naturel. Le parc du Tremblay constitue une véritable barrière pour les échanges avec le reste de la commune de Champigny-sur-Marne.

Photo 6 : Mur de séparation entre le Parc du Tremblay et Polangis

Observation n°4 Joinville-le-Pont 7 novembre 2016

Monsieur FAVRAT Joseph
26, bis Avenue Oudinot 94340 Joinville-le-Pont

« Habitant le quartier de Polangis et, fréquentant le parc du Tremblay notre lieu de promenade privilégiée, il nous est peu pratique d'y accéder par les voies les plus directes et naturelles. Aujourd'hui le seul accès possible se fait côté Champigny en empruntant l'avenue Estienne d'Orves, le boulevard des alliés soit une durée d'environ 30 à 40 minutes. Je formule, nous formulons le vœu d'accéder au Parc interdépartemental par les rues Forest, Charles Infroit et Paul Langevin (Champigny) directement via la rue Oudinot (10à 15

minutes). La rue Paul Langevin a un espace suffisamment large (20 à 30 m) et permettrait la viabilité directe au parc du Tremblay simplement obstrué par un mur de clôture.
Ma demande concerne le mieux vivre d'un quartier et d'un espace pavillonnaire suffisamment large pour apporter un plus aux habitants de Polangis. Hormis l'autorisation d'ouvrir un passage à demander auprès du propriétaire immobilier situe rue Paul Langevin, l'opération d'aménagement de cet accès serait d'un coût relativement faible. »

Observation n°25 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame RAFAL
16/18, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«Durant plus de 30 ans, nous avons tenu un magasin de sport en plein centre de Champigny.
Depuis une vingtaine d'année que nous avons cessé notre activité, nous sommes pratiquement plus jamais allés dans Champigny. Nous fréquentons assidument l'important marché du samedi. Toutes nos courses alimentaires se font à Joinville avenue Galliéni, ainsi qu'au centre-ville avec l'arrivée du monoprix et des boutiques avoisinantes. Mis à part les rendez-vous administratifs à la mairie, nous n'avons plus aucun contact avec Champigny. habitant dans le bd Polangis et ayant tous les commerces joinvillais au bout de la rue, nous n'avons plus de raison valable pour aller sur Champigny. Que dire également du passage double des élagueurs qui officient à des époques différentes ? Nous sommes également beaucoup plus proches du RER de Joinville.
D'autre part du point de vie fiscal, notre taxe d'habitation a augmenté cette année de 61 % (721 euros en 2015, 1165 euros en 2016)»

Observation n°42 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Madame LACHAUMETTE Sophie
68, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Habitante du quartier depuis1984, je suis très attachée à ce quartier et me suis toujours sentie plus Joinvillaise que Campinoise. En fait je paie mes impôts à Champigny mais dépense, vit et utilise les services de Joinville.
En effet tout est près à Joinville (rayon de 500 m) et loin par conséquent compliqué à Champigny. »

Observation n°45 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame JACQUINET Annie
92, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«- Eloignement du bureau de vote, ceux de Joinville sont proches ;
-Très attachée aux commerçants et en globalité aux commerces de Joinville ; bien plus proches que ceux de Champigny ;
Je me sens Joinvillaise à 100 % et le revendique. A mon sens l'enclavement nous isole de Champigny.»

Observation n°48 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur François NICOL et Madame MINJOULET Paulette
14, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous souhaitons être rattachés à Joinville car notre vie sociale se trouve à Joinville et non à Champigny aussi bien les transports que les commerces. De plus dès que nous souhaitons faire des démarches administratives (papiers, élections..) nous devons prendre les voitures car trop éloignés (+ de 15 minutes, 7 arrêts de bus pour joindre la mairie)… »

Observation n° 92 Joinville-le-Pont 22 novembre 2016

Courriel de Monsieur RYCKELYNCK François
23 Avenue Henri 94340 Joinville-le-Pont

« Il me semble que la réflexion menée actuellement pour le rattachement du quartier de Polangis de Champigny à la ville de Joinville doit impérativement intégrer une réflexion concernant un nouvel aménagement d'un accès sur le Parc du Tremblay côté « Paul Langevin » ou « Charles Infroit. »

Observation n° 105 Champigny-sur-Marne 22 novembre 2016

Courriel de Monsieur PASSENTI Gelindo
48, rue Raspail 94500 Champigny-sur-Marne

« Vie quotidienne : Comme toutes les personnes de ce quartier, il est indéniable que notre vie quotidienne se passe sur la commune de Joinville et non sur celle de Champigny : commerces, marchés, médecins, pharmaciens, poste, banques, bureau de vote, Sécurité Sociale, lieux de cultes, lieux d'activités sportives ou culturelles, cinéma, …. Tous ces services disponibles sur Joinville, sont à proximité immédiate et accessibles facilement et rapidement à pied, alors que ceux de Champigny, bien plus éloignés, obligent à prendre un véhicule ou les transports en commun (temps perdu, coût supplémentaire, pollution, problèmes de stationnement, …). »

Observation n° 106 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur BESCOU
1, Avenue Louis Forest 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous demeurons à l'angle de deux rues depuis le 17/04/1980 : 1 Avenue Louis Forest 94500 Champigny / Marne, 34 bis Boulevard de Polangis. Il y a 36 ans nous n'avions aucune difficulté pour nous déplacer, à pied ou autre, mais maintenant, ce n'est plus pareil (l'un et l'autre avons 68 ans). Ma femme, atteinte d'une sclérose en plaque, ne se déplace qu'en fauteuil roulant. Mon état de santé n'est pas au mieux, et je me déplace, certes mais, avec difficultés.

Transports : Nos stations de bus « Les Platanes » pour les 106, 108, 110 et «Mozart » pour le 101. La station de RER Joinville-le-Pont est à 1,6 km de chez nous, alors que celle du RER Champigny-Les Boullereaux est à 3km, ou celle du RER Saint-Maur- Champigny à 3.5 km. »

Observation n° 128 Champigny-sur-Marne 27 novembre 2016

Courriel de Monsieur LAPORTE Dominique
Rue Edouard Jenner 94500 Champigny-sur-Marne

«Habitant le quartier depuis 2010, ma famille et moi vivons complètement à Joinville-le-Pont…Nos enfants font du karaté et du multisport à Joinville, ils ont gardé en semaine en nounou avec le enfants d'amis Joinvillais… comme eux, nous profitons, ou nous subissons, c'est selon, les décisions de la mairie de Joinville-le-Pont, mais à leur différence, nous n'avons aucun droit de regard sur de cette politique, nous ne sommes pas citoyens de Joinville, nous habitons Champigny. Et pourtant impossible de venir chez nous sans passer par Joinville, nous sommes dans un enclave, à moitié intégrés, à moitié intrus…
Nous souhaitons juste être des citoyens de plein droit, à Joinville-le Pont, là où nous vivons dans le quartier de Polangis.»

Observation n° 143 Champigny-sur-Marne 27 novembre 2016

Courrier de Monsieur LOPEZ Pablo
66, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous travaillons dans Paris et prenons les transports en commun. C'est naturellement la gare RER de Joinville qui est la plus proche et que nous empruntons chaque jour. »

Les tenants du maintien du statu quo répondent que les transports publics génèrent des circulations complexes en Ile-de-France, indépendamment de l'appartenance à une ou autre commune.

Observation n° 96 Joinville-le-Pont 22 novembre 2016

Madame AZAIS Nadège
30, rue des Bas Cleyey 94500 Champigny-sur-Marne

«Le changement d'un quartier avec son transfert vers une autre commune ne se justifie pas. La densité de notre région, la proximité des communes, des services, des transports génèrent des circulations complexes des individus en fonction de leurs diverses activités : on peut vivre à Champigny, étudier à Créteil ou travailler à Bobigny et aller se promener à paris. Les limites d'une commune ne doivent pas être remises en cause à chaque fois que des citoyens ont des centres d'intérêt ailleurs.»

Observation n° 98 Joinville-le-Pont 24 novembre 2016

Anonyme
94430 Joinville-le-Pont

«Finalement ce projet n''intéresse pas les Joinvillais, à part les conseillers municipaux et retraités…Aucun intérêt y compris pour le commerçant du haut Joinville ! Quand va-t-on parler des Joinvillais du bas de Joinville ? Où sont les navettes pour aller à la mairie par exemple ? »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Une visite du quartier permet de constater que le quartier est incontestablement isolé et très enclavé (à l'Est le parc du Tremblay et au Nord l'autoroute A4). Le moyen de transport le plus proche, pour les habitants du quartier de Polangis est, hormis les bus RATP 106,108 et 110, la gare RER A de Joinville-le-Pont qui peut être atteinte en bus en 5' ou à pied en 20' au plus. Mais il en est de même pour les Campinois des quartiers du Maroc ou du Tremblay situés à l'Ouest de Champigny-sur-Marne qui empruntent cette gare. L'éventuelle fusion des deux quartiers de Polangis doit pouvoir faire émerger une vision plus globale de l'aménagement de ce territoire en permettant des nouveaux accès au Parc du Tremblay, notamment côté Joinville-le-Pont.

9° Thème : Sentiment d'identité Joinvillais

Les habitants du quartier de Polangis campinois se sentent Joinvillais à part entière, malgré la frontière administrative.

Observation n° 12 Champigny-sur-Marne 8 novembre 2016

Courriel de Monsieur MONDOT Théo
rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«J'habite le quartier de Polangis depuis 15 ans, rue Charles Infroit, chez mes parents… Ensuite c'est une question de relations humaines. Chaque habitant de ces rues se sent Joinvillais. Je fais mes courses à Joinville le Pont, je sors à Joinville-le-Pont, je vais à Paris en passant par Joinville-Pont. Chaque fois que dans dans ma vie on m'a demandé où j'habitais, j'ai systématiquement répondu « Joinville »»

Observation n° 36 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur et Madame GONCALVES et leur fils
53, 85, 87, 89, rue Charles Infroit et 14 rue 94500 Champigny-sur-Marne

«Nous souhaitons être rattachés à Joinville-le-Pont car pour les écoles, commerces et poste sont à Joinville. Nous y habitons depuis 45 ans et nous nous sentons plus Joinvillais que Campinois .»

Observation n°43 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur LACHAUMETTE Cédric
68, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Notre quartier (quelques rues) est délaissé : assainissement, nettoyage des rues, collecteur eaux pluviales, tout à l'égout, accès internet, déneigement, espaces verts. On ne voit quelqu'un qu'au moment des élections.
La police (située au Bois l'Abbé) est loin de chez nous. Les rondes ne sont donc pas effectuées contrairement aux rues avoisinantes de Joinville où nous voyons des rondes effectuées par la police municipale.
Il serait logique de réunir le quartier de Polangis en une seule commune, nous avons déjà des manifestations de quartier (fête de quartier, brocante).
Le point le plus important reste celui des écoles et surtout du collège. Les dérogations sont toujours difficiles à obtenir pour les écoles. »

Observation n° 77 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur PIRBRY Anyl,
94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis pour réunir Polangis pour : la scolarité des enfants, résoudre notre problème d'identité et la sécurité (police…).

Observation n° 116 Champigny-sur-Marne 24 novembre 2016

Courrier de Monsieur JAMET Marc
43, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

« Nous avons eu à déplorer le weekend-dernier, le décès d'un de nos adhérents et voisins ; Robert Paimparay…Le père Paul, de la paroisse Sainte Anne de Polangis dont l'église est située sur la commune de Joinville, qui a célébré la cérémonie, ne fait aucune différence entre les Campinois et les Joinvillais. D'ailleurs les participants étaient venus des 2 communes. Cette situation emblématique de notre démarche m'a touché et je voulais vous en faire part.»

Observation n° 141 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courrier de Madame ROSSIGNOL Simone
46, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis âgée de 90 ans, j'habite Champigny depuis 62 ans, j'ai toujours fait mes courses à Joinville…Je trouve qu'il y a longtemps que nous devions être reliés à Joinville en espérant que nous arriverons à trouver une entente. »

Observation n° 160 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Madame DUSSAILLANT Monique
36, rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne
«Je suis pour le rattachement du quartier de Polangis à Joinville-le-Pont. Pour ce qui me concerne, je suis à Joinville-le-Pont…. Pourtant j'habite Champigny. Pour toutes les démarches administratives c'est très compliqué. Et on est très isolé.»

Observation n° 171 Champigny-sur-Marne 29 novembre 2016

Courriel de Monsieur LEYRE Alexandre
34, Bd de Polangis 94500 Champigny-sur-Marne

«J'ai donc tout naturellement adhéré dès mon arrivée dans le quartier au projet porté par l'association Réunissons Polangis…Je le fais tout simplement car je me considère comme Joinvillais. D'ailleurs tous mes proches que j'ai reçu chez moi depuis mon arrivée et qui sont pour beaucoup des habitants du Val de Marne ont tous été étonnés, une fois arrivés, que mon adresse soit à Champigny puisqu'on voit par les fenêtres d'un côté toute la ville de Joinville et de l'autre la partie campinoise de Polangis ainsi que le Parc du Tremblay qui ce dernier devrait être logiquement la véritable frontière entre ces deux villes. »

Les tenants du maintien du statu quo rétorquent que le sentiment d'attachement à Champigny-sur-Marne est aussi très fort.

Observation n°55 Champigny-sur-Marne 14 novembre 2016

Madame MARTINAIS Tessa
66, rue Paul Marx Dormoy 94500 Champigny-sur-Marne

«Ce projet de rattachement est quelque obscur. La motivation première est très concrètement liée à l'espoir d'une plus -value financière qui n'est jamais indiquée. Par ailleurs les Campinois n'ignorent pas qu'ils sont souvent méprisés par les habitants des villes environnantes et en particulier par certaines personnes demeurant à Joinville. Ainsi en devenant Joinvillais les habitants de Polangis auront le sentiment d'être mieux « considérés » ce qui ne les empêchera pas en cas de besoin de continuer à pratiquer diverses activités à Champigny. »

Observation n° 79 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Courriel de Madame VOLLAIS Emmanuelle
Avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

« Venant de Nogent-sur-Marne, ville très dense et très chère…Nous avons pu acquérir ,notre maison à Champigny il y a sept ans, et donc à un prix plus accessible…Vous aurez compris, Monsieur, que je considère toute cette question du rattachement comme une absurdité dont je ne comprends toujours pas qu'on ait pu y apporter du crédit (et à propos combien cela coûte-t-il au contribuable qui n'a rien demandé ?) Nous savions en venant habiter ici que nous étions sur la commune de Champigny, tous nos voisins, tous les adhérents campinois de « Réunissons Polangis » le savaient aussi, d quel droit demanderions-nous aujourd'hui d'échanger de ville ? la recherche du gain et la spéculation immobilière sont ce qui tuera l'âme de ce quartier : déjà avec la liberté laissée aux promoteurs immobiliers qui à l(heure actuelle, rachètent la moindre petite maison, la rasent pour construire d'hideuses maisons toutes sur le même modèle.. Si les gens du quartier l'avaient réellement aimé, c'est cette bataille qu'ils auraient menée, Joinvillais et Campinois réunis. »

Observation n° 95 Champigny-sur-Marne 22 novembre 2016

Monsieur BLASCO Manuel
26 rue des Peupliers 94500 Champigny-sur-Marne

« Je m'oppose à la modification territoriale. En effet Champigny est une ville équilibrée entre les différents types d'habitats et les différentes couches de population. Cela crée une solidarité entre Campinois, notamment au travers des services qui sont destinés à la population. Le changement de limite viendrait casser cet équilibre et les habitats qui basculeraient vers Joinville bénéficieraient plus autant des services publics. Il existe aujourd'hui, avec le Territoire 10, une intercommunalité qui va permettre des solidarités territoriales. A l'inverse ce projet de modification territoriale va dans le sens du chacun pour soi. »

Observation n° 108 Champigny-sur-Marne 25 novembre 2016

Madame ALLION Josette
94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis née à Champigny… j'aime ma vile avec ses résidences d'habitation dans les quartiers diversifiés. Les cités jardins, le Plant, le Maroc… je suis contre ce projet. »

Observation n° 172 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Madame LE LAGADEC Jeannick
Conseillère départementale de Champigny-sur-Marne (canton de Polangis)

« L'enquête publique de ce mois de novembre 2016 au sujet du quartier de Polangis mérite que les non-dits soient exprimés, afin que chacun(e) se fasse une opinion. Car on touche au fondement de ce qui est montré en épingle comme un « débat identitaire local »…Poser ainsi la question de l'identité est malsain. A l'heure où l'individualisme et le communautarisme se fondent sur le rejet de l'autre, certains attisent les mêmes mauvais esprits au niveau local. C'est une faute morale. »

Appréciation du Commissaire Enquêteur

Les partisans du rattachement à Joinville-le-Pont (87%) se sont plus largement manifestés que les opposants pendant l'enquête publique (les opposants sont surtout localisés à Champigny-sur-Marne). Ils ne comprennent pas cette limite territoriale et se sentent Joinvillais de cœur avant d'avancer des raisons pratiques (écoles, commerces, services publics..).

10° Thème : Sécurité des personnes

L'enquête publique a pu constater l'existence dans le quartier de Polangis, de voies dangereuses à traverser (comme le carrefour de Polangis/Horloge et la RD4 ex N4) pour les personnes âgées et handicapées et les enfants les plus jeunes.

Observation n°9 Joinville-le-Pont 7 novembre 2016

Monsieur DUMONT Gilles
3, rue Raspail 94340 Joinville-le-Pont

« Habitant Joinville-le-Pont nous subissons des nuisances dues au fait d'être en limite de commune. En effet le passage des camions poubelle a lieu quatre fois par semaine. C'est la même chose pour les autres services de voirie. D'autre part, le fait que notre rue soit sur les deux communes complique et ralentit l'ensemble des aménagements (trottoirs, éclairage, égouts,…De plus cela conduit à des problèmes de sécurité dans la mesure où le carrefour Polagis/Horloge n'est pas aménagé ce qui constitue un réel danger. »

Observation n°35 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur et Madame MACZKOWSKI
90, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Les enfants doivent par ailleurs traverser la RN 4, chaque jour plusieurs fois par jour. Un enfant est mort il y a quelques années renversé par un camion en traversant cette nationale. Qui portera la responsabilité d'un nouveau décès alors que nous pourrions faire autrement ? »

Observation n°41 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Monsieur et Madame DOUBLIER Pascal
32, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«- Argument 2 : utilité de rattacher à Joinville pour traiter des problèmes de sécurité routière liés aux futurs travaux du Pont de Nogent avec retour à double sens du Bd des Alliés (dangerosité du boulevard de Polangis).»

Observation n°43 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courrier de Monsieur LACHAUMETTE Cédric
68, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

« Quant au collège, comment imposer à nos enfants un trajet de 300 m contre 1,8 km et ce deux fois par jour, comment avoir un collège au bout de sa rue et envoyer ses enfants traverser une nationale, prendre un bus et tous les aléas qui vont avec ?»

Observation n°44 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Madame LECARON Anne,
64, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«La logique ne veut-elle pas de protéger les enfants en leur permettant d'être scolarisés au plus près de leur domicile (moins de transport -plus d'heures de sommeil, entre-aide de voisinage et entre parents du quartier…. »

Observation n°57 Champigny-sur-Marne 12 novembre 2016

Courriel de Monsieur et madame TOUZET Christian
6, rue Charles Infroit 94500 Champigny-sur-Marne

«Campinois depuis 15 ans voici les principales motivations qui nous ont conduit à adhérer à l'association « Réunissons Polangis.. .- sécurité des personnes : destruction du passage piéton, depuis 2 ans, à l'angle du boulevard de Polangis et de la rue Charles Infroit. Ce point a été exposé lors de nos réunions de quartier mais resté sans effet. C'est à la suite de la visite du maire de Champigny, à la brocante de la rue Charles Infroit en aout dernier (pour la 1° fois cette année, pourquoi ce soudain intérêt cette pour la brocante ?) que le passage piéton a été réhabilité et ce suite à mon interpellation du maire sur ce sujet. Oui pour un rattachement à Joinville-le-Pont pour la sécurité des enfants. »

Observation n° 104 Champigny-sur-Marne 23 novembre 2016

Courriel de Monsieur KALFAYAN Philippe
19, avenue de l'Horloge 94500 Champigny-sur-Marne

« Je suis résident du quartier considéré depuis 1976 à la même adresse, et donc directement concerné par la demande de rattachement.
Sécurité: éviter aux enfants la traversée de la Nationale 4 et un trajet bien plus long pour se rendre dans les établissements scolaires campinois ou pour participer aux activités sportives ou associatives de la commune de Champigny.»

Observation n° 106 Champigny-sur-Marne 19 novembre 2016

Monsieur BESCOU
1, Avenue Louis Forest 94500 Champigny-sur-Marne

«En 2011, on m'a volé mon véhicule Kangoo, garé près de chez moi. Lorsque je suis allé (avec les moyens de transports en commun) au Commissariat de Police, j'ai découvert un Hôtel de Police « blindé, avec des grilles », j'y ai fait ma déposition auprès d'un Officier de Police qui m'a avoué qu'il ne connaissait pas notre quartier Polangis….On voit beaucoup de rodeurs en pleine journée qui observent les rues, en lorgnant les maisons…Quand les forces de police circulent, toute sirène hurlante, cela renforce la sensation d'insécurité potentielle.A Joinville le Pont, les rondes fréquentes, de police, se font dans le calme, pour gérer les sorties d'école ou s'assurer que tout est calme et sous contrôle ! »

Observation n° 163 Champigny-sur-Marne 28 novembre 2016

Courriel de Monsieur et Madame PUREN
Avenue de l'horloge 94500 Champigny-sur-Marne

«Devant la maison, un arbre mort a attendu deux ans pour être abattu. J'ai du téléphoner à la mairie pour dire qu'il devenait dangereux et qu'ils seraient responsable en cas de problème depuis deux années se sont écoulées et il n'a pas été remplacé. J'ai encore téléphoné, toujours les mêmes réponses, pas de budget, la saison est passé, on va changer toutes les essences de la rue, manifestement ils ont d'autres réoccupations. Donc. .. pas de désir réel de faire une plus-value si l'on venait à vendre cette maison, si nous vendions ce serait pour échapper à la pression fiscale, mais quand on voit ce que Joinville peut faire pour améliorer la vie des habitants, on peut légitimement se poser quelques questions.»

Appréciation du Commissaire Enquêteur

L'enquête publique a pu constater l'existence dans le quartier de voies dangereuses à traverser (comme le carrefour de Polangis/Horloge, le carrefour de la Fourchette, la RD4 ex N4) pour les personnes âgées et handicapées et les enfants les plus jeunes. Effectivement la sectorisation du collège de Champigny oblige les enfants du quartier à traverser cette dangereuse nationale.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2016

2°partie

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PRÉAMBULE

En application des prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment des articles R134-3 à R134-32 du code des relations entre le public et l'administration, le président de l'association "Réunissons Polagis" a demandé à la Préfecture du Val-de-Marne, qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique.

Dans un jugement n°1410746 du 18 mai 2016, le Tribunal Administratif de Melun enjoint «*le Préfet du Val-de-Marne de mettre en œuvre la procédure prévue aux dispositions des articles L.2112-2 à L.2112-4 du code des collectivités territoriales et notamment prescrire une enquête publique… »*

****

La publicité concernant l'enquête, assurée par voie d'affichage, parution dans les bulletins municipaux et la presse a suscité une **très forte mobilisation** du public pour le projet. (8 registres en papier, 177 observations.) L'enquête publique a montré qu'elle a intéressé, pas seulement les désœuvrés, les conseillers municipaux et les retraités, mais toutes les catégories sociales : jeunes actifs, étudiants, chômeurs, propriétaires et locataires, adhérents de l'association ou pas. 87 % des observations sont favorables au rattachement. Les opposants se situent essentiellement souvent hors du quartier, à Champigny, et plus rares, à Polangis. Voici les thèmes qui ont été les plus abordés :

THEMES	T 1 : Ecoles	T 2 : Services publics	T 3 : Procédure	T 4 : Commerces	T 5 : Equipements publics
Total Obs.	115	102	89	84	84
Rang	1°	2°	3°	4°	4°
THEMES	T 6 : Police	T 7 : Coûts	T 8 : Transports	T 9 : Identité	T 10 : Sécurité des personnes
Total Obs.	81	76	73	68	33
Rang	6°	7°	8°	9°	10°

Le dossier soumis à l'enquête et mis à la disposition du public, comprend bien les pièces exigées par la réglementation en vigueur et montre bien que le rattachement est utile à la population.

Cette demande de rattachement à la commune de Joinville-le-Pont est confirmée par la visite sur place qui montre l'enclavement de la partie de Polangis rattachée à Champigny-sur-Marne. Quelque soit la provenance tout Polangeois doit traverser obligatoirement Joinville-le-Pont pour rejoindre son domicile. Le parc du Tremblay créé une véritable coupure avec le reste du territoire de Champigny-sur-Marne et de ses services publics. La majorité des Campinois habitant le quartier de Polangis a sa vie quotidienne tournée vers Joinville-le-Pont. Ce rattachement :

● simplifie l'accès aux établissements scolaires ;

● réduit les coûts additionnels des familles polangeoises du fait de la distance et de l'utilisation des équipements publics joinvillais ;

● entérine l'accès existant aux réseaux des transports publics ;

● facilite l'accès des usagers aux services publics ;

● simplifie les démarches administratives des habitants ;

● facilite l'accès des Polangeois aux équipements publics ;

● réduit les risques d'accident dans les trajets en diminuant la traversée de la RN 4 ;

● génère des économies d'échelle dans l'entretien du quartier ;

● entérine le choix des agences immobilières qui considèrent déjà le quartier de Polangis à Joinville ;

● est compatible avec la nouvelle organisation territoriale des deux communes ;

● n'aura aucun impact négatif sur la composition sociologie de la population du quartier ;

● la coopération intercommunale n'empêche pas l'attachement identitaire au quartier.

● Enfin il aura un impact très positif sur les dépenses du service public et la qualité de vie de la population du quartier. Il améliorera notablement le cadre de vie et **le service rendu** auquel aspire légitimement tout Val-de-Marnais en rendant sa vie quotidienne plus simple, plus facile et plus confortable.

Après l'étude du dossier, la visite du site, de l'analyse des observations et des questions déposées pendant l'enquête, des informations complémentaires recueillies auprès du maître d'ouvrage, des services publics, des élus et des considérations ci-dessus, j'émets un ***AVIS FAVORABLE*** au projet de rattachement à la commune de Joinville-le-Pont du quartier de Polangis situé sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2016

Manuel Guillamo

3° partie

ANNEXES ET PIECES JOINTES

Annexe 1a : Arrêté préfectoral

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES D'URBANISME ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

Créteil, le lundi 18 juillet 2016

Arrêté n° 2016/2342

Portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de POLANGIS

Le préfet du Val-de-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration ;

- **VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2112-1 et suivants ;

- **VU** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-3 à R.134-32 et suivants ;

- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-5 et suivants ;

- **VU** le code de l'environnement, et notamment son article R.123-13 et suivants ;

- **VU** le code électoral, et notamment son article L.125 ;

- **VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant Monsieur Thierry LELEU en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

- **VU** le décret n° 2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne, et notamment ses articles 4 et 6 ;

21/29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL - 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexe 1b : Arrêté préfectoral

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé dans les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne du **lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus,** soit pendant 22 jours, à une enquête publique relative au projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis ;

Article 2 : La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont.

A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.

Article 3 : Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 : Un avis d'ouverture d'enquête sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne, aux frais de l'association « Réunissons Polangis - pour améliorer notre vie quotidienne ».

En outre, l'avis d'ouverture d'enquête sera publié par voie d'affiches (format A2 sur fond jaune) et le cas échéant par tout autre procédé, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne. Cet affichage s'effectuera sous la responsabilité du maire de chacune des communes concernées.

La rédaction de l'affiche comme de l'avis d'ouverture d'enquête devant être inséré dans la presse locale sera assurée par le préfet du Val-de-Marne.

Les affiches seront visibles et lisibles depuis la voie publique, et conforme à l'arrêté ministériel susvisé du 24 avril 2012.

Ces formalités seront effectuées aux frais de l'association « Réunissons Polangis - pour améliorer notre vie quotidienne ».

Article 5 : Un exemplaire du dossier d'enquête sera déposé et consultable dans les lieux suivants :

- en mairies de Champigny-sur-Marne et Joinville-le-Pont ;
- à la préfecture du Val-de-Marne (DRCT3) ;

Annexe 1c : Arrêté préfectoral

Article 11 : Conformément à l'article L.2112-3 du Code général des collectivités territoriales, une commission sera appelée à émettre un avis sur ce projet. Les dispositions relatives à l'élection de ses membres feront l'objet d'un arrêté distinct.

Article 12 : Les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibéreront sur ce projet après la transmission par le préfet du Val-de-Marne du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et de l'avis formulé par la commission.

Article 13 : Conformément à l'article L.2112-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental du Val-de-Marne sera appelé à émettre un avis sur ce projet de modification des limites territoriales des deux communes concernées.

Article 14 : au terme de la procédure, sur le fondement de l'article L.2112-5 du Code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où la modification de la limite territoriale projetée entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis a pour effet de porter atteinte au périmètre des 3ème et 5ème cantons du département du Val-de-Marne ainsi qu'aux limites des 5ème et 8ème circonscriptions législatives, le préfet du Val-de-Marne transmettra au ministre de l'Intérieur le dossier complet relatif à cette affaire, enrichi de son avis personnel.

Article 15 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne. Il sera également consultable sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques

Article 16 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le président du conseil départemental du Val-de-Marne, les maires des communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie certifiée conforme à l'original
Par délégation, le Chef de Bureau

C. LEGOUIX

le Préfet,

Thierry LELEU

Annexe 2 : Avis d'enquête publique

Ne pas recouvrir avant le 29 novembre 2016

Liberté - Egalité - Fraternité
République Française

Préfet de du Val-de-Marne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification des limites communales entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont. A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.

Conformément aux articles L. 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enquête publique se déroulera du **lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus,** soit pendant 22 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne (DRCT/3- 2eme étage - bureau 226), et en mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.
Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessous.
Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux dates et lieux suivants :

communes	Dates	horaires	lieux de permanences
Joinville-le-Pont	lundi 7 novembre 2016 samedi 12 novembre 2016 lundi 28 novembre 2016	9h à 12h 9h à 12h 14h à 17h	Salle du conseil municipal point PIJ - RDC Salle du conseil municipal 23 rue de Paris 94 340 Joinville-le-pont
Champigny-sur-Marne	Jeudi 10 novembre 2016 Samedi 19 novembre 2016 Vendredi 25 novembre 216	14h à17h 9h à 12h 14h à 17h	mairie de Champigny-sur-Marne 14, rue Louis Talamoni RDC Salle des commissions 94 500 Champigny-sur-Marne

Toutes personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques au siège de l'enquête par mail (pref-collectivite-locales@val-de-marne.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur
Préfecture du Val-de-Marne – DRCT/3
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies désignées ci-dessus et en préfecture du Val-de-Marne pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante :
http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications

Le conseil départemental du Val-de-Marne et les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibéreront sur l'opportunité du projet après la remise du rapport.

Manuel Guillamo

Annexe 3a : Lettre du Maire de Champigny-sur-Marne

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Champigny, le 26 juillet 2016

Actualité POLANGIS

Mesdames et Messieurs les habitants du quartier,

Suite aux actions initiées par l'association «Réunissons Polangis» auprès du Tribunal administratif pour modifier les limites communales, une procédure d'enquête publique est enclenchée par l'État sur l'éventualité de changement de commune et d'adresse de Champigny vers Joinville des habitants des rues qui se situent entre le parc du Tremblay et le côté Est du boulevard de Polangis, qui est sur une grande partie une voie partagée avec nos voisins joinvillais.

Sur le fond, comme j'ai déjà pu le dire aux responsables de l'association, j'estime que mon devoir de maire est de rassembler tous les Campinois, et d'assurer les conditions qu'ils se sentent tous bien chez eux à égalité de l'ensemble des citoyens de leur ville. Certes la géographie du quartier crée des conditions particulières, mais nous avons agi jusqu'ici afin d'y remédier au mieux et nous continuerons de le faire dans la concertation.

Prenons quelques exemples : la scolarisation des enfants en maternelle et élémentaire des petits Campinois se fait à l'école Oudinot pour la plupart des demandes avec l'accord de la ville de Joinville. La commune de Champigny-sur-Marne prend à sa charge les frais de scolarité, et même la différence de tarifs des services périscolaires – puisqu'elle rembourse les familles qui en font la demande de la différence avec les tarifs campinois plus favorables. Nombre d'entre vous font la démarche auprès du service scolaire. Pour l'affectation au collège, dont le territoire de recrutement est de responsabilité départementale et qui n'est pas automatiquement lié aux limites communales, le changement de celles-ci ne réglerait rien en matière de place dans les collèges et établissements existants.

Concernant les questions des gros travaux d'assainissement dans le quartier, des solutions intercommunales, avec le pilotage par Joinville du chantier commun, ont été mises en œuvre, permettant à chacun de se mettre en conformité. Par ailleurs, depuis le 1er janvier, cette compétence « assainissement » est transférée au Territoire Paris Est Marne et Bois (13 communes dont Joinville et Champigny avec comme président Jacques J. P. Martin, maire de Nogent). Sur ce sujet, il n'y a pas de modification à attendre de l'éventuel redécoupage.

L'heure est d'ailleurs, depuis la mise en place institutionnelle de la Métropole, au travail intercommunal plutôt qu'au remembrement des communes. Et nous travaillons parfaitement entre Joinville et Champigny sur nombre de projets de développement et d'avenir. C'est la raison pour laquelle – en défense des intérêts de la collectivité dont les citoyens m'ont confié la charge – j'ai demandé de porter la question en appel au tribunal administratif. Mais cette démarche n'est pas suspensive de la procédure de consultation.

HÔTEL DE VILLE
14 RUE LOUIS TALAMONI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

TÉL.: 01 45 16 40 00
FAX.: 01 48 82 45 75
www.champigny-94.fr

Manuel Guillamo

Annexe 3b : Lettre du Maire de Champigny-sur-Marne

Réunis par le sous-Préfet d'arrondissement tout récemment, Monsieur Olivier Dosne, maire de Joinville, et moi-même avons rappelé le sens de notre courrier commun sur le sujet en 2014, que nous appartenons désormais au même Territoire Paris Est Marne et Bois et que nous partageons de nombreux projets autour du secteur de la Fourchette, tout proche de la future gare du Grand Paris Express.

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne vient de signer l'arrêté d'enquête publique relative à la modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville et de Champigny. Elle se tiendra du 7 au 28 novembre. Un commissaire enquêteur, Monsieur Guillamo, a été désigné. La procédure complexe, qui va durer des mois, est décrite sur le tableau ci-dessous.

C'est donc, quelle que soit l'issue, un processus long avant que les hautes instances concernées ne prennent la décision, en tenant compte de tous les aspects de cette modification qui n'est pas anodine.

Mon souci principal aujourd'hui, c'est de ne pas opposer les populations entre elles, ni entre communes sœurs du même Territoire métropolitain, ni entre les immeubles et les secteurs pavillonnaires. C'est pour cette raison que je n'ai pas proposé au Préfet d'élargir la zone en débat, notamment aux rues où aucune demande n'avait été formulée. Nous ne sommes pas dans un maquignonnage quelconque. En revanche, je serai très attentif, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à ce que tous les Campinois consultés – dans le secteur en débat comme dans toute la ville – puissent énoncer leur avis en conscience et sereinement.

Au-delà de l'intérêt ou pas de modifier les limites communales, la concertation va porter aussi sur les délimitations des rues concernées, et sur les motivations en faveur ou non d'une modification. J'avoue rechercher encore les motivations profondes de cette partition. Que d'anciens Joinvillais ayant acheté dans des conditions économiques plus favorables à Champigny souhaitent aujourd'hui bénéficier d'une «adresse» me semble un calcul à très courte vue car c'est tout le Territoire désormais qui va devenir la référence. Si c'est pour être de plein droit avec un accès intégral à tous les services de la commune de Joinville, celle-ci devra bien mesurer les obligations nouvelles que cela va lui créer, notamment en capacité d'accueil obligatoire et en finances, puisqu'elle perdrait les participations de la commune de Champigny au titre des coopérations actuelles.

Il reviendra à l'Etat, après consultation, de prendre la décision ultime. Mais puisque notre avis est sollicité, j'appelle à ce que la raison l'emporte, à ce que nous ne laissions pas faire une partition surannée à l'heure des coopérations nouvelles entre communes à grande échelle. Et je demande à tous les Campinois de bon sens qui veulent aller de l'avant à se prononcer sans crainte et sans timidité contre cette partition qui ressemble plus à un « entre-soi vieillot » qu'à un vivre ensemble et une dynamique urbaine partagée avec les atouts de nos territoires. Et je suis à l'entière disposition de toutes les bonnes volontés qui veulent s'engager dans ce sens, dans la concertation.

Bien à vous.

Dominique ADENOT

Maire de Champigny-sur-Marne

Vice-président du Territoire Paris Est Marne et Bois

Annexe 4a : Décision du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne

DEC16-146

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

MAIRIE DE
15 JUIL. 2016
CHAMPIGNY

Direction des assemblées, des affaires générales et juridiques
Service Affaires Juridiques
01.45.16.60.10
Réf : LB/IM 2016-012

DECISION

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Procédure d'appel engagée par la commune de Champigny sur Marne contre le jugement rendu le 18 mai 2016 par le Tribunal administratif de Melun qui enjoint au Préfet du Val-de-Marne de mettre en la procédure prévue aux articles L.2112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune étant intervenue dans la cause.
Désignation de la SELARL GAIA, 4 bis cité Debergue, 75012 PARIS pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne devant la cour administrative d'appel de Paris.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu la délibération du 5 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat ;

Vu le marché portant sur les prestations de services juridiques (lot n°3) passé avec la SELARL GAIA ;

Vu le jugement n°1410746 rendu par le Tribunal administratif de Melun en date du 18 mai 2016 qui enjoint au Préfet du Val-de-Marne de mettre en œuvre la procédure prévue aux articles L.2112-2 à L.2112-4 du code général des collectivités territoriales et notamment de prescrire une enquête publique et instituer la commission ayant pour objet de délivrer un avis sur le projet de modification territoriale soutenu par l'association « Réunissons Polangis » dans un délai de deux mois,

Vu l'intervention de la commune dans cette instance en tant que défendeur.

Considérant que la Commune de Champigny-sur-Marne entend défendre ses intérêts propres.

DECIDE

ARTICLE 1 : DECIDE que la SELARL GAIA, 4 bis cité Debergue, 75012 PARIS est désignée pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne devant la cour administrative d'appel de Paris dans l'affaire susvisée.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses alors engagées seront imputées sur le budget de l'exercice concerné Chapitre 011-nature 6227-sous-fonction 020.

HOTEL DE VILLE
14 RUE LOUIS TALAMONI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
TEL : 01 45 16 40 00
FAX : 01 48 82 45 73
www.ville-champigny-sur-marne.fr

Annexe 4b : Décision du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne

ARTICLE 3: **DIT** que le directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

ARTICLE 4 : **DIT** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- la SELARL GAIA.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 15 JUIL. 2016

Le Maire,

Dominique ADENOT

Annexe 5 : Tarifs de l'Ecole de danse de Joinville-le-Pont

ECOLE MUNICIPALE DES ARTS – EMA
12 ter chemin Ile Fanac – 94340 Joinville-le-Pont
Secrétariat au 01 48 89 31 63 c.lagadic@joinvillelepont.fr
Espace Danse au 01 48 76 95 43 espacedanse@joinvillelepont.fr

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE
ANNEE 2016/2017

Date de reprise des cours : lundi 12 septembre 2016

ESPACE DANSE
39 avenue Galliéni
94340 JOINVILLE LE PONT
☎ 01 48 76 95 43

PIÈCES À FOURNIR et À RETOURNER

Pour tous les adhérents à l'inscription
Photocopie d'un justificatif de moins de 3 mois
Le certificat de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois
2 photos d'identité récentes
L'inscription définitive dûment complétée
La fiche d'autorisation pour la sortie des enfants au cours et la prise de photos lors des spectacles

La production de ces pièces est nécessaire pour l'application des tarifs "joinvillais". A défaut, le tarif "non joinvillais" sera appliqué. Pour connaître ces tarifs se reporter au document ci-joint.

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse devra être transmis au plus tard le 30 septembre 2016 (extrait du règlement intérieur de l'EM.A.)

REGLEMENT

Tarification de la danse par élève et par année scolaire

Cours de danse	Adhésion licence FSD (par adhérent)	1er élève ou 1er cours	2ème élève ou 2ème cours	3ème élève ou 3ème cours	Non Joinvillais Tarif unique
Cours – 6 ans	9 €	194 €	144 €	118 €	288 €
Cours à partir de 6 ans *	9 €	207 €	155 €	138 €	310 €

* Au 1er septembre 2016

Les inscriptions établies en début d'année scolaire engagent le règlement pour la saison 2016 / 2017 dans son intégralité

N'ENVOYEZ AUCUN RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION,
VOUS RECEVREZ UNE FACTURE EN NOVEMBRE 2016

Le règlement s'effectue pour l'année complète. Toutefois, il est possible de payer en plusieurs fois (3 fois maximum) et à réception de facture uniquement.

Tarifs dégressifs : (uniquement pour les joinvillais) ils seront appliqués dans le cas d'une inscription d'un ou de plusieurs élèves dans la même famille à plusieurs cours. **Dans ce cas, le tarif «1er élève» sera obligatoirement le plus élevé.**

Annexe 6 : Tarifs de l'Ecole municipale des Arts de Joinville-le-Pont

NOUS VOUS RAPPELONS LES DEMARCHES POUR VALIDER DEFINITIVEMENT VOS INSCRIPTIONS

1 – Si vous êtes pré-inscrit, une confirmation vous sera envoyée fin juillet. Dès réception de ce courrier, vous pourrez nous transmette toutes les pièces justificatives qui vous seront demandées directement à l'E.M.A 12, ter chemin de l'Ile Fanac – 94340 Joinville-le-Pont.

2 – Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, l'école ouvrira ses portes à partir du 23 août 2016. **Attention**, le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de vous présenter au secrétariat le plus tôt possible.

PIECES A FOURNIR :

Pour pouvoir bénéficier **du tarif Joinvillais**, vous devez impérativement fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour toute inscription :

- La fiche d'autorisation pour la sortie de votre enfant et la prise de photos lors des spectacles
- 1 photo

TARIFS DES COURS POUR L'ANNEE 2016/2017

Disciplines	Niveaux	Durée des cours	Tarif annuel Joinvillais			Tarif annuel Non Joinvillais
			1er élève	2ème élève	3ème élève	Par élève
Instrument principal	Initiation	0h20	217€	179 €	164 €	386 €
Instrument principal	1er cycle	0h30	301 €	231 €	188 €	574 €
Instrument principal	2ème cycle	0h45	358 €	280 €	236 €	660 €
Instrument principal	3ème cycle	1h00	396 €	312 €	266 €	702 €
Formation Musicale		1h/1h15/1h30/2h	121 €	121 €	121€	185 €
Eveil 1 et 2		0h45	121 €	121 €	121 €	185 €
Eveil 3 et ADI		1h30	253 €	253 €	253 €	382 €
Un ensemble			134 €	134 €	134 €	155 €
Deux ensembles			158 €	158 €	158 €	199 €
Art Dramatique			181 €	143 €	120 €	220 €

- La dégressivité ne s'applique pas aux classes d'éveil musical.
- Tout élève inscrit en cursus instrumental peut suivre gratuitement un ensemble pour l'année scolaire.

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont :

Lundi	13h00 à 19h30
Mardi	13h00 à 19h30
Mercredi	8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
Jeudi	13h00 à 19h30
Vendredi	13h00 à 19h30

Ecole Municipale des Arts
12, ter chemin de l'Ile Fanac
94340 Joinville-le-Pont

☎ 01 48 89 31 63
@ ecolemunicipaledesarts@joinvillelepont.fr
Directeur : Benoît AIME
Secrétaire : Nadine SIN SLOIM

IV – 4- L'ASSAINISSEMENT

La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales sont des compétences partagées entre la commune et le Conseil général du Val-de-Marne.
La commune est desservie par des réseaux d'assainissement séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales ou unitaires communaux et départementaux.
La commune comme le Département gèrent leurs réseaux respectifs en régie directe. Les effluents produits sur la commune sont traités sur la station d'épuration de Valenton dite « Seine Amont. »
La majorité du territoire de Champigny-sur-Marne est assainie en collectif, les rues sont donc équipées de réseaux d'eaux usées.

Quatre grandes zones et quelques rues du centre-ville sont équipées uniquement d'un réseau d'eaux pluviales :
- quartier Polangis
- quartier de la Remise du Verrou (nord-est du Tremblay)
- la Cité jardins
- Coeuilly (à l'exception de quelques rues)
- rue Julian Grimeau
- rue Maurice Pirolley

Dans ces rues et quartiers, les habitations sont en assainissement autonome.

Quelques habitations situées sur le coteau, sentier des Savanes en particulier, ne sont desservies par aucun réseau.

Conformément aux articles 35-III de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et L2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a engagé une étude pour définir le zonage assainissement de son territoire.

V – LES RISQUES ET LES NUISANCES

V – 1- LES RISQUES NATURELS

Les risques d'inondation

Située dans une boucle de la Marne, Champigny est exposé aux risques d'inondation.
Plusieurs secteurs sont actuellement classés en zones inondables à des degrés divers au Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine.
Les risques les plus importants concernent la rive nord et la rive sud-ouest du fleuve ainsi que les îles de la Marne qui se situent en zone rouge (grand écoulement).
Une partie du sud de la commune (centre-ville, quartier du Maroc, quartier des Coteaux), également touché par les risques d'inondations est classée en zone d'aléas fort[9] et très fort[10].
Le Plan de Prévention du Risque Inondation est annexé au présent PLU.

Les glissements de terrain

Les problèmes de stabilité des terrains sur les versants abrupts des vallées sont liés aux tendances qu'ont certaines formations à fluer en entraînant parfois de véritables glissements de terrains.
C'est le cas des formations argileuses qui peuvent entraîner le fluage des couches sous-jacentes. Ces groupes de formations très sensibles intègrent les limons de plateaux en recouvrement sur l'argile à meulière de Brie
La variation de teneur en eau dans les argiles modifie le volume minéral entraînant une augmentation de celui-ci en cas d'hydratation des sols et une diminution en cas de retrait. Dans le

[9] Hauteur de submersion de 1 à 2 m au cours de l'inondation de 1910.
[10] Hauteur de submersion de plus de 2 m au cours de l'inondation de 1910.

Manuel Guillamo

Annexe 8 a : Publication légale dans Les Echos le 25/10/2016

Dernière chance pour sauver Monte dei Paschi di Siena

BANQUE

Marco Morelli expose ce mardi aux investisseurs le troisième plan de sauvetage de MPS.

Olivier Tosseri
— Correspondant à Rome

Les marchés semblaient confiants, lundi, à la veille de la présentation du très attendu plan de sauvetage de Monte dei Paschi di Siena (MPS) élaboré sous la houlette de Marco Morelli. Le nouvel homme fort de la banque serait parvenu dans la soirée de lundi, selon un administrateur cité par l'agence Reuters, à faire adopter au conseil d'administration le nouveau plan industriel qui doit être dévoilé ce mardi matin aux investisseurs. Ce plan vise à sauver définitivement l'établissement qui suscite le plus d'inquiétude sur la solidité et l'avenir du secteur bancaire italien.

Marco Morelli, ancien directeur de la filiale italienne de Bank of America-Merrill Lynch, et depuis un peu plus de un mois, nouvel administrateur délégué de la banque, a planché sur la feuille de route adoptée cet été sur les indications de la BCE et élaborée avec les banques Mediobanca et JPMorgan Chase. Sa présentation devrait ainsi prévoir une recapitalisation estimée à 5 milliards d'euros, accompagnée d'une cession des 28 milliards d'euros brut de créances douteuses qui grèvent le bilan de MPS. Selon les médias italiens, il devrait également comprendre de nouvelles mesures de réduction des coûts, avec la suppression de filiales, mais aussi de 1 600 emplois s'ajoutant aux 1 400 déjà prévus.

Envolée du titre lundi

Pour contourner des obstacles qui restent nombreux, la demande de capitaux frais aux marchés pourrait être moindre grâce à une conversion au moins partielle de la dette subordonnée de MPS. Un investisseur de référence serait également partie prenante de ce troisième plan de sauvetage ; les noms du fonds souverain du Qatar ont été avancés ainsi que de pays du Golfe comme le Koweït, mais aussi un fonds chinois. Concernant l'épineux dossier des 9 milliards d'euros net de créances douteuses, le mécanisme de garantie publique payante négocié avec Bruxelles, devrait encourager leur titrisation. Le fonds Atlante jouera également un rôle actif.

Parallèlement un autre plan devait être présenté lundi soir au conseil d'administration. L'ex-ministre de l'Industrie, Corrado Passera, qui l'a concocté propose une augmentation de capital moindre de 3,5 milliards d'euros, dont 2,5 milliards réservés à trois investisseurs anglo-saxons. Même si le plan de Marco Morelli a toutes les chances d'être adopté tel quel, le conseil d'administration pourrait envisager d'y introduire quelques points de l'étude de Corrado Passera.

En attendant après avoir perdu 75 % de sa valeur depuis le début de l'année, le titre MPS a bondi de 31 % dans l'après-midi de lundi. ■

Les dates clefs de la crise de Monte dei Paschi di Siena
Cours de Bourse, en euros

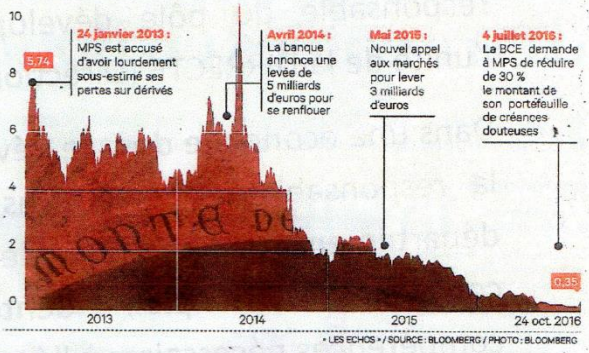

• LES ECHOS • / SOURCE : BLOOMBERG / PHOTO : BLOOMBERG

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfet de du Val-de-Marne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification des limites communales entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont. A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.

Conformément aux articles L. 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enquête publique se déroulera **du lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus**, soit pendant 22 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne (DRCT/3 - 2ème étage - bureau 226), et en mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessous.

Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux dates et lieux suivants :

JOINVILLE-LE-PONT
Salle du conseil municipal - Point PU - RDC - 23 rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont
lundi 7 novembre 2016 - 9h à 12h
samedi 12 novembre 2016 - 9h à 12h
lundi 28 novembre 2016 - 14h à 17h
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Mairie de Champigny-sur-Marne
14, rue Louis Talamoni - RDC - Salle des commissions - 94500 Champigny-sur-Marne
Jeudi 10 novembre 2016 - 14h à17h
Samedi 19 novembre 2016 - 9h à 12h
Vendredi 25 novembre 2016 - 14h à 17h

Toutes personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques au siège de l'enquête par mail (pref-collectivite-locales@val-de-marne.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Manuel GUILLAMO,
commissaire enquêteur
Préfecture du Val-de-Marne - DRCT/3
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies désignées ci-dessus et en préfecture du Val-de-Marne pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante : http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications

Le conseil départemental du Val-de-Marne et les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibéreront sur l'opportunité du projet après la remise du rapport. Au terme de la procédure et sur le fondement de l'article L.2112-5 du Code général des collectivités territoriales, le préfet du Val-de-Marne transmettra au ministre de l'Intérieur le dossier complet relatif à cette affaire, enrichi de son avis personnel.

RAPPEL - Enquête publique de l'étude d'impact
PROJET DE REALISATION DES VOIRIES DU PROJET DES MATHURINS – BAGNEUX

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du projet des Mathurins, la ville de Bagneux organise l'enquête publique du projet de création des voiries. Cette enquête publique est prévue
du lundi 24 octobre au lundi 28 novembre 2016 inclus.

Le dossier d'enquête publique se compose des pièces suivantes :
- l'étude d'impact du projet de voiries
- l'avis de l'autorité environnementale
- le courrier de réponse de la Ville aux recommandations de l'autorité environnementale
- le bilan de la concertation

Le dossier sera consultable :
- en mairie, à la Direction de l'aménagement urbain, au 57 avenue Henri Ravera 92 220 Bagneux
Aux horaires suivants :
  - lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
  - mardi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.
  - les jeudi 3 novembre et mardi 15 novembre 2016 jusqu'à 19h
  - samedi 5 novembre 2016 de 9h à 12h
- sur le site internet de la ville www.bagneux92.fr

Un registre sera mis à disposition en mairie.

Les remarques pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : enquete.publique.projet.voiries.mathurins@mairie-bagneux.fr ou appv.mathurins@mairie-bagneux.fr.

EP 16-257 enquete-publique@publilegal.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PROJET DE MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

Par arrêté n° 42/2016 en date du 3 octobre 2016, le président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de La Garenne-Colombes.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs
du lundi 24 octobre 2016 inclus au vendredi 25 novembre 2016 inclus.
Le projet de modification n°7 porte, notamment, sur les points suivants :
- **prise en compte des obligations issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle II) ;**
- **intégration de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation portant successivement sur la mise en valeur et la conservation de la zone UE et UAa, le renouvellement urbain du quartier des Champs Philippes, et la requalification du grand axe du boulevard de la République ;**
- **mise à jour des dernières évolutions législatives en matière de stationnement et divers ajustements d'ordre purement techniques.**

A cet effet, Monsieur Jean-François BRIEND, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise et Monsieur Alain BRUN, ingénieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de La Garenne-Colombes – service urbanisme – sise 68 boulevard de la République à La Garenne-Colombes (92250) pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 octobre 2016 inclus au vendredi 25 novembre 2016 inclus, du lundi au vendredi de 8H30à 12h et de 13H30 à 17H30 et le samedi de 8H45 à 12H, soit pendant 33 jours consécutifs (Les bureaux de la Mairie sont habituellement fermés les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés et exceptionnellement, le lundi 31 octobre 2016).

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont contenues dans la notice de présentation du projet de modification du plan local d'urbanisme incluse dans le dossier d'enquête publique. Des informations complémentaires relatives à l'environnement peuvent être obtenues en consultant le rapport de présentation du plan local d'urbanisme de La Garenne-Colombes sur le site Internet de la Ville (www.lagarennecolombes.fr)

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie de La Garenne-Colombes dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête. Il sera également disponible gratuitement durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.lagarennecolombes.fr

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie de La Garenne-Colombes, salle René Guest, 1er étage, 68 boulevard de la République – 92 250 La Garenne-Colombes :
- **le 24 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **le 9 novembre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le 19 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **le 25 novembre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30**

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête publique dématérialisé sont consultables gratuitement via le site internet de la Ville de La Garenne-Colombes www.lagarennecolombes.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête papier ou dématérialisé, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante sur l'enveloppe : A l'attention de M. le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la modification n°7 du plan local d'urbanisme – Mairie de La Garenne-Colombes – service urbanisme – 68 boulevard de la République – 92 250 La Garenne-Colombes.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège administratif de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, au service urbanisme de la Ville de La Garenne-Colombes et à la préfecture des Hauts-de-Seine pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Après l'enquête publique, le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme de la Ville de La Garenne-Colombes, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des élections et des libertés publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE PUTEAUX
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE environnementale, PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ, ET A L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ, nécessaire au déplacement du Poste de Distribution Publique de « Puteaux-Jaurès » sur le territoire de la commune de PUTEAUX

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, il sera procédé,
du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2016 inclus,
soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale, préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation des ouvrages de transport de gaz, et à l'autorisation de construire et d'exploiter les ouvrages de transport de gaz, nécessaire au déplacement du Poste de Distribution Publique de « Puteaux-Jaurès » à Puteaux (92).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête d'utilité publique et consigner toute observation éventuelle sur les registres tenus à sa disposition :
- à la mairie de Courbevoie (92400)- place de l'Hôtel de Ville, les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h 30, le mardi de 13 h à 17 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h45
- à la mairie de Neuilly-sur-Seine (92200) – 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30
- à la mairie de Puteaux (92800) – 131, rue de la République, les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 18 h, le vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques -, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute information relative au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, peut être demandée à la personne responsable du projet :
GRTgaz - Territoire Val de Seine
7,rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS
Tél : 01.56.04.01.28

Monsieur James LECUYER, directeur technique d'un hôpital privé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Madame Annie Joëlle JASION, urbaniste qualifiée (OPQU), est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les observations du public pourront être adressées, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, aux mairies de Courbevoie, Neuilly-sur-Seine et Puteaux. Elles seront annexées aux registres d'enquête.

Pendant cinq permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- **à la mairie de Courbevoie, Hall principal- 2 place de l'Hôtel de ville :**
  - le vendredi 16 décembre 2016 de 14h à 17h
- **à la mairie de Neuilly-sur-Seine, 96 avenue Achille Peretti :**
  - le jeudi 1er décembre 2016 de 9 h à 12 h
- **à la mairie de Puteaux, 131, rue de la République :**
  - le lundi 14 novembre 2016 de 14h à 17h
  - le jeudi 1er décembre 2016 de 14h à 17h
  - le vendredi 16 décembre 2016 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rédiger son rapport, formuler ses conclusions motivées et les transmettre, avec le dossier d'enquête, au préfet des Hauts-de-Seine.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de Courbevoie, Neuilly-sur-Seine et Puteaux ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L 311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité

Annexe 8 b : Publication légale dans Le Parisien le 26/10/2016

MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 — LE PARISIEN — XI

www.leparisien.fr

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Divers société

SARL SUN

SARL au capital de 4 000 Euros
Siège social : 3 Avenue Paul Vaillant Couturier
94400 VITRY SUR SEINE
RCS N° : 539 047 415 de CRETEIL

L'AGE du 28 Septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **28 Septembre 2016**, a été nommé liquidateur Mme. THANIKASALAM Malini demeurant 58 Avenue de la Paix 93150 Le Blanc Mesnil.
Le siège de liquidation a été fixé au 58 Avenue de la Paix 93150 Le Blanc Mesnil
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

CREATION & RENOVATION

SARL au capital de 1600 Euros
Siège social : 7 Avenue Guynemer
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
RCS N° : 790554026 de CRETEIL

L'AGE du 30 septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **30 septembre 2016**, a été nommé liquidateur Monsieur MUNTEANU Sergiu, demeurant 7 Avenue Guynemer -94500 CHAMPIGNY SUR MARNE-.
Le siège de liquidation a été fixé au 7 Avenue Guynemer -94500 CHAMPIGNY SUR MARNE-
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

SARL SUN

SARL au capital de 4 000 Euros.
Siège social :
3 Avenue Paul Vaillant Couturier
94400 VITRY SUR SEINE
RCS N° : 539 047 415 de CRETEIL

Suivant la délibération de L'AGO en date du 24 Octobre 2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 24 Octobre 2016.
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

CREATION & RENOVATION

SARL au capital de 1600 Euros
Siège social : 7 Avenue Guynemer
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
RCS N° : 790554026 de CRETEIL

Suivant la délibération de L'AGE en date du 30 septembre 2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2016.
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

SCI LEX

SCI au capital de 500 euros
Siège social :
2 rue Henri Barbusse
94450 LIMEIL BREVANNES
480 548 478 RCS CRETEIL

Le 30 septembre 2016, AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Khatereh ZARGHAMI TEHERAN, 26 rue du Général de Larminat 94370 SUCY EN BRIE, a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Mention faite au RCS de CRETEIL

GTH CONSULTING

SARL au capital de 1 000 Euros
16 rue de Beauté -
94130 NOGENT SUR MARNE
RCS Créteil 535 326 599

Le 22 mars 2016, l'associé unique a décidé de **dissoudre la société par anticipation** à compter du même jour ; le siège de la liquidation est fixé au siège 16 rue de Beauté - 94130 Nogent sur Marne. M Guillaume THIBAUX, demeurant 16 rue de Beauté, Bat.A - 94130 Nogent sur Marne est nommé liquidateur.

Le 23 mars 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce même jour. La société sera radiée du RCS de Créteil.

Avis divers

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

" GRAND ORLY - SEINE - BIEVRE "

Ville de Juvisy-sur-Orge
Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Territorial a approuvé le RLP de la Ville de Juvisy-sur-Orge.
La délibération est affichée pendant 1 moins au siège de l'EPT (Mairie de Vitry sur Seine), ainsi qu'en Mairie de Juvisy-sur-Orge.
La délibération et le dossier sont consultables aux dates et heures habituels d'ouverture au public :
- à la direction de l'aménagement de l'EPT - 7/9 avenue François Vincent Raspail 94 110 Arcueil - (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
- au service aménagement de la Ville de Juvisy sur Orge - Espace Marianne - 25 Grande Rue - 91 260 Juvisy sur Orge (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, - jeudi de 13h30 à 17h00)

Michel LEPRETRE
Président de l'EPT

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

" GRAND ORLY - SEINE - BIEVRE "

Ville de Juvisy-sur-Orge
Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Territorial a approuvé la révision du PLU de la Ville de Juvisy-sur-Orge.
La délibération est affichée pendant 1 mois au siège de l'EPT (Mairie de Vitry sur Seine), ainsi qu'en Mairie de Juvisy-sur-Orge.
La délibération et le dossier sont consultables aux dates et heures habituels d'ouverture au public:
- à la direction de l'aménagement de l'EPT - 7/9 avenue François Vincent Raspail 94 110 Arcueil (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
- au service aménagement de la Ville de Juvisy sur Orge - Espace Marianne - 25 Grande Rue - 91 260 Juvisy-sur-Orge (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le Jeudi de 13h30 à 17h00)

Michel LEPRETRE
Président de l'EPT

Le Parisien
CONTACT COMMERCIAL
Tél : 01 40 10 51 51

Vente aux Enchères

ferrari publicite
ANNONCES LEGALES des VENTES IMMOBILIERES JUDICIAIRES
7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS
www.ferrari.fr - T. 01.42.96.05.50

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE
Société d'Avocats
à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT
En l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MEAUX au Palais de Justice – Avenue Salvador Allende

LE JEUDI 1er DÉCEMBRE 2016 à 10 HEURES
UN APPARTEMENT (lot 40) avec **CAVE** (lot 18), **SECHOIR** (lot 24) et **PARKING** (lot 200)
Dépendant d'un ensemble immobilier sis Commune de CHENNEVIERES SUR MARNE (Val de Marne)
77 rue Aristide Briand
VISITE SUR PLACE le 21 NOVEMBRE 2016 de 11h00 à 11h30

A la requête de : **La SCP Philippe ANGEL & Denis HAZANE** Mandataires judiciaires associés, 49 avenue du Président Salvador Allende - 77109 - MEAUX cedex, désignés en qualité de Liquidateur Judiciaire suivant jugement du Tribunal d'Instance de LAGNY SUR MARNE en date du 30 janvier 2014,
Ayant pour avocat constitué **Maitre Jean-Charles NEGREVERGNE**, membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE au Barreau de Meaux

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Dans un ensemble immobilier situé à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (VAL DE MARNE) 77-79, rue Aristide Briand et rue du Général de Gaulle sans numéro, Cadastré section AT n°295 lieudit « 77 rue Aristide Briand » pour 00ha 98a 82ca

Désignation des BIENS :

Dans le lot de volume n°1

Lot numéro quarante (40) : Un appartement au rez-de-chaussée, droite, escalier C, (superficie Loi Carrez de 55,21m²) comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, deux chambres, salle de bains, water-closets.
Et les mille cinq cent quatre-vingt-neuf/cent millièmes (1589/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix-huit (18) : Une cave dans le bâtiment 1, au sous-sol, portant le n° B6.
Et les trente-six/cent millièmes (36/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-quatre (24) : Un séchoir dans le bâtiment B1, au sous-sol portant le n° B6.
Et les douze/cent millièmes (12/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro deux cents (200) : Un parking dans le bâtiment 4, portant le numéro 50.
Et les cent quatre-vingt-un/cent millièmes (181/100000èmes) des parties communes générales.

OCCUPATION : Les biens seraient occupés par une famille selon bail de 2010 pour un loyer de 940 € par mois, charges comprises, sans plus de précisions.

MISE à PRIX : 84 500,00 €

outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.
Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.
A défaut d'amateurs, le bien sera remis en vente sur une nouvelle mise à prix baissée d'un quart puis de moitié.
Fait et rédigé par Maître Jean-Charles NEGREVERGNE membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE, poursuivant.

RENSEIGNEMENTS :
Selas NEGREVERGNE-FONTAINE, Société d'avocats à MEAUX - **Tél. 01.64.34.93.45 (le matin)** - au greffe du JEX du TGI de Meaux où le cahier des conditions de vente peut être consulté.
NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal de Grande Instance de Meaux est obligatoire.

Enquête publique

République Française

Préfet de du Val-de-Marne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de

JOINVILLE-LE-PONT

et

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

dans le quartier de Polangis

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification des limites communales entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.
La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont. A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.
Conformément aux articles L. 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enquête publique se déroulera du **lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus**, soit pendant 22 jours consécutifs.
Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne (DRCT/3- 2eme étage - bureau 226), et en mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.
Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessous.
Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux dates et lieux suivants :
Joinville-le-Pont;
Salle du conseil municipal point PU - RDC
23 rue de Paris-Joinville-le-pont
lundi 7 novembre 2016 ; 9h à 12h
samedi 12 novembre 2016 ; 9h à 12h
lundi 28 novembre 2016; 14h à 17h ;
Champigny-sur-Marne;
mairie de Champigny-sur-Marne
14, rue Louis Talamoni
Salle des commissions - RDC
94 500 Champigny-sur-Marne
Jeudi 10 novembre 2016 ; 14h à17h
Samedi 19 novembre 2016 ; 9h à 12h
Vendredi 25 novembre 216; 14h à 17h;
Toutes personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques au siège de l'enquête par mail (pref-collectivite-locales@val-de-marne.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur
Préfecture du Val-de-Marne - DRCT/3
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil cedex.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies désignées ci-dessus et en préfecture du Val-de-Marne pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante :
http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications
Le conseil départemental du Val-de-Marne et les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibéreront sur l'opportunité du projet après la remise du rapport. Au terme de la procédure et sur le fondement de l'article L.2112-5 du Code général des collectivités territoriales, le préfet du Val-de-Marne transmettra au ministre de l'Intérieur le dossier complet relatif à cette affaire, enrichi de son avis personnel.

Insertions diverses

La Directrice de la DNID, domiciliée 3 Avenue du Chemin de Presles, à SAINT MAURICE (94410), curateur de la succession de **Monsieur BIDAS Jean-Claude, décédé le 24/09/2015 à FONTENAY SOUS BOIS (94)**, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence: 9937133231.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL en date du 09/09/2016, la Directrice de la DNID, domicilié(e) 3 Avenue du Chemin de Presles, SAINT MAURICE (94410), a été nommé(e) curateur de la succession vacante de **Madame FRADET Raymonde Veuve PRIEUR**, décédé(e) le 30/08/2015 à Limeil-Brévannes. Référence: 9938009005/GSI/YB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont le siège est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie dont bénéficiait

SARL ABKGROUP

GUY HOQUET sise 23 rue Robert Giraudineau 94300 VINCENNES, RCS N° 525 319 158, accordée pour les opérations de **TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**, visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans les trois mois de cette insertion.

Le Parisien
PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS.
CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS...
DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT A NOTRE SERVICE D'ALERTES E-MAIL !
ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ
RENDEZ-VOUS SUR htpp://avisdemarches.leparisien.fr

Annexe 8 c : Publication légale dans Le Parisien le 8/11/2016

LE PARISIEN
VI | MARDI 8 NOVEMBRE 2016

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

@le_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur : http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

Coeur d'Yvelines

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR YVELINES

M. Hervé PLANCHENAULT – Président
1 Place aux herbes
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
Tél : 01 34 89 23 17 – Fax : 01 34 89 57 61
mèl : accueil@cccy.fr

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement de l'établissement regroupant des professionnels de santé dans des locaux de la commune de Neauphle-le-Château
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Lot N° 1 – Démolition – Maçonnerie
Lot N° 2 – Menuiserie extérieure Alu
Lot N° 3 – Vêture Bardage
Lot N° 4 – Electricité
Lot N° 5 – Etanchéité
Lot N° 6 – Isolation thermique Cloisons
Lot N° 7 – Cloisons vitrées
Lot N° 8 – Faux plafonds
Lot N° 9 – Plomberie Sanitaire
Lot N° 10 – Revêtements de sols souples
Lot N° 11 – Peinture Revêtements de murs
Lot N° 12 – Climatisation Ventilation
Lot N° 13 – Système de Sécurité Incendie
Lot N° 14 – Signalétique
Remise des offres : 02/12/16 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 04/11/16
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur http://avisdemarches.leparisien.fr

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Publiez vos annonces du **LUNDI au SAMEDI**

Le Parisien

Service Commercial
01.40.10.51.51

legales@leparisien.fr

La souplesse d'un quotidien leader en Ile-de-france et Oise

Enquête publique

publilégal — AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local de l'urbanisme (PLU) de la Commune de Bry-sur-Marne
du lundi 7 novembre au samedi 10 décembre 2016 inclus,
soit pendant 34 jours consécutifs.

Monsieur Claude POUEY a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Melun et Monsieur Patrice TRINQUET a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bry-sur-Marne, 1 Grande Rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne, pendant la durée de l'enquête, du 7 novembre au 10 décembre inclus :
- Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
- le samedi matin de 9 heures à 12 heures
- à l'exception des samedis après-midi, dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de ParisEstMarne&Bois (14, rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne) ou par courriel : revisionplu@bry94.fr

Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 10 décembre 2016 à 12h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président de ParisEstMarne&Bois (14, rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne), responsable du projet ou de son représentant, dès la publication du présent arrêté selon les tarifs fixés par délibération du conseil de territoire du 29 mars 2016. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune de Bry-sur-Marne à l'adresse suivante : bry94.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Bry-sur-Marne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- **le vendredi 18 novembre 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30,**
- **le jeudi 24 novembre 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30,**
- **le mercredi 30 novembre 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00,**
- **le samedi 10 décembre 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00,**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Bry-sur-Marne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet bry94.fr.

A l'issue de l'instruction, le Conseil de Territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision PLU en vue de cette approbation.

Le Président de ParisEstMarne&Bois

EP 16-277 enquete-publique@publilegal.fr

République Française

Préfet de du Val-de-Marne

RAPPEL – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de

JOINVILLE-LE-PONT

et

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

dans le quartier de Polangis

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification des limites communales entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.
La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont. A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.
Conformément aux articles L. 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enquête publique se déroulera du **lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus,** soit pendant 22 jours consécutifs.
Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne (DRCT/3- 2eme étage - bureau 226), et en mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.
Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessous.
Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux dates et lieux suivants :
Joinville-le-Pont;
Salle du conseil municipal point PIJ – RDC
23 rue de Paris-Joinville-le-pont
lundi 7 novembre 2016 ; 9h à 12h
samedi 12 novembre 2016 ; 9h à 12h
lundi 28 novembre 2016; 14h à 17h ;
Champigny-sur-Marne;
mairie de Champigny-sur-Marne
14, rue Louis Talamoni
Salle des commissions – RDC
94 500 Champigny-sur-Marne
Jeudi 10 novembre 2016 ; 14h à17h
Samedi 19 novembre 2016 ; 9h à 12h
Vendredi 25 novembre 216; 14h à 17h;
Toutes personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques au siège de l'enquête par mail (pref-collectivite-locales@val-de-marne.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur
Préfecture du Val-de-Marne – DRCT/3
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies désignées ci-dessus et en préfecture du Val-de-Marne pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante :
http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications
Le conseil départemental du Val-de-Marne et les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibèreront sur l'opportunité du projet après la remise du rapport. Au terme de la procédure et sur le fondement de l'article L.2112-5 du Code général des collectivités territoriales, le préfet du Val-de-Marne transmettra au ministre de l'Intérieur le dossier complet relatif à cette affaire, enrichi de son avis personnel.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 31/10/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LE RIO

Forme : SASU
Capital : 1 000 €
Siège Social : 46 AVENUE HENRI BARBUSSE, 94460 VALENTON
Durée : 99 ans
Objet social : RESTAURATION - VENTE DE TOUT TYPE D ALIMENTATION ET BOISSONS A EMPORTER OU SUR PLACE
Cession d'actions et agréments : Agrément : L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions. Cession : Les cessions entre associés sont libres.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit de participer aux assemblées générales des associés et d'y voter
Président : Madame MAJOR DA COSTA Maria Veronica domicilié au 34 rue de la Longueraie 91 270 Vigneux sur seine
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 4 Juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AMBIANCE BIO ET MUSIQUE

Nom Commercial : 85 AVENUE
Forme : SARL
Capital : 8000 Euros
Siège Social : 85 Avenue Aristide Briand, 94230 CACHAN
Durée : 99 Ans
Objet social : La société a pour objet l exploitation d un Bar Restaurant
Co-gérants : Mr Felix Castro, Gérant demeurant 44 Rue de la Fontaine 92220 Bagneux Mr Laurent Geoffroy , Gérant demeurant 3 Place de la République 92 220 Bagneux
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 1er Novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

MAC SOL

Forme : SAS
Capital : 5 000 Euros
Siège Social : 3, rue Albert Roussel, 94450 Limeil Brévannes
Durée : 99 ans
Objet social : La pose de carrelage, mosaïque et faïence, ainsi que la pose de tous revêtements de sol - Pavage - Dallage - et accessoirement petits travaux de maçonnerie et de peinture.
Cession d'actions et agréments : La cession d'action est libre entre les actionnaires et n'est possible à des tiers étrangers à la société qu'après le consentement unanime de tous les actionnaires.
Président : Mr ABLAY Mahkum, demeurant 36, rue Villebois Mareuil 94190 Villeneuve-Saint-Georges.
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 03/11/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

FORBAN SCOP

Forme : SARL à capital variable
Capital souscrit : 500€
Capital minimum : 500€
Capital maximum : 3000000€
Siège Social : 25 rue Jean-Baptiste Clément, 94800 Villejuif
Durée : 99 ans
Objet social : Développement web – Création de sites web
Gérant : M. MARIANNIE Vincent, Gérant, demeurant 25, rue Jean-Baptiste Clément, 94800 Villejuif.
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 23 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AMNA CAB

Forme : SASU
Capital : 1500 Euros divisés en 150 actions de 10 Euros chacune
Siège Social : 9 rue VALLOU DE VILLENEUVE, 94470 BOISSY SAINT LEGER
Durée : 99 ANS
Objet social : VEHICULE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR.
Président : M.MAHROUG Ahmed,demeurant 9, rue VALLOU DE VILLENEUVE 94470 BOISSY SAINT LEGER
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 18/08/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

RAYAN TRANSPORTS

Forme : SASU
Capital : 3000 € CAPITAL VARIABLE, 3000 € CAPITAL MINIMUM.
Siège Social : 216 rue du Maréchal Leclerc, 94410 SAINT-MAURICE
Durée : 99 ans
Objet social : Transport de personnes avec chauffeur (VTC).
Président : Monsieur MEZIANE Abdelkader, demeurant au 216 rue du Maréchal Leclerc - 94410 SAINT-MAURICE.
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Divers société

FILIPOIU BAT
SASU au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 allée des Bordes 94430 Chennevières-sur-Marne
RCS N° : 808 360 861 de Créteil

La décision de la présidence du 14 octobre 2016 a décidé de transférer le siège social au **8 rue d'Estienne d'orves 94000 Créteil** à compter du 14 octobre 2016, de prendre pour nouvelle raison sociale

FGM TRAVAUX

et pour nouveau nom commercial CLADIRE CONSTRUCTION RENOVATION. Gérant : M. FILIPOIU Madalin-Florin, demeurant 700 chemin des Sartoux 06370 Mouans Sartoux. Mention sera faite au RCS de Créteil.

Rectificatif suite à l'annonce parue le 8 novembre 2016, concernant la société :

INTERCLEAN NETTOYAGE

Il fallait lire : '30 septembre 2015 au lieu de 30 novembre 2015.'

UNITED LINKLESS

SARL au capital de 2000€
Siège social : 52bis avenue de Gravelle 94220
RCS N° : 752 777 755 de CRETEIL

L'AGO du 29/08/16 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **29/08/16**, a été nommé liquidateur Martin Namer 52bis avenue de Gravelle 94220 Charenton-le-Pont.
Le siège de liquidation a été fixé au 52bis avenue de Gravelle 94220 Charenton-le-Pont
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

INTERCLEAN NETTOYAGE

SASU au capital de 2000 euros
Siège social : 7 Allée des Navarre 94220 Charenton Le Pont
RCS N° : 798 458 568 de CRETEIL

Suivant la délibération de L'AGE en date du 30 septembre 2015:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 novembre 2015.
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

Rectificatif suite à l'annonce parue le 19/10/2016, concernant la société :

KAM TRANSPORT SASU

Il fallait lire : 'Objet social:L'exploitation de véhicule de tourisme avec chauffeur et toutes prestations de services s'y rapportant.Y compris:conseils,accompagnements de voyages et organisations événementielles(divers salons et foires etc..)'

CONTACT
Tél : 01 40 10 51 51

Le Parisien

PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS.

CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS...

DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT
A NOTRE SERVICE D'ALERTES E-MAIL !
ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ

RENDEZ-VOUS SUR
htpp://avisdemarches.leparisien.fr

Annexe 8 d : Publication légale dans Les Echos le 8/11/2016

Comment l'institution a donné un coup de pouce à la fiction

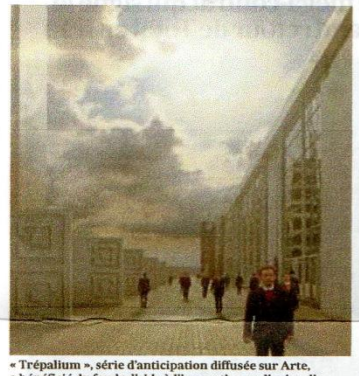

« Trépalium », série d'anticipation diffusée sur Arte, a bénéficié du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle du CNC. *Photo Kelija/Arte*

Les aides du CNC ont permis de développer les formats de 52 minutes, plus exportables, et les thèmes innovants.

Marina Alcaraz
@marina_alcaraz

On connaît surtout le CNC pour son grand « C » signifiant Cinéma. Mais le grand public connaît moins bien l'institution pour son action dans l'audiovisuel, notamment dans la fiction. Pourtant, elle a directement contribué au succès des séries tricolores, de plus en plus plébiscitées par les téléspectateurs… et par les chaînes, qui investissent massivement dans ce genre. Pour preuve : sur le Top 10 des fictions au premier semestre, 8 sont françaises. « Le Secret d'Elise », en tête, a par exemple rassemblé 8,4 millions de téléspectateurs sur TF1.

La fiction bénéficie d'un effort particulier du CNC. Bien qu'elle ne représente que 15 % du volume produit dans l'audiovisuel – le reste étant du documentaire, de l'animation, etc. –, elle bénéficie de 29 % du total des aides à la production du CNC dans ce domaine. Or, le budget audiovisuel (262 millions d'euros en 2016) de l'établissement public est quasiment comparable à celui du cinéma (290 millions). Un bémol toutefois : l'apport du CNC reste minoritaire (10,4 %) par rapport à l'investissement des diffuseurs (72 %).

Les chiffres clefs

29 %
DES AIDES
Même si elle ne représente que 15 % du volume produit dans l'audiovisuel, la fiction bénéficie de 29 % du total des aides à la production du CNC dans l'audiovisuel.

3
MILLIONS D'EUROS
Le montant du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle créé par le CNC pour encourager auteurs et producteurs à innover en termes de scénarios et de genres.

Quoi qu'il en soit, le CNC a une influence directe sur le type de séries qui peuvent être produites. Ces dernières années, plusieurs réformes se sont succédé. En 2012, un bonus a notamment été créé pour aider les séries de plusieurs épisodes de 52 minutes, plus demandées à l'international que les 90 minutes. Bilan : le volume de production de ce dernier format a diminué de moitié (à 66 heures) entre 2012 et 2015, alors que celui des 52 minutes grimpait (passant de 203 heures à 261 heures).

Parallèlement, le CNC a créé un fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle de 3 millions d'euros, pour encourager auteurs et producteurs à innover en termes de scénarios et de genres, et sortir ainsi des séries policières classiques. « Trépalium », série d'anticipation diffusée sur Arte en a, par exemple, bénéficié. *« Cela a contribué à diversifier l'offre »*, se félicite le CNC. D'autant qu'en même temps, les aides ont été abaissées pour les séries très installées, existant depuis de nombreuses années.

Autre coup de pouce : un changement dans le mode de calcul des soutiens pour mieux accompagner la fiction produite en France, et inciter ainsi les producteurs à relocaliser. Une évolution complétée par le relèvement du crédit d'impôt pour la fiction, annoncé en fin d'année dernière.

S'ouvrir à l'international

Les prochaines étapes ? Le CNC réfléchit à la manière d'encourager davantage les coproductions internationales pour inciter les producteurs à travailler avec des partenaires étrangers et à s'ouvrir ainsi les portes de l'international. D'ores et déjà, le crédit d'impôt a été ouvert à la coproduction internationale pour certaines séries d'envergure. Et plusieurs mesures pour favoriser les exportations doivent être annoncées à la fin du mois.

Plus globalement, le CNC a pour ambition d'accompagner la croissance tant espérée du volume de fiction, alors que le nombre d'heures produites en France reste inférieur à celui de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. Ce volume pourrait bel et bien décoller : France Télévisions prévoit d'investir plus dans la fiction (dans le cadre de son Contrat d'objectifs et de moyens) et lui ouvre de nouvelles cases, M6 s'y développe et TF1 y consacre plus de moyens. ■

Pour l'Internet des objets, une régulation a minima

TÉLÉCOMS

L'Arcep prône une régulation allégée pour favoriser le développement de l'innovation.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

De nombreuses technologies coexistent déjà, avec des réseaux dédiés à bas débit qui complètent ceux existants dans le fixe et le mobile. *Photo Denis Allard/REA*

C'est un plaidoyer plutôt étonnant de la part d'une autorité de régulation : pour favoriser le développement des objets connectés, la meilleure solution, selon l'Arcep, est… de ne pas réguler – ou si peu. Pas question d'installer des barrières et des obstacles à l'émergence d'un marché promis à une formidable croissance. *« C'est une révolution, mais qui en est à ses balbutiements. L'essentiel pour l'instant, c'est d'abord de comprendre les enjeux, notamment au contact des acteurs du secteur, et de faciliter le mouvement*, explique Sébastien Soriano, le président de l'Arcep. *Nous souhaitons bâtir un Etat plate-forme pour faciliter l'auto-organisation, pour créer la confiance. Mais nous ne sommes pas là pour contraindre. »*

Cinq objectifs retenus

Lundi, le gendarme des télécoms a publié un Livre blanc sur l'Internet des objets, dans lequel il décrypte les enjeux et dévoile quelques orientations, sans édicter de règles à proprement parler. Cette production est le fruit d'une démarche collaborative menée depuis un an avec d'autres institutions publiques comme l'Anssi (Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information), l'ANFR (Agence nationale des fréquences), la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et France Stratégie, qui ont multiplié les auditions d'opérateurs, d'industriels et d'experts. Les résultats ont été dévoilés lors d'une conférence organisée à l'Arcep.

Pour favoriser le déploiement de l'Internet des objets (IoT), cinq objectifs ont ainsi été retenus. Il s'agit d'abord de s'assurer que la connectivité peut être *« multiple, mobile et à coût réduit »*. De nombreuses technologies coexistent en effet, avec des réseaux dédiés à bas débit qui complètent ceux déjà existants dans le fixe et le mobile. L'Arcep veut aussi veiller à ce que les ressources de spectre soient disponibles. Pour l'instant, pas d'inquiétude : les fréquences libres occupées par des acteurs comme Sigfox et LoRa (dans la bande 900 MHz) sont loin d'être saturées, mais la question se posera à moyen terme, et le régulateur a déjà lancé des consultations à ce sujet avec l'ANFR.

Le gendarme des télécoms souhaite conserver au maximum un jeu concurrentiel *« ouvert »*, dans un secteur où les technologies existent sans qu'aucun standard ne s'impose encore. *« Il n'y a pas d'antagonisme entre les différentes technologies »*, veut croire Sébastien Soriano, alors que les pro-LoRa et les pro-Sigfox se sont longtemps affrontés sur le sujet. Le bon développement du marché ne se fera pas sans garantie sur la sécurité des réseaux, mais aussi sur la bonne gestion des données, alors que les cas de piratage commencent à fleurir dans le secteur des objets connectés. Enfin, l'Arcep promet de continuer à consulter de façon régulière les acteurs du secteur pour accompagner au mieux le développement de l'écosystème.

Pas de cadre législatif

Pour illustrer cette régulation new-look, l'Arcep a décidé d'ouvrir un guichet pour accompagner les start-up, mais aussi les entreprises et les collectivités qui souhaitent multiplier les expérimentations IoT. Un portail sera également lancé début 2017 pour informer sur le cadre en vigueur et les travaux menés quant à l'utilisation des fréquences.

La posture du régulateur plaît aux industriels. *« Il faut laisser l'innovation se développer. Et cela passe notamment par une régulation légère dans un premier temps »*, considère Xavier Drilhon, directeur délégué chez Sigfox, pour qui l'éventuel frein au développement des services IoT tient davantage au manque de maturité des industriels qu'à la régulation. Les collectivités locales regrettent cependant qu'il n'y ait pas de cadre législatif sur le sujet. *« La loi pour la République numérique n'en fait pas mention. C'est regrettable*, se désole Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et président de l'Avicca, qui défend les intérêts des territoires sur les sujets de connectivité. *Les élus ont besoin de plus de visibilité pour investir sereinement et efficacement. »* ■

annonces judiciaires & légales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local de l'urbanisme (PLU) de la Commune de Bry-sur-Marne **du lundi 7 novembre au samedi 10 décembre 2016 inclus,** soit pendant 34 jours consécutifs.

Monsieur Claude POUEY a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Melun et Monsieur Patrice TRINQUET a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bry-sur-Marne, 1 Grande Rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne, pendant la durée de l'enquête, du 7 novembre au 10 décembre inclus :
- Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
- le samedi matin de 9 heures à 12 heures
- à l'exception des samedis après-midi, dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de ParisEstMarne&Bois (14, rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne) ou par courriel : revisionplu@bry94.fr

Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 10 décembre 2016 à 12h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président de ParisEstMarne&Bois (14, rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne), responsable du projet ou de son représentant, dès la publication du présent arrêté selon les tarifs fixés par délibération du conseil de territoire du 29 mars 2016. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune de Bry-sur-Marne à l'adresse suivante : bry94.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Bry-sur-Marne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi	18 novembre	2016	de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le jeudi	24 novembre	2016	de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le mercredi	30 novembre	2016	de 9 heures 00 à 12 heures 00,
- le samedi	10 décembre	2016	de 9 heures 00 à 12 heures 00,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Bry-sur-Marne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet bry94.fr.

A l'issue de l'instruction, le Conseil de Territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision PLU en vue de cette approbation.

Le Président de ParisEstMarne&Bois

EP 16-277 enquete-publique@publilegal.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfet de du Val-de-Marne

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification des limites communales entre les communes de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

La modification projetée consiste en la cession par la commune de Champigny-sur-Marne de la fraction du quartier de Polangis sise sur son territoire au bénéfice de la commune de Joinville-le-Pont. A ce titre, le commissaire enquêteur aura à prendre position de manière motivée sur l'opportunité du rattachement.

Conformément aux articles L. 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enquête publique se déroulera **du lundi 7 novembre 2016 au lundi 28 novembre 2016 inclus**, soit pendant 22 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne (DRCT/3 - 2ème étage - bureau 226), et en mairies de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessous.

Cette enquête sera conduite par Monsieur Manuel GUILLAMO, général du génie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux dates et lieux suivants :

JOINVILLE-LE-PONT
Salle du conseil municipal - Point PIJ - RDC - 23 rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont
lundi 7 novembre 2016 - 9h à 12h
samedi 12 novembre 2016 - 9h à 12h
lundi 28 novembre 2016 - 14h à 17h

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Mairie de Champigny-sur-Marne
14, rue Louis Talamoni - RDC - Salle des commissions - 94500 Champigny-sur-Marne
Jeudi 10 novembre 2016 - 14h à17h
Samedi 19 novembre 2016 - 9h à 12h
Vendredi 25 novembre 2016 - 14h à 17h

Toutes personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques au siège de l'enquête par mail (pref-collectivites-locales@val-de-marne.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Manuel GUILLAMO,
commissaire enquêteur
Préfecture du Val-de-Marne - DRCT/3
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies désignées ci-dessus et en préfecture du Val-de-Marne pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante : http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications

Le conseil départemental du Val-de-Marne et les conseils municipaux de Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne délibéreront sur l'opportunité du projet après la remise du rapport. Au terme de la procédure et sur le fondement de l'article L.2112-5 du Code général des collectivités territoriales, le préfet du Val-de-Marne transmettra au ministre de l'Intérieur le dossier complet relatif à cette affaire, enrichi de son avis personnel.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Annexe 9 a : Certificat d'Affichage de Champigny-sur-Marne

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
CM

Direction des Infrastructures, des Transports et de l'Espace Public
Service gestion du domaine public
Madame Rahma BOUHERRAFA

CERTIFICAT DE DEBUT D'AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique – ouverture d'une enquête publique relative à un projet de modification de la limite territoriale entre les communes de Joinville-le-Pont et de Champigny-sur-Marne dans le quartier de Polangis.

Je soussigné, Maire de Champigny-sur-Marne, certifie que l'avis d'enquête publique cité en objet a été affiché en vitrine extérieure de la mairie le 11 octobre 2016 et le sera jusqu'au 28 novembre 2016 inclus.

Fait pour valoir ce que de droit.

Champigny sur Marne, le onze octobre deux mille seize.

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

Pour le Maire
Le Premier adjoint

Christian FAUTRE

HÔTEL DE VILLE
14 RUE LOUIS TALAMONI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Champigny sur Net
www.champigny94.fr

TÉL.: 01 45 16 40 00
FAX.: 01 48 82 45 75
www.champigny94.fr

Annexe 9 b : Certificat d'affichage de Joinville-le-Pont

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Hôtel de Ville
23 rue de Paris - B.P. 83
94344 JOINVILLE-LE-PONT

Téléphone : 01 49 76 60 00
Télécopie : 01 48 89 53 19

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
/JB

CERTIFICAT ADMINISTRATIF D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier DOSNE, Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France, certifie que la l'arrêté n° 2016/2342 ayant pour objet :

« OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE TERRITORIALE ENTRE LES COMMUNES DE JOINVILLE-LE-PONT ET CHAMPIGNY-SUR-MARNE DANS LE QUARTIER DE POLANGIS »

a été affichée sur le panneau administratif prévu à cet effet du 26 octobre au 28 novembre 2016.

Fait à Joinville-le-Pont, le 26 octobre 2016

Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Annexe 9 c : Affichage dans le quartier de Polangis à Champigny-sur-Marne

Annexe 9 c : Affichage dans le quartier de Polangis à Champigny-sur-Marne

Annexe 9 c : Affichage dans le quartier de Polangis à Joinville-le-Pont

Annexe 10 : Comparaison du prix du m2

Les marchés immobiliers de Joinville Polangis et Champigny Polangis sont assez similaires,
Nous notons toute fois une décote de 5 à 10% sur des biens de caractéristiques identiques.

les secteurs Tremblay (Gourevitch) et Maroc sont identiques nous sommes sur une décote de 20 à 30% par rapport à Joinville Polangis.

Si je dois prendre des exemples de biens vendus ces derniers mois sur ces 4 quartiers, je vais comparer des maisons d'environ 100 m² habitable, sur des terrains d'environ 350 m², anciennes et en bon état.

Nous avons vendu :

A JOINVILLE POLANGIS : une maison ancienne, celle-ci faisait 90 m² habitable sur un terrain de 333 m² elle s'est vendue 608 000 euros soit environ 6750 euros du m² en 102 jours

A CHAMPIGNY POLANGIS : une maison ancienne de 90 m² habitable sur un terrain de 310 m² vendue 570 000 euros soit 6333 euros du m² en 45 jours

A CHAMPIGNY MAROC : une maison ancienne 94 m² habitable de 351 m² vendue 441 000 euros soit 4691 euros du m² en 240 jours

A CHAMPIGNY TREMBLAY : une maison ancienne de 110 m² sur un terrain de 420 m² vendue 485 000 euros soit 4409 euros du m² en 201 jours

N'hésitez pas à me solliciter si vous souhaitez plus d'information concernant ces différents secteurs,

Très cordialement

5e
3130
Conseiller OR 2015

Cécile **OBJOIS**
Conseillère
@ c.objois.berecimmobilier@orpi.com
ORPI
BEREC IMMOBILIER
☎ 01 48 85 60 82 / 06 71 04 92 62

[Numéro de page]

Annexe 11 a : Comparaison des Impôts

TAUX DE FISCALITÉ 2016 DES COMMUNES DU VAL-DE-MARNE

N°	Communes	Population	TH 2015	TH 2016	Var. 15/16	FB 2015	FB 2016	Var. 15/16	DGF 2016 Effort 2015	DGF 2016 Potentiel 2015
1	Ablon-s/Seine (T12)	5 388	28,65%	28,65%	+0,0%	21,67%	24,90%	+14,9%	1,16	858 €
2	Alfortville (1)(T11)	44 818	23,79%	23,79%	+0,0%	20,82%	20,82%	+0,0%	1,14	1 132 €
3	Arcueil (2)(T12)	19 746	22,20%	22,20%	+0,0%	20,95%	20,95%	+0,0%	1,00	1 900 €
4	Boissy-Saint-Léger (4)(T11)	16 399	27,94%	27,94%	+0,0%	20,89%	20,89%	+0,0%	1,16	1 101 €
5	Bonneuil-s/Marne (T11)	16 642	25,80%	25,80%	+0,0%	28,35%	28,35%	+0,0%	1,28	1 800 €
6	Bry-s/Marne (T10)	16 423	20,00%	20,00%	+0,0%	21,75%	21,75%	+0,0%	1,05	1 501 €
7	Cachan (2)(T12)	29 462	25,10%	25,10%	+0,0%	20,69%	20,69%	+0,0%	1,11	1 181 €
8	Champigny-s/Marne (T10)	75 961	26,24%	26,60%	+1,4%	20,93%	21,32%	+1,9%	1,15	1 064 €
9	Charenton-le-Pont (5)(T10)	30 408	18,07%	18,07%	+0,0%	15,44%	15,44%	+0,0%	0,75	1 705 €
10	Chennevières-s/Marne (4)(T11)	18 134	22,65%	25,15%	+11,0%	15,70%	18,20%	+15,9%	0,97	1 285 €
11	Chevilly-Larue (T12)	18 894	14,97%	15,27%	+2,0%	14,66%	14,95%	+2,0%	0,73	2 171 €
12	Choisy-le-Roi (7)(T12)	42 769	23,49%	23,49%	+0,0%	25,33%	25,33%	+0,0%	1,12	1 050 €
13	Créteil (1)(T11)	89 989	28,64%	29,07%	+1,5%	26,87%	27,27%	+1,5%	1,21	1 349 €
14	Fontenay-s/s-Bois (T10)	53 124	23,86%	22,67%	-5,0%	17,52%	19,64%	+12,1%	0,95	1 542 €
15	Fresnes (2)(T12)	26 645	24,36%	24,36%	+0,0%	23,21%	23,21%	+0,0%	1,05	1 276 €
16	Gentilly (2)(T12)	16 427	15,53%	15,68%	+1,0%	31,94%	32,24%	+0,9%	1,05	1 685 €
17	Hay-les-Roses (L')(2)(T12)	31 201	26,29%	26,29%	+0,0%	22,52%	22,52%	+0,0%	1,10	1 203 €
18	Ivry-s/Seine (7)(T12)	58 933	19,59%	20,08%	+2,5%	32,75%	33,57%	+2,5%	1,12	1 781 €
19	Joinville-le-Pont (T10)	18 124	24,30%	24,30%	+0,0%	26,92%	26,92%	+0,0%	1,25	1 194 €
20	Kremlin-Bicêtre (Le)(2)(T12)	25 863	21,87%	21,87%	+0,0%	23,20%	23,20%	+0,0%	1,04	1 288 €
21	Limeil-Brévannes (1)(T11)	22 816	29,24%	29,24%	+0,0%	22,89%	22,89%	+0,0%	1,23	1 118 €

Annexe 11 a : Pression fiscale

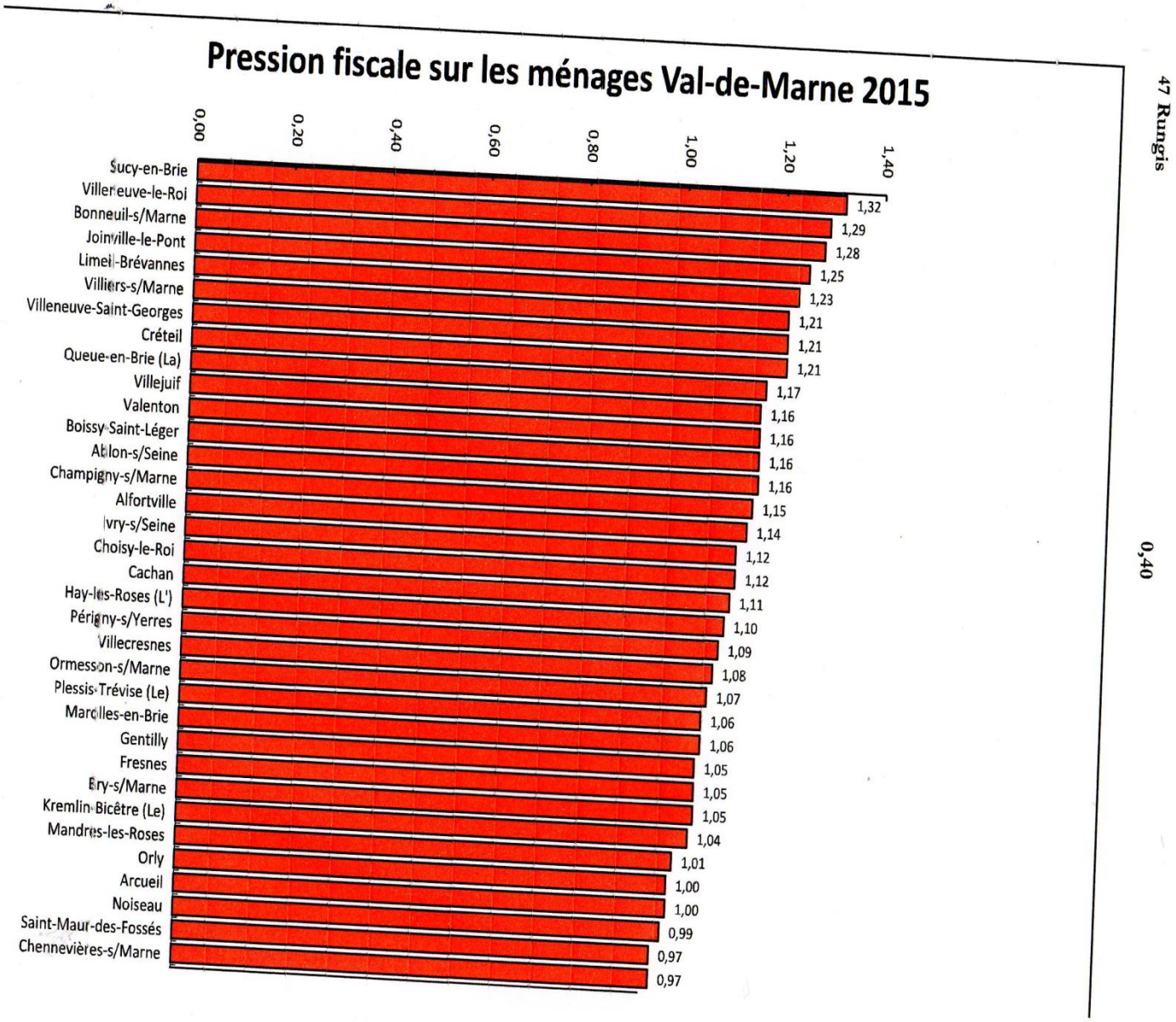

Annexe 12 : Nombre d'habitants du Polangis campinois

	Hypothèse 2,2 habitants par maison					
Voie	Nbre de maisons occupées	Nbre appart. Occupés	Nbre d'habitants/ maison	Nbre d'habitants/ maison	Total	92
Boulevard de Polangis	14	136	2,2	2	302,8	
Rue Raspail	39	0	2,2	2	85,8	
Rue Jenner	15	0	2,2	2	33	
Rue Mabilleau	13	0	2,2	2	28,6	
Rue Charles Tellier	9	0	2,2	2	19,8	
Rue Branly	10	0	2,2	2	22	
Rue Charles Infoit	84	23	2,2	2	230,8	
Avenue de l'horloge	16	7	2,2	2	49,2	
Rue Louis Forest	17	5	2,2	2	47,4	
Rue Jeanne d'Arc	55	7	2,2	2	135	
Total	272	178	2,2	2	954,4	
Hypothèse 2 habitants par maison et comptage réel lorsque c'est possible						
Boulevard de Polangis	298					
Rue Raspail	72					
Rue Jenner	25					
Rue Mabilleau	24					
Rue Charles Tellier	15					
Rue Branly	18					
Rue Charles Infoit	222					
Avenue de l'horloge	42					
Rue Louis Forest	31					
Rue Jeanne d'Arc	126					
TOTAL	873					

Annexe 13 a : Convention

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT
☎ : 01 48 82 50 58
FAX : 01 48 82 50 50

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CONVENTION

Entre les soussignés :

La ville de Champigny-sur-Marne, représentée par **Mme Valérie ZELIOLI**, maire-adjointe,

et

La ville de Joinville-le-Pont, représentée par son maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-30 portant détermination des compétences de l'Etat et des collectivités terrritoriales,

Vu le Code de l'Education instauré par l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000, ratifié et mis à jour par la loi 2003-339 du 14 avril 2003,

Vu l'article L. 212-8 relatif à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : La répartition des frais de scolarité doit se régler par convention entre les communes concernées. En conséquence, les villes de Champigny-sur-Marne et de Joinville-le-Pont s'étant rapprochées quant au règlement de leurs frais réciproques de scolarité, les communes rembourseront réciproquement les frais de scolarité sur la base de 915 euros par élève et par année scolaire.

HÔTEL DE VILLE
14 RUE LOUIS TALAMONI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

TÉL.: 01 45 16 40 00
FAX.: 01 48 82 45 75
www.champigny94.fr

Annexe 13 b : Convention

2

ARTICLE II : Le tarif appliqué pour les élèves fréquentant les classes spécialisées (classe d'intégration scolaire « CLIS » ou unité pédagogique pour élèves allophones arrivants « UPE2A ») de la ville de Champigny-sur-Marne sera, en application de l'article L. 212-8 du Code de l'Education, de 1 136 euros par élève et par année scolaire.

ARTICLE III : Le tarif appliqué pour les élèves affectés en classe sportive sur la ville de Champigny-sur-Marne sera de 1 136 euros par élève et par année scolaire.

ARTICLE IV : La présente convention est établie pour l'année scolaire 2014 /2015.

ARTICLE V : Chaque commune s'engage à notifier à sa contractante la liste précise des enfants scolarisés qui en sont originaires. La notion de résidence s'entend de l'adresse qui aura été indiquée par les parents ou par le tuteur légal de ou des enfants lors de l'inscription scolaire.

Chaque famille doit formuler une demande de dérogation par enfant. Cette demande est obligatoire à la première inscription et devra être renouvelée lors du passage de l'enfant de l'école maternelle à l'école élémentaire. Elle sera valable pour toute la durée de la scolarité en maternelle ou en élémentaire.

ARTICLE VI : En cas de litige relatif aux conditions d'application de la loi, notamment quant aux critères d'accueil dérogatoire, les deux communes devront se concerter pour convenir si possible d'une position commune.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 16 février 2016

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée
Centre Communal d'Action Sociale
Valérie ZELIOLI

Le Maire de la ville
de Joinville-le-Pont
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,
Virginie TOLLARD